Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D001-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D001

OBJET : VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CRISE DE LA PSYCHIATRIE EN SARTHE – SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS (CHM) ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE (EPSM)

Conscient de l'importance des services d'urgences et de psychiatrie, le Conseil Communautaire du Pays fléchois souhaite exprimer notre profonde préoccupation face à la situation critique à laquelle est confrontée le service des urgences du Centre hospitalier du Mans en raison du manque de lits de psychiatrie en Sarthe et des conditions de travail dégradées pour les professionnels de santé.

Au fil des dernières années, il est observé une augmentation croissante du nombre de patients présentant des troubles psychiatriques qui se retrouvent contraints de se rendre au service des urgences, seul recours, en raison de grandes difficultés d'accès à une prise en charge appropriée dans des structures spécialisées du département.

La Sarthe est le quatrième département le moins doté en médecins généralistes et spécialistes, un bien triste record dont nous nous serions aisément passés.
Cette pénurie médicale fait l'objet de préoccupations majeures en termes d'accès aux soins.

Il est malheureusement devenu fréquent de voir des patients souffrant de troubles psychiatriques rester aux urgences dans un environnement inadapté pendant des périodes excessivement longues, durant lesquelles ils ne reçoivent pas les soins spécialisés dont ils ont désespérément besoin.

Cette situation est extrêmement préoccupante à plusieurs égards.

Les conditions d'hospitalisation des patients relevant de psychiatrie aux urgences y sont particulièrement chaotiques, dans un environnement inadapté, exacerbant ainsi leur vulnérabilité et compromettant davantage leur état de santé.

Cette situation compromet la capacité du service des urgences à répondre à leurs missions et accentue la dégradation des conditions de travail des professionnels.

La crise de la psychiatrie accentue les difficultés préexistantes. Les urgences sont hélas le miroir d'une crise profonde de notre système de santé (de la médecine de ville à l'hôpital).

Le Conseil Communautaire du Pays fléchois exige que les autorités compétentes prennent des mesures immédiates pour remédier à cette situation alarmante.

Les élus du Pays fléchois demandent :

- L'augmentation du nombre de lits de psychiatrie dans les établissements de santé mentale afin de répondre à la demande croissante.
- Le recrutement de médecins psychiatres pour répondre à la demande.

Les élus du Conseil Communautaire du Pays fléchois se joignent au personnel hospitalier ainsi qu'à leurs organisations syndicales pour appeler les pouvoirs publics, notamment le Ministre de la Santé et des Solidarités à agir de manière décisive pour garantir que chaque citoyen puisse accéder aux soins de santé mentale dont il a besoin.
Les élus affirment leur engagement à défendre les droits des personnes souffrant de troubles de santé mentale et à lutter pour un système de santé plus accessible, plus efficace et plus humain.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le vœu formulé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D002-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D002

OBJET : NOMENCLATURE M57 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Vu l'obligation d'appliquer, au plus tard au 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DAG231214D017 du 14 décembre 2023 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que l'approbation d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est rendue obligatoire par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements et collectivités qui leur sont liés (communauté de communes, caisse des écoles, centre communaux d'action sociale…) ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier s'applique au budget principal et aux budgets annexes même s'ils ne sont pas concernés par la nomenclature M57 ;

Considérant que le présent règlement s'appliquera pour la durée de la mandature, jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérante à l'issue des élections municipales prévues au printemps 2026

Ce dossier a été présenté à la commission Finances le 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier (RBF) pour le budget principal de la Communauté de communes du Pays fléchois et ses budgets annexes.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D002-DE

RBF règlement budgétaire et financier

Pourquoi un RBF ?

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour les communes de plus de 3 500 et les établissements et collectivités qui leur sont liés (communauté de communes, caisse des écoles, centre communaux d'action sociale…).

Il s'applique au budget principal et aux budgets annexes même s'ils ne sont pas concernés par la nomenclature M57. Il peut différer pour les différents budgets d'une même collectivité.

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature, jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérante à l'issue des élections municipales prévues au printemps 2026

Que contient un RBF ?

L'élaboration d'un RBF est un exercice assez libre, dans la limite du respect des deux obligations rappelées ci-après.

L'absence de RBF-type s'explique notamment par la volonté de préserver cette liberté voulue par le législateur. En effet, les collectivités restent libres de déterminer la durée de caducité de leurs autorisations de programme et d'engagement, pourvu qu'elles en définissent une, ainsi que les modalités d'annulation de ces autorisations budgétaires. En outre, la loi autorise également à prévoir des règles de report de crédits et offre en cela la faculté de définir, notamment, le périmètre des opérations susceptibles d'être concernées. Il est toutefois possible de donner quelques lignes directrices : Le RBF n'est pas un guide de procédures internes ; il a pour objectif de préciser les éléments sur lesquels les élus doivent poser un choix.

Un RBF peut s'en tenir a minima à la prescription légale qui se limite à deux obligations :

1 - Préciser les modalités de gestion des AP-AE et des CP y afférent, notamment les règles relatives à l'annulation des AP et des AE (hormis pour les AP et AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en l'absence d'engagement constaté avant la fin de l'exercice) ;

2 - Préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Un point d'attention : les collectivités doivent apporter un soin particulier pour définir les durées de validité des AP-AE votées. En effet, une durée trop courte peut poser des difficultés opérationnelles pour prévoir les engagements. À l'inverse, une durée trop longue peut conduire à un stock d'AP-AE « disponibles pour engagement » constitutif d'importants risques de soutenabilité, s'il n'est pas proportionné à la capacité de paiement de la collectivité. Par conséquent, il est préconisé d'ajuster la durée de validité des AP-AE avec la capacité d'engagement réel de la collectivité. De même, les règles d'annulation des AP-AE doivent permettre de maîtriser le risque d'accumulation d'AP-AE.

Considérant :

Qu'il est obligatoire de préciser les deux points vu ci-avant,

Que tout autre élément inclus dans le RBF devient opposable et est susceptible de faire perdre de la réactivité,

Que la collectivité ne peut déroger aux règles fixées par l'Etat,

Il est proposé dans un premier temps de statuer uniquement sur les obligations règlementaires :

1- Les AP et les AE peuvent être créées, modifiées ou clôturées à chaque séance de l'assemblée délibérante et seront sauf décision contraire clairement exprimée par les membres de l'assemblée délibérante (vote d'une délibération) automatiquement caduques en l'absence d'engagement constaté pendant 2 exercices. la caducité devient effective à la clôture du 2ème exercice.
2- Si besoin, en plus des informations fournies dans les maquettes budgétaires, l'assemblée délibérante sera informée de l'évolution des AP et AE à chaque modification budgétaire concernant la dite AP ou AE.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D003-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D003

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget principal arrêtés entre la Communauté de communes du Pays fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	9 684 791,90	5 636 082,98	
Résultat de clôture			-4 048 708,92
Resultat N-1 reporté			1 334 431,52
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 en 001			-2 714 277,40
Restes à réaliser	1 457 715,55	2 416 252,88	958 537,33
Besoin de financement (déficit cumulé)			1 755 740,07

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	21 038 029,50	21 983 706,78	
Résultat de gestion			945 677,28
Resultat N-1 reporté			3 340 430,35
Résultat N			4 286 107,63
Capitalisation minimum (besoin de financement)			1 755 740,07
Résultat N reporté en N+1 en 002			2 530 367,56

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget principal de la Communauté de communes du Pays fléchois au titre de l'exercice 2023 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2023 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **1 755 740,07 €** au compte 1068, l'excédent de fonctionnement de **+ 2 530 367,56 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de – 1 755 740,07 €** se décompose ainsi : un résultat de section de **- 2 714 277,40 €** reporté au compte 001 + le solde des restes à réaliser de **+ 958 537,33 €.**

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat du budget principal de la Communauté de Communes – Exercice 2023 ci avant proposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D003-DE

RÉSULTATS au 31/12/2023 du Budget de la CCPF
Reprise anticipée des résultats au Budget primitif 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	9 684 791,90	5 636 082,98	
Résultat de clôture			-4 048 708,92
Resultat N-1 reporté			1 334 431,52
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 en 001			-2 714 277,40
Restes à réaliser	1 457 715,55	2 416 252,88	958 537,33
Besoin de financement (déficit cumulé)			1 755 740,07

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	21 038 029,50	21 983 706,78	
Résultat de gestion			945 677,28
Resultat N-1 reporté			3 340 430,35
Résultat N			4 286 107,63
Capitalisation minimum (besoin de financement)			1 755 740,07
Résultat N reporté en N+1 en 002			2 530 367,56

À Sablé-sur-Sarthe
Le 08/03/2024

Le comptable assignataire

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE-SUR-SARTHE
13 avenue Jo[illegible] Le Th[illegible]
BP 169
72305 SABLE-SUR-SARTHE CEDEX
Tél : 02.43.95.03.92

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D004-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D004

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget annexe arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	0,00	0,00	
Résultat de clôture			0,00
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	8 446,11	14 221,00	
Résultat de gestion			5 774,89
Resultat N-1			13 836,15
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			19 611,04

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget annexe de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de l'exercice 2023 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M49, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2023 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **0,00 €** au compte 1068, l'excédent de fonctionnement de **+ 19 611,04 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est **de 0,00 €**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat ci avant exposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D004-DE

RESULTATS au 31/12/2023 du Budget SPANC
Reprise anticipée des résultats au Budget primitif 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	0,00	0,00	
Résultat de clôture			0,00
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	8 446,11	14 221,00	
Résultat de gestion			5 774,89
Resultat N-1 reporté **002**			13 836,15
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			19 611,04

À Sablé-sur-Sarthe
Le 21 février 2024

Le comptable assignataire

Arnaud Borcher

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE-SUR-SARTHE
13 avenue Joël Le Theule
BP 189
72305 SABLE-SUR-SARTHE CEDEX
Tél : 02.43.95.03.92

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D005-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D005

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE : PARCS D'ACTIVITES

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget annexe arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 990 006,77	1 980 974,97	
Résultat de clôture			-9 031,80
Resultat N-1 reporté **001**			9 031,80
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 976 592,19	1 990 006,77	
Résultat de gestion			13 414,58
Resultat N-1 reporté			-14 311,68
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			-897,10

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget annexe de la Communauté de communes du Pays fléchois au titre de l'exercice 2023 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2023 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **0,00 €** au compte 1068, le déficit de fonctionnement de **– 897,10 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de 00,00 €**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat ci avant exposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D005-DE

RESULTATS au 31/12/2023 du Budget PARCS D'ACTIVITES
Reprise anticipée des résultats au Budget primitif 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 990 006,77	1 980 974,97	
Résultat de clôture			-9 031,80
Resultat N-1 reporté **001**			9 031,80
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			0,00
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	1 976 592,19	1 990 006,77	
Résultat de gestion			13 414,58
Resultat N-1 reporté			-14 311,68
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			-897,10

À Sablé-sur-Sarthe
Le 21 février 2024

Le comptable assignataire

Arnaud Porcher

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE-SUR-SARTHE
13 avenue Joël Le Theule
BP 189
72305 SABLE-SUR-SARTHE CEDEX
Tél : 02.43.95.03.92

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D006-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D006

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE : BATIMENTS ECONOMIQUES

La procédure classique de détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ou du compte de gestion qui doivent être concordants.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement, pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.
Le résultat de la section d'investissement doit être repris à l'identique.

Les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, cette reprise anticipée doit s'appuyer sur la procédure réglementaire suivante : les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure classique (restes à réaliser, solde négatif des résultats de l'exercice antérieur, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure de reprise anticipée des résultats. Les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite même en reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure classique en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte administratif. Par conséquent, le titre de recette sur le compte 1068 n'est produit qu'à l'issue de la délibération d'affectation des résultats définitifs.
L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, par le compte de gestion ou à défaut par une balance et par un tableau des résultats de l'exécution et par l'état des restes à réaliser visé par le comptable.

Considérant les comptes du budget annexe arrêtés entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et le comptable public résumés ci-après :

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	983 544,90	1 334 780,00	
Résultat de clôture			351 235,10
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			351 235,10
Restes à réaliser	619 203,13	300 000,00	-319 203,13
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	372 151,45	443 916,90	
Résultat de gestion			71 765,45
Resultat N-1 reporté **002**			
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			71 765,45

Après avoir pris connaissance des dépenses et recettes du budget annexe de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de l'exercice 2023 et suivant les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'affectation du résultat 2023 par anticipation, comme suit :

Après capitalisation du résultat de fonctionnement pour **0,00 €** au compte 1068, l'excédent de fonctionnement de **+ 71 765,45 €** est reporté au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **de + 32 031,97 €** se décompose ainsi : un résultat de section de **+ 351 235,10 €** reporté au compte 001 + le solde des restes à réaliser de **– 319 203,13 €**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'affectation anticipée du résultat ci avant exposée.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D006-DE

RESULTATS au 31/12/2023 du Budget BATIMENTS ECONOMIQUES

Reprise anticipée des résultats au Budget primitif 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	983 544,90	1 334 780,00	
Résultat de clôture			351 235,10
Resultat N-1 reporté **001**			0,00
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 001			351 235,10
Restes à réaliser	619 203,13	300 000,00	-319 203,13
Résultat d'investissement cumulé N			0,00

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat
Total	372 151,45	443 916,90	
Résultat de gestion			71 765,45
Resultat N-1 reporté **002**			
Résultat de l'exercice N reporté en N+1 au compte 002			71 765,45

À Sablé-sur-Sarthe
Le 23/02/2024

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SABLE-SUR-SARTHE
13 avenue Joël Le Theule
BP 189
72305 SABLE-SUR-SARTHE CEDEX
Tél : 02.43.95.03.92

Le comptable assignataire
par procuration, l'inspecteur des Finances Publiques
Sébastien Foucher

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D007-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D007

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024 – VOTE DES TAUX

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que chaque année les taux de fiscalité locale doivent être présentés au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De reconduire les taux 2023 pour l'année 2024, pour les impôts locaux soit :
  - 3,90 % sur le foncier bâti
  - 2,00 % sur le foncier non bâti
  - 25,88 % sur la cotisation foncière des entreprises
  - 10,13 % pour la taxe d'habitation

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'état 1259.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 154 PAYS FLECHOIS

DEPARTEMENT : 72

TRÉSORERIE OU SGC : SGC SABLE SUR SARTHE

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	26 737 818	3,90		27 877 000	1 087 203	3,90	1087 203
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 041 616	2,00		2 126 000	42 520	2,00	42 520
Taxe d'habitation additionnelle	2 136 051	10,13		1 907 000	193 179	10,13	193 179
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	5 926 632	25,88		6 518 000	1 686 858	25,88	1 686 858
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	1 322 902	Total	3 009 760
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	1 686 858		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 1 322 902 / 1 322 902 = 1,000000	3,90
Taxe foncière non bâtie additionnelle		2,00
Taxe d'habitation additionnelle		10,13
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	25,88

Si la diminution sans lien les taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	1,99			
CFE éolienne	>>>			

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D007-DE

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 885 924	126 428	462 226	59 740	380 368	286 346	549 864	6 750 896

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
3009760		6 750 896		9 760 656

À LE MANS CEDEX 1
Le 13 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS PUJOLAS

À Crosmières
Le 4 avril 2024
Pour le Groupement,
Communauté de Communes du Pays Fléchois

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 154 PAYS FLECHOIS

DEPARTEMENT : 72

TRÉSORERIE OU SGC : SGC SABLE SUR SARTHE

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	254
d. Exonérations de longue durée	554
Taxe foncière non bâtie	15
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	12
b. Base minimum	57 355
c. Locaux industriels	321 650
d. Autres allocations	528

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 050 708
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	477 116
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	9 720
b. Par la loi	1 605 648

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 907 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	300 594
d. Bases dégrevées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	32 249
f. Stations radioélectriques	85 821
g. Installations gazières et autres	8 358

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	3 561 812
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 324 112
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	25,86	>>>
b. Dérogatoire	25,88	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	27,85	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,75	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,999411	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,999601	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,02
b. au niveau de l'EPCI		50,74
Taux maximum de la majoration spéciale	0,890	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D008-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D008

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) 2024

Les articles 1636 B et sexies et 1609 quater du C.G.I. prévoient que depuis 2005, les collectivités votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et non plus un produit.

Ces dispositions prévoient simultanément que la collectivité compétente peut voter, sur son territoire, des taux de T.E.O.M. différents en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu à l'usager ceci correspondant à l'institution d'un zonage en fonction du service.

Compte tenu de ces éléments, du zonage déjà établi par la collectivité, du Débat des Orientations Budgétaires du 22 février 2024,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider de fixer comme suit les taux 2024 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à savoir :
  - Zone A (2 OM + 1 sélectif) : 14,19 %
  - Zone B (1 OM + 1 sélectif) : 13,22 % *
  - Zone C (1 OM) : 10,22 %

* Conformément à la délibération n° DAG180111D006 du 11 janvier 2018, les communes de La Fontaine-Saint-Martin et Oizé sont classées en zone B

Ces taux demeurent inchangés depuis l'année 2010.

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'état 1259 T.E.O.M. correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D008-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 PAYS FLECHOIS

Bases exonérées sur délibération : 1 880 031

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 24 371 945

Bases prévisionnelles d'imposition : 25 294 961

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 2 collectes OM et 1 select	2 715 143	14,19 %	385 279
02 2 collectes OM	12 898 778	13,22 %	1 705 218
03 1 collecte OM	9 681 040	10,22 %	989 402

A LE MANS CEDEX 1, le 14 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

FRANCOIS PUJOLAS

A , le

Le Préfet,

A Grosmieux , le 4 avril 2024

Le Président,

Communauté de Communes du Pays Fléchois

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 154 PAYS FLECHOIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 2 collectes OM et 1 selectiv	154 LA FLECHE	P	2 715 143
02 2 collectes OM	135 LA FONTAINE SAINT MARTIN	P	410 386
	154 LA FLECHE	RA	11 642 061
	226 OIZE	P	846 331
03 1 collecte OM	009 ARTHEZE	P	210 285
	025 BAZOUGES CRE SUR LOIR	P	1 767 308
	044 BOUSSE	P	283 195
	061 LA CHAPELLE D'ALIGNE	P	1 287 855
	084 CLERMONT CREANS	P	1 043 053
	100 COURCELLES LA FORET	P	257 262
	110 CROSMIERES	P	751 620
	154 LA FLECHE	RB	1 827 933
	163 LIGRON	P	302 448
	185 MAREIL SUR LOIR	P	514 907
	357 THOREE LES PINS	P	655 168
	377 VILLAINES SOUS MALICORNE	P	780 006

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D009-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D009

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2024

Madame la Présidente rappelle la délibération DAG180111D007 en date du 11 janvier 2018 instituant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il incombe à l'organe délibérant de l'EPCI compétent d'arrêter chaque année le produit de la taxe instituée en vue de financer la compétence GEMAPI.

Vu l'avis favorable de la commission Eau-Assainissement-GEMAPI en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 216 000 € pour l'année 2024 ;
- De charger Madame la Présidente, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D010-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D010

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2024,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 20 mars 2024.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2023, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget primitif 2024 de la Communauté de communes du Pays fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif à budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **24 518 000,00 €**, dont :

- **21 772 632,44 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **215 000,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,
- **2 530 367,56 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= BAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 257 705,00	0,00	3 626 663,45	0,00	3 626 663,45
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 855 711,76	0,00	6 034 788,27	0,00	6 034 788,27
731	Fiscalité locale	6 720 435,00	0,00	7 081 360,00	0,00	7 081 360,00
74	Dotations et participations (3)	4 059 079,00	0,00	4 336 552,82	0,00	4 336 552,82
75	Autres produits de gestion courante (3)	696 486,19	0,00	691 067,90	0,00	691 067,90
Total des recettes de gestion courante		20 661 436,97	0,00	21 765 632,44	0,00	21 765 632,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	889 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
78	Reprises amort. dépréciations prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 550 435,97	0,00	21 772 632,44	0,00	21 772 632,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	210 000,00		215 000,00	0,00	215 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		210 000,00		215 000,00	0,00	215 000,00
TOTAL		21 760 435,97	0,00	21 987 632,44	0,00	21 987 632,44
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		2 530 367,56
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		24 518 000,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **24 518 000,00 €**, dont :

- **19 941 692,95 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **4 576 307,05 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-après, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 864 334,54	0,00	8 462 108,67	0,00	8 462 108,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 850 100,00	0,00	3 328 656,81	0,00	3 328 656,81
014	Atténuations de produits	2 104 651,56	0,00	2 244 082,87	0,00	2 244 082,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 715 090,00	0,00	1 674 366,85	0,00	1 674 366,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 334 176,32	0,00	19 707 192,85	0,00	19 707 192,85
66	Charges financières	340 000,00	0,00	219 000,00	0,00	219 000,00
67	Charges spécifiques (3)	13 900,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	12 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 690 076,32	0,00	19 941 692,85	0,00	19 941 692,85

023	Viement à la section d'investissement (4)	2 687 592,27		2 586 307,05	0,00	2 586 307,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 782 000,00		1 990 000,00	0,00	1 990 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 469 592,27		4 576 307,05	0,00	4 576 307,05

TOTAL	25 065 668,59	0,00	24 518 000,00	0,00	24 518 000,00
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					24 518 000,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **11 166 000,00 €**, dont :

- **6 679 007,05 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **315 000,00 €** de dépenses d'ordre d'investissement,
- **1 457 715,55 €** de restes à réaliser 2023,
- **2 714 277,40 €** de résultat d'investissement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	279 640,16	29 045,70	413 452,00	0,00	442 497,70
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	65 638,00	67 000,00	35 000,00	0,00	102 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 915 112,01	367 743,62	1 102 128,05	0,00	1 779 870,67
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 044 167,88	773 927,23	3 941 046,00	0,00	4 714 973,23
Total des dépenses d'équipement		91 944 567,03	1 457 715,55	5 581 626,05	0,00	7 039 341,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000,00	0,00	970 000,00	0,00	970 000,00
19	Opte de liquid. affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	116 531,68	0,00	127 381,00	0,00	127 381,00
Total des dépenses financières		1 076 531,68	0,00	1 097 381,00	0,00	1 097 381,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		93 021 098,03	1 457 715,55	6 679 007,05	0,00	8 136 722,60

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	310 000,00		315 000,00	0,00	315 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		310 000,00		315 000,00	0,00	315 000,00

TOTAL	93 331 098,03	1 457 715,55	6 994 007,05	0,00	8 451 722,60
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					2 714 277,40
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					11 166 000,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **11 166 000,00 €**, dont :

- **4 073 440,07 €** de recettes réelles d'investissement,
- **4 676 307,05 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **2 416 252,88 €** de restes à réaliser 2023.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 396 162,56	2 029 739,88	617 700,00	0,00	2 647 439,88
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	750 000,00	350 000,00	740 000,00	0,00	990 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 149 162,69	2 279 739,88	1 557 700,00	0,00	3 837 439,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	821 170,32	0,00	836 000,00	0,00	836 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	323 590,80	0,00	1 755 740,07	0,00	1 755 740,07
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	42 322,00	19 326,00	0,00	0,00	19 326,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	136 000,00	117 187,20	117 000,00	0,00	234 187,20
Total des recettes financières		1 327 083,12	136 513,20	2 516 740,07	0,00	2 652 253,27
45	Chapitres n'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 476 246,21	2 416 252,88	4 073 440,07	0,00	6 489 692,95
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	2 683 592,27		2 586 307,05	0,00	2 586 307,05
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	2 782 000,00		1 990 000,00	0,00	1 990 000,00
041	*Opérations patrimoniales (10)*	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 565 592,27		4 676 307,05	0,00	4 676 307,05
TOTAL		11 041 837,48	2 416 252,88	8 749 747,12	0,00	11 166 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						11 166 000,00

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif de la Communauté de communes du Pays fléchois pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24720034800115

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCPF - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 45
A1.01 - Opérations non ventilables 48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 64
A1.908 - Fonction 8 - Transports 67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 71
A2.01 - Opérations non ventilables 73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 93
A2.938 - Fonction 8 - Transports 99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	109
B3.1 - Etat des provisions constituées	110
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	112
B9 - Etat du personnel	113
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	116
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	117
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	118
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	119
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	120
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	121
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	123
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	124
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	125
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	127
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	129

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	28 416

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	342,27

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	701,78
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	766,21
3	Dépenses d'équipement brut / population	196.43
4	Encours de dette / population (2) (3)	432,20
5	DGF / population	55,60
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46,86 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,86 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25.64%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	56.41 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.41 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 722 821,40	27 619 789,76	4 674 861,87	A1	1 571 830,23
Investissement	9 684 791,90	5 636 082,98 (3)	1 334 431,52	A2	-2 714 277,40
Fonctionnement	21 038 029,50	21 983 706,78 (4)	3 340 430,35	A3	4 286 107,63

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	1 457 715,55	III + IV	2 416 252,88	B1 958 537,33
Investissement	I	1 457 715,55	III	2 416 252,88	B2 958 537,33
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	2 530 367,56
Investissement	A2 + B2	-1 755 740,07
Fonctionnement	A3 + B3	4 286 107,63

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	1 457 715,55
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	29 045,70
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	67 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	587 742,62
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	773 927,23
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	2 416 252,88
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		117 187,20
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		2 049 065,68
16	Emprunts et dettes assimilées		250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 994 007,05	8 749 747,12
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 457 715,55	2 416 252,88
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 714 277,40	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	11 166 000,00	11 166 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	24 518 000,00	21 987 632,44
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 530 367,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	24 518 000,00	24 518 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	35 684 000,00	35 684 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2022-D001	CREATION DECHETTERIE LA FLECHE	23	0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	279 649,16	29 045,70	413 452,00	413 452,00	442 497,70
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	107 638,00	67 000,00	35 000,00	35 000,00	102 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 913 112,02	587 742,62	1 192 128,05	1 192 128,05	1 779 870,67
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	8 644 167,85	773 927,23	3 941 046,00	3 941 046,00	4 714 973,23
Total des dépenses d'équipement		**10 944 567,03**	**1 457 715,55**	**5 581 626,05**	**5 581 626,05**	**7 039 341,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	960 000,00	0,00	970 000,00	970 000,00	970 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	116 531,60	0,00	127 381,00	127 381,00	127 381,00
Total des dépenses financières		**1 076 531,60**	**0,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**12 021 098,63**	**1 457 715,55**	**6 679 007,05**	**6 679 007,05**	**8 136 722,60**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*210 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*	*215 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***310 000,00***		***315 000,00***	***315 000,00***	***315 000,00***
TOTAL		**12 331 098,63**	**1 457 715,55**	**6 994 007,05**	**6 994 007,05**	**8 451 722,60**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 714 277,40**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 166 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 399 162,09	2 029 739,68	817 700,00	817 700,00	2 847 439,68
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	750 000,00	250 000,00	740 000,00	740 000,00	990 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 149 162,09**	**2 279 739,68**	**1 557 700,00**	**1 557 700,00**	**3 837 439,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	921 170,32	0,00	638 000,00	638 000,00	638 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	223 590,80	0,00	1 755 740,07	1 755 740,07	1 755 740,07
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	42 322,00	19 326,00	0,00	0,00	19 326,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	117 187,20	117 000,00	117 000,00	234 187,20
Total des recettes financières		**1 327 083,12**	**136 513,20**	**2 515 740,07**	**2 515 740,07**	**2 652 253,27**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**5 476 245,21**	**2 416 252,88**	**4 073 440,07**	**4 073 440,07**	**6 489 692,95**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*2 683 592,27*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*2 782 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 565 592,27***		***4 676 307,05***	***4 676 307,05***	***4 676 307,05***
TOTAL		**11 041 837,48**	**2 416 252,88**	**8 749 747,12**	**8 749 747,12**	**11 166 000,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 166 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**4 361 307,05**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 664 334,34	0,00	6 462 106,67	6 462 106,67	6 462 106,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 850 100,00	0,00	9 326 636,61	9 326 636,61	9 326 636,61
014	Atténuations de produits	2 104 651,98	0,00	2 244 082,87	2 244 082,87	2 244 082,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 715 090,00	0,00	1 674 366,80	1 674 366,80	1 674 366,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**19 334 176,32**	**0,00**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**
66	Charges financières	240 000,00	0,00	219 000,00	219 000,00	219 000,00
67	Charges spécifiques (3)	13 900,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	12 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**19 600 076,32**	**0,00**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*2 683 592,27*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*2 782 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***5 465 592,27***		***4 576 307,05***	***4 576 307,05***	***4 576 307,05***

TOTAL	**25 065 668,59**	**0,00**	**24 518 000,00**	**24 518 000,00**
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**24 518 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 257 705,00	0,00	3 626 863,45	3 626 863,45	3 626 863,45
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	5 855 711,78	0,00	6 034 788,27	6 034 788,27	6 034 788,27
731	Fiscalité locale	6 720 435,00	0,00	7 081 360,00	7 081 360,00	7 081 360,00
74	Dotations et participations (3)	4 059 078,00	0,00	4 336 552,82	4 336 552,82	4 336 552,82
75	Autres produits de gestion courante (3)	696 506,19	0,00	591 067,90	591 067,90	591 067,90
Total des recettes de gestion courante		**20 661 435,97**	**0,00**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	889 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**21 550 435,97**	**0,00**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*210 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*	*215 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***210 000,00***		***215 000,00***	***215 000,00***	***215 000,00***
TOTAL		**21 760 435,97**	**0,00**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 530 367,56**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**24 518 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**4 361 307,05**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*175 000,00*	175 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	970 000,00	*0,00*	970 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	442 497,70	*0,00*	442 497,70
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	102 000,00	*0,00*	*102 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 779 870,67	*0,00*	1 779 870,67
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	4 714 973,23	*140 000,00*	*4 854 973,23*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	127 381,00	*0,00*	127 381,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**8 136 722,60**	***315 000,00***	**8 451 722,60**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 714 277,40**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 166 000,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 462 106,67		6 462 106,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 326 636,61		9 326 636,61
014	Atténuations de produits	2 244 082,87		2 244 082,87
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 674 366,80	*0,00*	1 674 366,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	219 000,00	*0,00*	219 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 500,00	*0,00*	10 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	*1 990 000,00*	1 995 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 586 307,05*	2 586 307,05
	Dépenses de fonctionnement – Total	**19 941 692,95**	***4 576 307,05***	**24 518 000,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**24 518 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	638 000,00	*0,00*	638 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 866 765,68	*0,00*	2 866 765,68
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	995 000,00	*0,00*	995 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*100 000,00*	*100 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 990 000,00*	1 990 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*2 586 307,05*	2 586 307,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	234 187,20		234 187,20
	Recettes d'investissement – Total	**4 733 952,88**	***4 676 307,05***	**9 410 259,93**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**1 755 740,07**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 166 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	95 000,00		95 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 626 863,45		3 626 863,45
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*40 000,00*	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 034 788,27		6 034 788,27
731	Fiscalité locale	7 081 360,00		7 081 360,00
74	Dotations et participations (8)	4 336 552,82		4 336 552,82
75	Autres produits de gestion courante (8)	591 067,90	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	7 000,00	*175 000,00*	182 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**21 772 632,44**	***215 000,00***	**21 987 632,44**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 530 367,56**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**24 518 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 331 098,63**	**1 457 715,55**	**0,00**	**6 994 007,05**	**6 994 007,05**	**60 000,00**	**6 934 007,05**	**8 451 722,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	279 649,16	29 045,70	0,00	413 452,00	413 452,00	0,00	413 452,00	442 497,70
204	Subventions d'équipement versées (9)	107 638,00	67 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	102 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 913 112,02	587 742,62	0,00	1 192 128,05	1 192 128,05	0,00	1 192 128,05	1 779 870,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 644 167,85	773 927,23	0,00	3 941 046,00	3 941 046,00	60 000,00	3 881 046,00	4 714 973,23
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**10 944 567,03**	**1 457 715,55**	**0,00**	**5 581 626,05**	**5 581 626,05**	**60 000,00**	**5 521 626,05**	**7 039 341,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	960 000,00	0,00		970 000,00	970 000,00		970 000,00	970 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	116 531,60	0,00	0,00	127 381,00	127 381,00	0,00	127 381,00	127 381,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 076 531,60**	**0,00**	**0,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**	**0,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**12 021 098,63**	**1 457 715,55**	**0,00**	**6 679 007,05**	**6 679 007,05**	**60 000,00**	**6 619 007,05**	**8 136 722,60**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*210 000,00*			*215 000,00*	*215 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**310 000,00**			**315 000,00**	**315 000,00**		**315 000,00**	**315 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**2 714 277,40**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**11 166 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**10 818 246,68**	**2 416 252,88**	**6 994 007,05**	**6 994 007,05**	**9 410 259,93**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 399 162,09	2 029 739,68	817 700,00	817 700,00	2 847 439,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	750 000,00	250 000,00	740 000,00	740 000,00	990 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 149 162,09**	**2 279 739,68**	**1 557 700,00**	**1 557 700,00**	**3 837 439,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	921 170,32	0,00	638 000,00	638 000,00	638 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	42 322,00	19 326,00	0,00	0,00	19 326,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	117 187,20	117 000,00	117 000,00	234 187,20
Total des recettes financières		**1 103 492,32**	**136 513,20**	**760 000,00**	**760 000,00**	**896 513,20**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**5 252 654,41**	**2 416 252,88**	**2 317 700,00**	**2 317 700,00**	**4 733 952,88**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 683 592,27*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*2 782 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 565 592,27***		***4 676 307,05***	***4 676 307,05***	***4 676 307,05***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**1 755 740,07**
Total des recettes d'investissement cumulées	**11 166 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 331 098,63**	**1 457 715,55**	**0,00**	**6 994 007,05**	**6 994 007,05**	**60 000,00**	**6 934 007,05**	**8 451 722,60**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	279 649,16	29 045,70	0,00	413 452,00	413 452,00	0,00	413 452,00	442 497,70
202	Frais réalisation documents urbanisme	79 149,61	3 340,50		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	23 340,50
2031	Frais d'études	109 754,00	21 204,00		301 000,00	301 000,00	0,00	301 000,00	322 204,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	88 461,95	4 501,20		92 452,00	92 452,00	0,00	92 452,00	96 953,20
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 283,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	107 638,00	67 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	102 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	107 638,00	67 000,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	97 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 913 112,02	587 742,62	0,00	1 192 128,05	1 192 128,05	0,00	1 192 128,05	1 779 870,67
2111	Terrains nus	113 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	29 123,11	7 010,42		0,00	0,00	0,00	0,00	7 010,42
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	8 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	227 617,19	130 015,84		0,00	0,00	0,00	0,00	130 015,84
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21828	Autres matériels de transport	994 201,84	336 967,87		727 077,49	727 077,49	0,00	727 077,49	1 064 045,36
21838	Autre matériel informatique	122 933,33	67 188,97		42 800,00	42 800,00	0,00	42 800,00	109 988,97
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 225,00	4 346,01		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	19 346,01
2188	Autres immobilisations corporelles	391 311,55	42 213,51		345 750,56	345 750,56	0,00	345 750,56	387 964,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 644 167,85	773 927,23	0,00	3 941 046,00	3 941 046,00	60 000,00	3 881 046,00	4 714 973,23

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2312	Agencements et aménagements de terrains	51 360,57	17 234,91		663 846,00	663 846,00	0,00	663 846,00	681 080,91
2313	Constructions	5 538 948,81	305 882,67		1 428 200,00	1 428 200,00	60 000,00	1 368 200,00	1 734 082,67
2314	Constructions sur sol d'autrui	713 234,81	94 894,15		399 000,00	399 000,00	0,00	399 000,00	493 894,15
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 340 623,66	355 915,50		1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 805 915,50
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**10 944 567,03**	**1 457 715,55**	**0,00**	**5 581 626,05**	**5 581 626,05**	**60 000,00**	**5 521 626,05**	**7 039 341,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	960 000,00	0,00		970 000,00	970 000,00		970 000,00	970 000,00
1641	Emprunts en euros	955 000,00	0,00		965 000,00	965 000,00		965 000,00	965 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	116 531,60	0,00	0,00	127 381,00	127 381,00	0,00	127 381,00	127 381,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27632	Créance Régions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	116 531,60	0,00		127 381,00	127 381,00	0,00	127 381,00	127 381,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 076 531,60**	**0,00**	**0,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**	**0,00**	**1 097 381,00**	**1 097 381,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**12 021 098,63**	**1 457 715,55**	**0,00**	**6 679 007,05**	**6 679 007,05**	**60 000,00**	**6 619 007,05**	**8 136 722,60**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*210 000,00*			*215 000,00*	*215 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	*170 000,00*			*175 000,00*	*175 000,00*		*175 000,00*	*175 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*170 000,00*			*175 000,00*	*175 000,00*		*175 000,00*	*175 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*40 000,00*			*40 000,00*	*40 000,00*		*40 000,00*	*40 000,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2314	*Constructions sur sol d'autrui*	*40 000,00*			*40 000,00*	*40 000,00*		*40 000,00*	*40 000,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*100 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
2313	*Constructions*	*100 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
2314	*Constructions sur sol d'autrui*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**310 000,00**			**315 000,00**	**315 000,00**		**315 000,00**	**315 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**10 818 246,68**	**2 416 252,88**	**6 994 007,05**	**6 994 007,05**	**9 410 259,93**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 399 162,09	2 029 739,68	817 700,00	817 700,00	2 847 439,68
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	184 500,00	184 500,00	184 500,00
1312	Subv. transf. Régions	59 202,50	19 703,00	46 000,00	46 000,00	65 703,00
1313	Subv. transf. Départements	69 864,73	10 676,73	46 000,00	46 000,00	56 676,73
1318	Autres subventions d'équipement transf.	112 654,95	1 744,64	0,00	0,00	1 744,64
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 379 039,41	1 379 039,41	0,00	0,00	1 379 039,41
1322	Subv. non transf. Régions	1 060 320,50	298 723,20	274 800,00	274 800,00	573 523,20
1323	Subv. non transf. Départements	417 444,00	105 604,80	0,00	0,00	105 604,80
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	11 000,00	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	200 636,00	207 447,90	250 800,00	250 800,00	458 247,90
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	750 000,00	250 000,00	740 000,00	740 000,00	990 000,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	250 000,00	740 000,00	740 000,00	990 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 149 162,09**	**2 279 739,68**	**1 557 700,00**	**1 557 700,00**	**3 837 439,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	921 170,32	0,00	638 000,00	638 000,00	638 000,00
10222	FCTVA	921 170,32	0,00	638 000,00	638 000,00	638 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	42 322,00	19 326,00	0,00	0,00	19 326,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	42 322,00	19 326,00	0,00	0,00	19 326,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000,00	117 187,20	117 000,00	117 000,00	234 187,20
Total des recettes financières		**1 103 492,32**	**136 513,20**	**760 000,00**	**760 000,00**	**896 513,20**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**5 252 654,41**	**2 416 252,88**	**2 317 700,00**	**2 317 700,00**	**4 733 952,88**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 683 592,27*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*2 782 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*179 465,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2138	*Autres constructions*	*702 535,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*1 900 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817321	*Immeubles de rapport (mise à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (mad)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817828	*Autres matériels transport (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817838	*Autre matériel informatique (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 565 592,27***		***4 676 307,05***	***4 676 307,05***	***4 676 307,05***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**25 065 668,59**	**0,00**	**0,00**	**24 518 000,00**	**24 518 000,00**	**0,00**	**24 518 000,00**	**24 518 000,00**
011	Charges à caractère général (3)	6 664 334,34	0,00	0,00	6 462 106,67	6 462 106,67	0,00	6 462 106,67	6 462 106,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 850 100,00	0,00		9 326 636,61	9 326 636,61		9 326 636,61	9 326 636,61
014	Atténuations de produits	2 104 651,98	0,00		2 244 082,87	2 244 082,87		2 244 082,87	2 244 082,87
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 715 090,00	0,00	0,00	1 674 366,80	1 674 366,80	0,00	1 674 366,80	1 674 366,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**19 334 176,32**	**0,00**	**0,00**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**	**0,00**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**
66	Charges financières	240 000,00	0,00		219 000,00	219 000,00		219 000,00	219 000,00
67	Charges spécifiques (3)	13 900,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	12 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**265 900,00**	**0,00**	**0,00**	**234 500,00**	**234 500,00**		**234 500,00**	**234 500,00**
Total des dépenses réelles		**19 600 076,32**	**0,00**	**0,00**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**	**0,00**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 683 592,27*			*2 586 307,05*	*2 586 307,05*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 782 000,00*			*1 990 000,00*	*1 990 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**5 465 592,27**			**4 576 307,05**	**4 576 307,05**		**4 576 307,05**	**4 576 307,05**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**24 518 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 760 435,97**	**0,00**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**
013	Atténuations de charges (2)	72 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 257 705,00	0,00	3 626 863,45	3 626 863,45	3 626 863,45
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 855 711,78	0,00	6 034 788,27	6 034 788,27	6 034 788,27
731	Fiscalité locale	6 720 435,00	0,00	7 081 360,00	7 081 360,00	7 081 360,00
74	Dotations et participations (2)	4 059 078,00	0,00	4 336 552,82	4 336 552,82	4 336 552,82
75	Autres produits de gestion courante (2)	696 506,19	0,00	591 067,90	591 067,90	591 067,90
Total des recettes de gestion des services		**20 661 435,97**	**0,00**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	889 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**889 000,00**	**0,00**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
Total des recettes réelles		**21 550 435,97**	**0,00**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*210 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*	*215 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**210 000,00**		**215 000,00**	**215 000,00**	**215 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**2 530 367,56**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**24 518 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**25 065 668,59**	**0,00**	**0,00**	**24 518 000,00**	**24 518 000,00**	**0,00**	**24 518 000,00**	**24 518 000,00**
011	Charges à caractère général (4)	6 664 334,34	0,00	0,00	6 462 106,67	6 462 106,67	0,00	6 462 106,67	6 462 106,67
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60611	Eau et assainissement	67 650,00	0,00		71 550,00	71 550,00	0,00	71 550,00	71 550,00
60612	Energie - Electricité	395 965,41	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
60613	Chauffage urbain	271 970,00	0,00		207 000,00	207 000,00	0,00	207 000,00	207 000,00
60621	Combustibles	35 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60622	Carburants	7 140,53	0,00		4 850,00	4 850,00	0,00	4 850,00	4 850,00
60623	Alimentation	345 475,00	0,00		372 000,00	372 000,00	0,00	372 000,00	372 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	9 550,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60631	Fournitures d'entretien	53 250,00	0,00		44 250,00	44 250,00	0,00	44 250,00	44 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	241 772,42	0,00		221 202,00	221 202,00	0,00	221 202,00	221 202,00
60633	Fournitures de voirie	76 864,40	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	55 530,00	0,00		82 830,00	82 830,00	0,00	82 830,00	82 830,00
6064	Fournitures administratives	18 750,00	0,00		19 900,00	19 900,00	0,00	19 900,00	19 900,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	71 800,00	0,00		82 800,00	82 800,00	0,00	82 800,00	82 800,00
611	Contrats de prestations de services	1 946 500,00	0,00		1 666 700,00	1 666 700,00	0,00	1 666 700,00	1 666 700,00
6132	Locations immobilières	76 100,00	0,00		79 600,00	79 600,00	0,00	79 600,00	79 600,00
61351	Matériel roulant	27 950,00	0,00		17 548,00	17 548,00	0,00	17 548,00	17 548,00
61358	Autres	38 816,45	0,00		25 658,00	25 658,00	0,00	25 658,00	25 658,00
61521	Entretien terrains	204 614,24	0,00		217 116,00	217 116,00	0,00	217 116,00	217 116,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	124 285,00	0,00		217 800,00	217 800,00	0,00	217 800,00	217 800,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	17 000,00	0,00		18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	276 037,60	0,00		118 740,92	118 740,92	0,00	118 740,92	118 740,92
615232	Entretien, réparations réseaux	125 453,66	0,00		156 000,00	156 000,00	0,00	156 000,00	156 000,00
61551	Entretien matériel roulant	123 563,45	0,00		116 500,00	116 500,00	0,00	116 500,00	116 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 300,00	0,00		35 200,00	35 200,00	0,00	35 200,00	35 200,00
6156	Maintenance	187 030,00	0,00		195 490,00	195 490,00	0,00	195 490,00	195 490,00
6161	Multirisques	20 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres primes d'assurance	65 350,00	0,00		71 065,00	71 065,00	0,00	71 065,00	71 065,00
617	Etudes et recherches	61 000,00	0,00		163 720,00	163 720,00	0,00	163 720,00	163 720,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	11 580,00	0,00		11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	98 300,00	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	10 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 400,00	0,00		21 900,00	21 900,00	0,00	21 900,00	21 900,00
6233	Foires et expositions	3 500,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6234	Réceptions	36 400,00	0,00		40 300,00	40 300,00	0,00	40 300,00	40 300,00
6236	Catalogues et imprimés	78 562,00	0,00		67 500,00	67 500,00	0,00	67 500,00	67 500,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	128 315,00	0,00		126 700,00	126 700,00	0,00	126 700,00	126 700,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	12 000,00	0,00		15 000,01	15 000,01	0,00	15 000,01	15 000,01
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	39 100,00	0,00		35 005,60	35 005,60	0,00	35 005,60	35 005,60
627	Services bancaires et assimilés	4 300,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	67 100,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	132 200,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	208 147,14	0,00		200 029,51	200 029,51	0,00	200 029,51	200 029,51
62878	Remb. frais à des tiers	18 400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	775 460,00	0,00		956 335,00	956 335,00	0,00	956 335,00	956 335,00
63512	Taxes foncières	27 612,04	0,00		29 226,63	29 226,63	0,00	29 226,63	29 226,63
63513	Autres impôts locaux	2 100,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 750,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 690,00	0,00		12 640,00	12 640,00	0,00	12 640,00	12 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 850 100,00	0,00		9 326 636,61	9 326 636,61		9 326 636,61	9 326 636,61
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	527 900,00	0,00		504 300,00	504 300,00		504 300,00	504 300,00
6218	Autre personnel extérieur	90 200,00	0,00		69 750,00	69 750,00		69 750,00	69 750,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25 100,00	0,00		25 000,02	25 000,02		25 000,02	25 000,02
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	98 080,00	0,00		119 499,98	119 499,98		119 499,98	119 499,98
64111	Rémunération principale titulaires	3 371 160,00	0,00		3 500 479,60	3 500 479,60		3 500 479,60	3 500 479,60

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	115 500,00	0,00		125 660,01	125 660,01		125 660,01	125 660,01
64118	Autres indemnités	787 760,00	0,00		794 999,98	794 999,98		794 999,98	794 999,98
64131	Rémunérations	1 339 100,00	0,00		1 455 550,03	1 455 550,03		1 455 550,03	1 455 550,03
64138	Primes et autres indemnités	191 085,00	0,00		263 452,01	263 452,01		263 452,01	263 452,01
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	32 065,00	0,00		40 499,99	40 499,99		40 499,99	40 499,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	924 000,00	0,00		981 159,98	981 159,98		981 159,98	981 159,98
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 092 800,00	0,00		1 157 130,00	1 157 130,00		1 157 130,00	1 157 130,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	62 450,00	0,00		63 499,99	63 499,99		63 499,99	63 499,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	102 000,00	0,00		113 600,02	113 600,02		113 600,02	113 600,02
64731	Allocations chômage versées directement	6 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 800,00	0,00		45 055,01	45 055,01		45 055,01	45 055,01
6475	Médecine du travail, pharmacie	37 100,00	0,00		30 999,99	30 999,99		30 999,99	30 999,99
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6488	Autres	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	2 104 651,98	0,00		2 244 082,87	2 244 082,87		2 244 082,87	2 244 082,87
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
739211	Attribution de compensation	2 026 698,98	0,00		2 154 945,87	2 154 945,87		2 154 945,87	2 154 945,87
739214	Attrib. compens. CVAE - Départ. - Région	0,00	0,00		11 007,00	11 007,00		11 007,00	11 007,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	32 053,00	0,00		32 230,00	32 230,00		32 230,00	32 230,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 715 090,00	0,00	0,00	1 674 366,80	1 674 366,80	0,00	1 674 366,80	1 674 366,80
65131	Bourses	4 035,00	0,00		4 850,00	4 850,00	0,00	4 850,00	4 850,00
65311	Indemnités de fonction	118 000,00	0,00		120 720,00	120 720,00	0,00	120 720,00	120 720,00
65313	Cotisations de retraite	5 550,00	0,00		5 660,00	5 660,00	0,00	5 660,00	5 660,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	20 900,00	0,00		19 115,00	19 115,00	0,00	19 115,00	19 115,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 700,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6553	Service d'incendie	521 190,00	0,00		548 409,00	548 409,00	0,00	548 409,00	548 409,00
65568	Autres contributions	522 200,00	0,00		486 440,80	486 440,80	0,00	486 440,80	486 440,80
6558	Autres contributions obligatoires	73 700,00	0,00		46 730,00	46 730,00	0,00	46 730,00	46 730,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	75 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	242 550,00	0,00		211 950,00	211 950,00	0,00	211 950,00	211 950,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	63 800,00	0,00		109 460,00	109 460,00	0,00	109 460,00	109 460,00
65818	Autres	0,00	0,00		40 430,00	40 430,00	0,00	40 430,00	40 430,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	4 965,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	55 900,00	0,00		1 002,00	1 002,00	0,00	1 002,00	1 002,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**19 334 176,32**	**0,00**	**0,00**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**	**0,00**	**19 707 192,95**	**19 707 192,95**
66	Charges financières	240 000,00	0,00		219 000,00	219 000,00		219 000,00	219 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	237 700,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00		-3 000,00	-3 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	13 900,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 900,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	12 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**265 900,00**	**0,00**	**0,00**	**234 500,00**	**234 500,00**		**234 500,00**	**234 500,00**
Total des dépenses réelles		**19 600 076,32**	**0,00**	**0,00**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**	**0,00**	**19 941 692,95**	**19 941 692,95**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 683 592,27*			*2 586 307,05*	*2 586 307,05*		*2 586 307,05*	*2 586 307,05*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*2 782 000,00*			*1 990 000,00*	*1 990 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*702 535,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*179 465,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*1 900 000,00*			*1 990 000,00*	*1 990 000,00*		*1 990 000,00*	*1 990 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**5 465 592,27**			**4 576 307,05**	**4 576 307,05**		**4 576 307,05**	**4 576 307,05**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	116 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	119 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 760 435,97**	**0,00**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**	**21 987 632,44**
013	Atténuations de charges (3)	72 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	56 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	16 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 257 705,00	0,00	3 626 863,45	3 626 863,45	3 626 863,45
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	593 700,00	0,00	654 300,00	654 300,00	654 300,00
7066	Redevances services à caractère social	206 300,00	0,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	344 000,00	0,00	374 409,46	374 409,46	374 409,46
7078	Autres marchandises	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7082	Commissions	800,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 551 500,00	0,00	1 459 699,99	1 459 699,99	1 459 699,99
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	140 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	86 705,00	0,00	310 780,00	310 780,00	310 780,00
70878	Remb. frais par des tiers	99 600,00	0,00	403 374,00	403 374,00	403 374,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 855 711,78	0,00	6 034 788,27	6 034 788,27	6 034 788,27
73211	Attribution de compensation	239 076,78	0,00	260 032,27	260 032,27	260 032,27
73221	FNGIR	549 864,00	0,00	549 864,00	549 864,00	549 864,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	357 085,00	0,00	367 798,00	367 798,00	367 798,00
7331	Taxe annuelle sur locaux de bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	3 407 940,00	0,00	3 584 513,00	3 584 513,00	3 584 513,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	1 272 581,00	1 272 581,00	1 272 581,00
738	Autres impôts et taxes	1 301 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 720 435,00	0,00	7 081 360,00	7 081 360,00	7 081 360,00
73111	Impôts directs locaux	2 850 890,00	0,00	3 022 214,00	3 022 214,00	3 022 214,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	443 712,00	0,00	476 595,00	476 595,00	476 595,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	113 412,00	0,00	129 508,00	129 508,00	129 508,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 966 906,00	0,00	3 105 000,00	3 105 000,00	3 105 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	216 000,00	0,00	216 000,00	216 000,00	216 000,00
731721	Taxe de séjour	79 515,00	0,00	100 265,00	100 265,00	100 265,00
7318	Autres	50 000,00	0,00	31 778,00	31 778,00	31 778,00
74	Dotations et participations (3)	4 059 078,00	0,00	4 336 552,82	4 336 552,82	4 336 552,82
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	232 896,00	0,00	279 475,00	279 475,00	279 475,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 313 732,00	0,00	1 300 595,00	1 300 595,00	1 300 595,00
744	FCTVA	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	72 205,00	0,00	64 200,00	64 200,00	64 200,00
7472	Participation régions	82 900,00	0,00	78 600,00	78 600,00	78 600,00
7473	Participation départements	48 200,00	0,00	28 421,00	28 421,00	28 421,00
74741	Participation communes membres du GFP	3 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	254 079,42	254 079,42	254 079,42
747888	Autres	1 692 990,00	0,00	1 698 507,40	1 698 507,40	1 698 507,40
748312	D.C.R.T.P.	292 993,00	0,00	292 993,00	292 993,00	292 993,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	294 169,00	0,00	309 682,00	309 682,00	309 682,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	761,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	696 506,19	0,00	591 067,90	591 067,90	591 067,90
752	Revenus des immeubles	332 300,00	0,00	323 584,00	323 584,00	323 584,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 100,47	0,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	111 251,72	0,00	126 483,90	126 483,90	126 483,90
75888	Autres	250 854,00	0,00	141 000,00	141 000,00	141 000,00
Total des recettes de gestion des services		**20 661 435,97**	**0,00**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**	**21 765 632,44**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	889 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	882 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**21 550 435,97**	**0,00**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**	**21 772 632,44**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*210 000,00*		*215 000,00*	*215 000,00*	*215 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*40 000,00*		*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*170 000,00*		*175 000,00*	*175 000,00*	*175 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		**210 000,00**		**215 000,00**	**215 000,00**	**215 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 020 000,00**	**760 782,56**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**111 900,00**	**592 300,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	121 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	225 030,56	0,00	0,00	0,00	64 100,00	3 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	414 300,00	0,00	5 000,00	0,00	47 800,00	588 700,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 138 740,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 500,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 393 740,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	745 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**55 000,00**	**203 381,00**	**2 191 143,49**	**1 739 500,00**		**6 679 007,05**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		970 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	39 000,00	233 000,00	0,00		413 452,00
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	854 897,49	39 500,00		1 192 128,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	32 000,00	1 103 246,00	1 700 000,00		3 941 046,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	127 381,00	0,00	0,00		127 381,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**117 000,00**	**0,00**	**541 200,00**	**0,00**		**4 073 440,07**
024	Produits des cessions d'immobilisations	117 000,00	0,00	0,00	0,00		117 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 393 740,07
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	541 200,00	0,00		817 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		745 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**1 020 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	965 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00
	RECETTES	**3 138 740,07**
102	Dotations et fonds d'investissement	638 000,00
106	Réserves	1 755 740,07
164	Emprunts auprès des éts financiers	740 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**760 782,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	92 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	165 030,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	414 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social réglon./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**760 782,56**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 452,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 030,56
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 300,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**96 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	47 800,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**5 000,00**	**0,00**	**10 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**111 900,00**
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	10 600,00	0,00	0,00	0,00	62 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**582 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	582 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**276 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	276 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 800,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**592 300,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 700,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**276 500,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	117 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 000,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**21 000,00**	**182 381,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	19 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	127 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**203 381,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 381,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**107 289,00**	**0,00**	**380 788,49**	**86 820,00**	**0,00**	**330 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	107 289,00	0,00	380 788,49	26 820,00	0,00	330 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**1 228 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	233 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**517 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	517 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 246,00**	**0,00**	**0,00**	**2 191 143,49**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	854 897,49
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 246,00	0,00	0,00	1 103 246,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 000,00**	**0,00**	**0,00**	**541 200,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	541 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 610 000,00**	**90 000,00**	**39 500,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00	90 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 739 500,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**2 394 127,49**	**3 601 497,98**	**0,00**	**651 808,44**	**0,00**	**4 022 610,61**	**1 722 742,65**	**0,00**
011	Charges à caractère général	11 200,00	648 137,57	0,00	21 419,89	0,00	1 241 500,14	452 233,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 479,62	2 200 628,41	0,00	79 479,55	0,00	2 687 960,47	1 222 568,63	0,00
014	Atténuations de produits	2 230 445,87	11 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 002,00	509 525,00	0,00	550 909,00	0,00	93 150,00	47 440,80	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-3 000,00	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**12 006 393,27**	**1 853 364,19**	**0,00**	**34 205,20**	**0,00**	**799 484,03**	**1 158 764,16**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	86 883,31	0,00	0,00	0,00	1 900,79	268,16	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 331 880,88	0,00	21 205,20	0,00	789 162,24	249 666,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 034 788,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 758 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 212 745,00	427 600,00	0,00	13 000,00	0,00	8 421,00	714 700,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 130,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**731 891,82**	**1 465 702,39**	**4 538 780,34**	**812 531,23**		**19 941 692,95**
011	Charges à caractère général	0,00	264 990,66	653 849,37	2 805 886,90	362 888,92		6 462 106,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	459 941,16	453 773,02	1 622 163,44	449 642,31		9 326 636,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 630,00	0,00	0,00		2 244 082,87
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 960,00	353 650,00	107 730,00	0,00		1 674 366,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		219 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	1 800,00	3 000,00	0,00		10 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
RECETTES		**0,00**	**466 805,49**	**704 448,02**	**4 749 168,08**	**0,00**		**21 772 632,44**
013	Atténuations de charges	0,00	1 409,48	0,00	4 538,26	0,00		95 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	362 905,01	432 044,12	440 000,00	0,00		3 626 863,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 034 788,27
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 500,00	3 321 000,00	0,00		7 081 360,00
74	Dotations et participations	0,00	102 491,00	26 200,00	831 395,82	0,00		4 336 552,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	244 703,90	152 234,00	0,00		591 067,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**2 394 127,49**
613	Locations	1 500,00
617	Etudes et recherches	9 700,00
641	Rémunérations du personnel	140 479,62
647	Autres charges sociales	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 002,00
661	Charges d'intérêts	-3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 230 445,87
RECETTES		**12 006 393,27**
731	Fiscalité locale	3 758 860,00
732	Fiscalité reversée	1 177 694,27
735	Fraction de TVA	4 857 094,00
741	D.G.F.	1 580 070,00
744	FCTVA	30 000,00
748	Autres attributions et participations	602 675,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	**3 073 758,72**	**0,00**	**370 244,26**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	38 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	60 200,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	162 970,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	87 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	74 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	98 554,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	37 500,00	0,00	18 800,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 496,17	0,00	221,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	86 689,51	0,00	45 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	29 120,02	0,00	5 119,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 242 309,49	0,00	217 009,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	473 011,24	0,00	80 909,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	52 210,66	0,00	1 384,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	173 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	140 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	11 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 655 203,35**	**0,00**	**198 160,84**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	61 883,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 133 720,04	0,00	198 160,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	427 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**153 495,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	150 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco. soc. environ. culture éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent. act° interrég.,eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 601 497,98**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 870,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 060,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 554,63
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 718,06
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 689,51
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 239,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459 318,95
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 920,62
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 594,81
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 795,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 930,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 007,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 853 364,19**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 883,31
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 880,88
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 600,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent. act° interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**103 399,44**	**0,00**	**548 409,00**	**0,00**	**0,00**	**651 808,44**
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
613	Locations	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
621	Personnel extérieur au service	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	19,89	0,00	0,00	0,00	0,00	19,89
628	Divers	15 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 143,21	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143,21
641	Rémunérations du personnel	55 764,56	0,00	0,00	0,00	0,00	55 764,56
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	18 403,25	0,00	0,00	0,00	0,00	18 403,25
647	Autres charges sociales	418,53	0,00	0,00	0,00	0,00	418,53
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	548 409,00	0,00	0,00	548 409,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		**34 205,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 205,20**
708	Autres produits	21 205,20	0,00	0,00	0,00	0,00	21 205,20
747	Participations	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**1 340 561,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	412 100,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	84 950,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	836,19	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 510,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 129,23	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	527 745,63	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	214 893,59	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	5 097,17	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**428 627,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	415 300,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	4 906,31	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	8 421,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	**789 074,36**	**0,00**	**1 889 974,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 022 610,61**
606	Achats non stockés de matières et fourni	167 800,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	636 900,00
613	Locations	1 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	102 950,00
618	Divers	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
621	Personnel extérieur au service	230 600,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	376 436,19
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 800,00	0,00	14 550,00	0,00	0,00	0,00	23 350,00
624	Transports biens, transports collectifs	45 000,00	0,00	74 500,00	0,00	0,00	0,00	119 500,00
625	Déplacements et missions	1 800,00	0,00	1 970,14	0,00	0,00	0,00	5 280,14
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	7 620,00	0,00	0,00	0,00	9 620,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	40 500,00	0,00	222 800,00	0,00	0,00	0,00	328 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 272,51	0,00	21 255,81	0,00	0,00	0,00	38 657,55
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	233 045,67	0,00	872 931,44	0,00	0,00	0,00	1 633 722,74
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	62 787,42	0,00	348 469,47	0,00	0,00	0,00	626 150,48
647	Autres charges sociales	468,76	0,00	7 427,58	0,00	0,00	0,00	12 993,51
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	4 850,00	0,00	0,00	0,00	4 850,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	88 300,00	0,00	0,00	0,00	88 300,00
	RECETTES	**214 172,25**	**0,00**	**156 684,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**799 484,03**
641	Rémunérations du personnel	172,25	0,00	1 728,54	0,00	0,00	0,00	1 900,79
706	Prestations de services	214 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	654 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	129 955,93	0,00	0,00	0,00	134 862,24
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 421,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**317 363,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	121 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	71 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	893,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	34 297,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 968,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	554,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**270 830,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	34,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	51 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	194 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**485 702,13**	**856 783,84**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 250,00	52 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280,00	23 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	100,00	1 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,89	98,33
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
628	Divers	0,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00	11 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 294,03	13 435,61
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 605,00	544 346,31
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 375,59	197 652,21
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 894,62	5 251,38
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**406 400,00**	**481 533,44**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233,44
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00	90 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 400,00	391 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 892,80**	**1 722 742,65**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 652,00	250 452,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 780,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,22
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	88 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 622,97
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	9 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 248,56
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 996,54
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,56
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 140,80	45 140,80
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 158 764,16**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268,16
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 666,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 130,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**518 791,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	390,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 638,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	322 835,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	126 531,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 935,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**364 314,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 409,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	362 905,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 100,00**	**192 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 491,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	102 491,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**731 891,82**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,66
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 638,69
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 835,55
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 531,19
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 935,73
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 960,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**466 805,49**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409,48
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 905,01
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 491,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**700,00**	**1 012 376,52**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**48 055,87**	**392 570,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	242 230,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00
613	Locations	0,00	21 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	105 890,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	76 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 020,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	75 309,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	16 900,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	51,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
628	Divers	700,00	61 500,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	4 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 668,93	0,00	0,00	0,00	164,21	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	14 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	257 830,72	0,00	0,00	0,00	6 351,01	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	102 456,01	0,00	0,00	0,00	2 698,80	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 252,31	0,00	0,00	0,00	41,85	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	63 650,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	2 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**653 668,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 000,00**	**36 780,00**
706	Prestations de services	0,00	360 409,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	53 854,66	0,00	0,00	0,00	2 000,00	15 780,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	102 720,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	3 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	126 483,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 465 702,39**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 430,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 858,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 290,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 020,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 309,18
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 900,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,37
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 833,14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 181,73
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 154,81
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 294,16
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 650,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**704 448,02**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 409,46
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 634,66
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 220,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 483,90

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 316 595,36**	**0,00**	**857 250,00**	**935 382,23**	**0,00**	**647 962,57**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	33 250,00	0,00	600,00	71 800,00	0,00	122 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	35 000,00	0,00	831 000,00	799 500,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	69 500,00	0,00	5 000,00	19 000,00	0,00	87 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	4 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	870,90	0,00	0,00	0,00	0,00	109,67
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	705,60	0,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	89 000,00	0,00	20 500,00	16 000,00	0,00	68 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	15 455,68	0,00	0,00	0,00	0,00	6 289,71
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	500,00	0,00	150,00	176,63	0,00	150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	643 344,15	0,00	0,00	0,00	0,00	245 974,87
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	257 011,26	0,00	0,00	0,00	0,00	95 922,26
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	11 358,37	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,06
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**3 665 241,82**	**0,00**	**0,00**	**152 500,00**	**0,00**	**32 030,44**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 507,82	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,44
706	Prestations de services	0,00	0,00	234 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
708	Autres produits	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	3 105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	234,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**251 118,82**	**100 000,00**	**100 000,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 700,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	409,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 400,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 852,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	110 309,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	40 275,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	901,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	39 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**344 308,00**	**100 000,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	2 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	216 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
747	Participations	126 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 086,74**	**302 384,62**	**0,00**	**0,00**	**4 538 780,34**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	262 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 516,00	0,00	0,00	247 016,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 005,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	2 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	33 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	6 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548,12	0,00	0,00	1 938,67
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580,00	0,00	0,00	5 085,60
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 425,00	0,00	0,00	469 625,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	328,72	2 042,28	0,00	0,00	26 968,46
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	1 476,63
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	11 494,60	117 905,40	0,00	0,00	1 129 028,49
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 263,42	34 038,93	0,00	0,00	431 511,83
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128,89	0,00	0,00	14 654,66
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 730,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355 087,82**	**0,00**	**0,00**	**4 749 168,08**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 538,26

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 321 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 087,82	0,00	0,00	831 395,82
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 234,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**771 531,23**	**1 000,00**	**37 000,00**	**1 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	32 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 048,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	236 740,92	1 000,00	5 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 396,58	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	313 061,42	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	123 721,27	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	5 463,04	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**812 531,23**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	76 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 048,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 740,92
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 396,58
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 061,42
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 721,27
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 463,04
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624444027	23/02/2024	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**18 138 337,53**									
1641 Emprunts en euros (total)					18 138 337,53									
200501/MIN230113EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	08/04/2005	01/07/2005	01/01/2006	945 000,00	V	EURIBOR03M	3,310	3,066	EUR	T	C	N	A-1
200701/07178-1	CREDIT AGRICOLE	25/09/2004	15/02/2012	15/02/2013	2 608 698,00	F		3,950	4,008	EUR	A	C	N	A-1
201001/MON272819EUR/MON2689	CAIS FSE FINANC LOCAL	01/05/2010	01/05/2010	01/08/2010	175 000,00	F		3,630	3,678	EUR	T	P	N	A-1
201002/07178-2	CREDIT AGRICOLE	03/05/2010	15/02/2012	15/02/2013	1 090 910,00	F		3,940	3,998	EUR	A	C	N	A-1
201003/MON268899/0287234/00	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	300 000,00	F		3,280	3,320	EUR	T	P	N	A-1
201006/MON268901EUR/0287326	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	162 500,00	F		3,280	3,320	EUR	T	P	N	A-1
201007/MON268903EUR/0287238	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	04/06/2010	01/10/2010	487 700,00	F		4,100	4,163	EUR	T	P	N	A-1
201101/00071325258	CREDIT AGRICOLE	24/01/2011	06/04/2011	20/04/2014	1 500 000,00	F		4,080	3,513	EUR	A	X	N	A-1
201202/887120163	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2012	25/06/2012	25/12/2012	969 005,52	F		4,610	4,682	EUR	A	X	N	A-1
202001/10001514831	CREDIT AGRICOLE	24/02/2020	17/03/2020	15/03/2021	240 000,00	F		0,400	0,428	EUR	A	P	N	A-1
202002/10001514997	CREDIT AGRICOLE	24/02/2020	17/03/2020	15/03/2021	1 750 200,00	F		0,880	0,889	EUR	A	P	N	A-1
202102/2867/101/001	SOCIETE GENERALE	20/07/2021	29/07/2021	30/10/2021	1 500 000,00	F		0,880	0,896	EUR	T	P	N	A-1
2023311/0.027.343.H	CREDIT FONCIER	23/12/2013	01/01/2023	06/01/2023	239 575,09	F		3,420	3,822	EUR	T	C	N	A-1
2023331/4928411	CAISSE D'EPARGNE	31/05/2017	01/01/2023	25/06/2023	806 451,04	F		1,400	1,503	EUR	A	P	N	A-1
2023341/10001234728	CREDIT AGRICOLE	23/05/2019	01/01/2023	15/01/2023	1 602 942,37	F		0,880	0,973	EUR	S	P	N	A-1
2023371/MON535835EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2020	01/01/2023	01/05/2023	1 183 897,25	F		0,500	0,559	EUR	A	P	N	A-1
2023391/MIN540463EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2021	01/09/2022	01/03/2023	991 458,26	F		0,760	0,750	EUR	T	P	N	A-1
2023401/00054078801	CREDIT MUTUEL	23/05/2022	24/11/2022	28/02/2023	1 335 000,00	F		1,520	1,543	EUR	T	C	N	A-1
2024421/154710	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2023	03/01/2024	01/01/2025	250 000,00	V	LIVRET A	3,400	3,406	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**18 138 337,53**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**12 281 279,81**					**962 896,00**	**214 570,83**	**0,00**	**115 930,10**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 281 279,81					962 896,00	214 570,83	0,00	115 930,10
200501/MIN230113EUR	N	0,00	A-1	264 600,00	6,74	V	EURIBOR03M	0,600	37 800,00	1 502,56	0,00	336,42
200701/07178-1	N	0,00	A-1	1 173 924,00	8,12	F		3,950	130 434,00	47 014,03	0,00	36 666,72
201001/MON272819EUR/MON2689	N	0,00	A-1	22 065,89	1,33	F		3,630	14 577,27	604,05	0,00	44,55
201002/07178-2	N	0,00	A-1	490 915,00	8,12	F		3,940	54 545,00	19 610,69	0,00	15 294,59
201003/MON268899/0287234/00	N	0,00	A-1	171 343,02	11,49	F		3,280	12 159,98	5 471,50	0,00	1 290,80
201006/MON268901EUR/0287326	N	0,00	A-1	92 811,20	11,49	F		3,280	6 586,62	2 963,74	0,00	699,18
201007/MON268903EUR/0287238	N	0,00	A-1	290 473,14	11,49	F		4,100	19 666,60	11 609,60	0,00	2 744,93
201101/00071325258	N	0,00	A-1	884 065,43	9,29	F		4,080	74 734,28	32 533,61	0,00	20 682,91
201202/887120163	N	0,00	A-1	143 361,88	9,97	F		4,610	13 608,16	6 719,13	0,00	84,23
202001/10001514831	N	0,00	A-1	150 896,98	4,20	F		0,400	29 938,93	603,59	0,00	383,03
202002/10001514997	N	0,00	A-1	1 506 815,56	16,19	F		0,880	82 560,17	13 259,98	0,00	9 922,31
202102/2867/101/001	N	0,00	A-1	1 344 301,17	17,56	F		0,880	70 187,83	11 791,97	0,00	1 910,23
2023311/0.027.343.H	N	0,00	A-1	201 243,09	5,01	F		3,420	38 332,00	6 497,41	0,00	1 328,92
2023331/4928411	N	0,00	A-1	757 761,26	13,47	F		1,400	49 371,44	10 608,66	0,00	5 096,47
2023341/10001234728	N	0,00	A-1	1 475 720,00	10,53	F		0,880	128 344,38	12 704,60	0,00	5 434,42
2023371/MON535835EUR	N	0,00	A-1	1 120 876,35	16,32	F		0,500	63 336,01	5 604,38	0,00	3 510,45
2023391/MIN540463EUR	N	0,00	A-1	944 105,84	18,40	F		0,760	47 713,33	7 039,43	0,00	548,79
2023401/00054078801	N	0,00	A-1	1 246 000,00	13,90	F		1,520	89 000,00	18 431,90	0,00	1 498,84
2024421/154710	N	0,00	A-1	0,00	24,98	V	LIVRET A	0,000	0,00	0,00	0,00	8 452,31
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**12 281 279,81**					**962 896,00**	**214 570,83**	**0,00**	**115 930,10**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 281 279,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		14-12-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	SUBV BAT ET INSTALLATIONS	15	14/12/2023
L	SUBV AUTRES ORG PUBLIC BAT INST	15	14/12/2023
L	MOBILIER	10	14/12/2023
L	FOND CONCOURS PLH	15	14/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU	4	14/12/2023
L	FRAIS LIES DOCUMT URBANISME	5	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023
L	CONCESSIONS ET LOGICIELS	2	14/12/2023
L	VEHICULES DE TOURISME	5	14/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	14/12/2023
L	CHEPTEL	7	14/12/2023
L	CONTR AUTRES BATIMENT PUBLIC	20	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023
L	AUTRES MAT DE VOIRIE	5	14/12/2023
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	8	14/12/2023
L	FRAIS D'ETUDES	5	14/12/2023
L	INSTAL GENERALE AGENCT AMENGT DIVERS	5	14/12/2023
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N — B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES — B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**0,00**
FONCTIONNEMENT (total)					**174 888,00**
657481		FONCTIONNEMENT ANTENNE UNISCITE	UNIS-CITÉ	Association	25 000,00
657481		SOUTIEN A L'ANIMATION DU TERRITOIRE	ASSOCIATION LOIR LITTERAIRE	Association	500,00
657481		ORGANISATION DES PRESTATIONS SOCIALES POUR LES AGENTS	AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	Association	4 450,00
657481		AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE	BGE ANJOU MAINE	Association	2 000,00
657481		HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT	LE FLORE	Association	5 000,00
657481		FONCTIONNEMENT ALSH BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR	FAMILLES RURALES BAZOUGES-CRÉ SUR LOIR	Association	35 000,00
657482		AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE	ADIE	Association	2 000,00
657483		DYNAMISATION DU TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL DU PAYS FLECHOIS	ANIM EN FLECHE	Association	13 500,00
657485		AIDE AU FONCTIONNEMENT	RADIO PREVERT	Association	5 000,00
657485		ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	CPIE LA SARTHE AU FIL DE L'EAU	Association	19 963,00
657487		PROMOTION DES DROITS DES FEMMES	CIDFF	Association	2 100,00
657488		PROMOTION ET DEVELEVOPPEMENT DES ACTIVIES DE LA MISSION LOCALE SARTHE SUD	MISSION LOCALE SARTHE ET LOIR	Association	60 375,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**51,00**	**2,01**	**53,01**	**42,60**	**4,21**	**46,81**
Adjoint adm principal 1ère cl	C	3,00	0,50	3,50	3,50	0,00	3,50
Adjoint adm principal 1ère cl	C	9,00	0,00	9,00	8,36	0,00	8,36
Adjoint adm principal 2ème cl	C	3,00	0,00	3,00	1,73	0,21	1,94
Adjoint adm principal 2ème cl	C	3,00	0,00	3,00	2,50	0,00	2,50
Adjoint administratif	C	11,00	0,80	11,80	10,93	0,00	10,93
Adjoint administratif	C	1,00	0,71	1,71	1,71	0,00	1,71
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	2,17	3,00	5,17
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Rédacteur principal 1ère cl	B	6,00	0,00	6,00	5,01	0,00	5,01
Rédacteur principal 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	1,69	0,00	1,69
FILIERE TECHNIQUE (c)		**56,00**	**3,38**	**59,38**	**48,44**	**6,29**	**54,73**
Adjoint technique	C	20,00	1,58	21,58	16,55	2,29	18,84
Adjoint technique princ 1è cl	C	12,00	0,00	12,00	12,32	0,00	12,32
Adjoint technique princ 2è cl	C	13,00	1,80	14,80	13,77	0,00	13,77
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien territorial	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		**11,00**	**0,80**	**11,80**	**8,28**	**2,00**	**10,28**
Agent social	C	4,00	0,80	4,80	3,53	1,00	4,53
Agent social principal 2ème cl	C	3,00	0,00	3,00	2,75	0,00	2,75
Educateur jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Educateur jnes enfts cl exc A	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**12,00**	**0,00**	**12,00**	**10,89**	**1,00**	**11,89**
Conseiller des APS principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS prin. 2ème cl.	B	3,00	0,00	3,00	2,93	0,00	2,93
Educateur APS prin.1ère cl.	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur territorial APS	B	3,00	0,00	3,00	1,96	1,00	2,96
Opérateur des A P S	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**17,00**	**0,00**	**17,00**	**16,63**	**0,00**	**16,63**
Adjoint animation princ 1è cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint animation princ 2èm cl	C	2,00	0,00	2,00	1,83	0,00	1,83
Adjoint d'animation	C	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal 2ème cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**148,00**	**6,19**	**154,19**	**126,84**	**14,50**	**141,34**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
28/06/2018 - 5 ACTIONS DE 50€ - DELIB 180628D055	SPL AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE - ATESART	SPL ATESART	SPL	250,00
21/11/2019 - 10 ACTIONS DE 1 250€ - DELIB191121D010 ET 11	SPL VALLEE DU LOIR TOURISME	SPL	SPL	12 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte Pays Vallée du Loir	01/01/2001		154 300,00
Sarthe Numérique	01/12/2013		11 600,00
Syndicat mixte gens du voyage	01/01/2019		45 150,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie autonome	Service public d'Assainissement Non-Collectif	01/01/2006		24720034800081	SPIC	non
Lotissement	Parcs d activités	08/04/2021		24720034800123	SPIC	oui
Bâtiments économiques	Bâtiments économiques	01/01/2023		24720034800131	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 714 277,40	-2 714 277,40
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	958 537,33	958 537,33
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 755 740,07	1 755 740,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 755 740,07	1 755 740,07

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 140 000,00	1 140 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 331 307,05	5 331 307,05
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 947 047,12	5 947 047,12

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 140 000,00**	**I 1 140 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**965 000,00**	**965 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	965 000,00	965 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**175 000,00**	**175 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*175 000,00*	*175 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**5 331 307,05**	III	**5 331 307,05**
Ressources propres externes de l'année (a)		**638 000,00**		**638 000,00**
10222	FCTVA	638 000,00		638 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**4 693 307,05**		**4 693 307,05**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*0,00*		*0,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*1 990 000,00*		*1 990 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*0,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*		*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*		*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*0,00*		*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*		*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*0,00*
2817321	*Immeubles de rapport (mise à dispo)*	*0,00*		*0,00*
281748	*Sol autrui - Autres construct° (mad)*	*0,00*		*0,00*
2817828	*Autres matériels transport (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
2817838	*Autre matériel informatique (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	117 000,00	117 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 586 307,05*	*2 586 307,05*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location de salles	Maison de l Economie, de la Formation et de l Emploi	02/05/1993		SPA
Location de salles	Centre d Hébergement Educatif et Sportif	10/12/2009	10/12/2009	SPA
Location de bureaux	Maison de santé de La Flèche	10/12/2009	10/12/2009	SPA
Location de salles	COGITO Pépinière tertiaire et numérique	01/10/2015	01/10/2015	SPA

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		27 877 000,00	4,26	3,90 %	0,00	1 087 203,00	4,26
TFPNB		2 126 000,00	4,13	2,00 %	0,00	42 520,00	4,13
CFE		6 518 000,00	9,98	25,88 %	0,00	1 686 858,00	9,98
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		1 907 000,00	-10,72	10,13 %	0,00	193 179,00	-10,72
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**219 135,77**
21828	Autres matériels de transport	180 108,20
2188	Autres	3 427,20
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 500,00
2313	Constructions	27 680,37
2314	Constructions sur sol d'autrui	420,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**219 135,77**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**219 135,77**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**880 974,00**
1321	Etat et établissements nationaux	660 000,00
1322	Régions	192 889,20
1323	Départements	28 084,80
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**880 974,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**880 974,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	**Charges à caractère général**	**2 003 426,63**
60611	Eau et assainissement	600,00
60612	Energie - Electricité	4 800,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 900,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 665 500,00
61358	Autres	3 500,00
61551	Matériel roulant	55 000,00
61558	Autres biens mobiliers	17 000,00
6156	Maintenance	13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00
6247	Transports collectifs du personnel	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	800,00
62875	Aux communes membres du GFP	75 000,00
6288	Autres	44 500,00
63512	Taxes foncières	326,63
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**7 356,44**
64138	Primes et autres indemnités	7 356,44
65	**Autres charges de gestion courante**	**67 000,00**
6542	Créances éteintes	5 000,00
657358	Autres groupements	62 000,00
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
	Total des dépenses réelles	**2 077 783,07**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre	***0,00***
	TOTAL GENERAL	**2 077 783,07**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**0,00**
Dotations et participations reçues		**320 000,00**
747888	Autres	320 000,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**61 507,82**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**18 000,00**
706888	Autres	14 000,00
7078	Autres marchandises	1 500,00
70841	A la collectivité de rattachement	2 500,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**41 000,00**
75888	Autres	41 000,00
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**2 507,82**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 507,82
Total des recettes réelles		**381 507,82**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**381 507,82**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES :
Pour : 41
Contre : /
Abstentions : /

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLECHE

Date de convocation : 29 mars 2024

Présenté par la Présidente,
A Crosmières, le 4 avril 2024
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Crosmières, le 4 avril 2024
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE		M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE	
M. de SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR		Mme MENAGE Carine, LA FLECHE	
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE		M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE	
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN		M. JAUNAY Claude, LA FLECHE	
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON		M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS	
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE		Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE	
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET		M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE	
M. POIRRIER Sylvain, Maire d'ARTHEZE		Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
M. GOUIN Philippe, BAZOUGES-CRE SUR LOIR		M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
Mme PEAN Fabienne, CLERMONT-CREANS		M. RICOT Thierry, CROSMIERES	
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES		M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE		M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE		Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	
M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS		Mme RACHET Françoise, LA FLECHE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. CHAUVIN	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE Pouvoir à M. RIBOT	
M. RIBOT Pascal, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE Pouvoir à Mme RACHET	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
Mme Christine FRESNEAU, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D011-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D011

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2024,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 20 mars 2024.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2023, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2024 du S.P.A.N.C. de la Communauté de communes du Pays fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif à budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **33 800,00 €**, dont :

- **14 188,96 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **19 611,04 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 163,85	0,00	14 188,96	0,00	14 188,96
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	14 163,85	0,00	14 188,96	0,00	14 188,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	14 163,85	0,00	14 188,96	0,00	14 188,96
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	14 163,85	0,00	14 188,96	0,00	14 188,96
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 611,04
						=
					TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	33 800,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **33 800,00 €** (uniquement des dépenses réelles),

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 000,00	0,00	21 300,00	0,00	21 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 800,00	0,00	3 800,00	0,00	3 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	20 300,00	0,00	26 100,00	0,00	26 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 200,00	0,00	4 200,00	0,00	4 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00	0,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	28 000,00	0,00	33 800,00	0,00	33 800,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	28 000,00	0,00	33 800,00	0,00	33 800,00
						+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					33 800,00

Le budget du S.P.A.N.C. ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif du S.P.A.N.C. de la Communauté de communes du Pays fléchois pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24720034800081	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCPF - SPANC (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	33 800,00	14 188,96
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 611,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	33 800,00	33 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	33 800,00	33 800,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 000,00	0,00	21 300,00	21 300,00	21 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**20 300,00**	**0,00**	**26 100,00**	**26 100,00**	**26 100,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**28 000,00**	**0,00**	**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**28 000,00**	**0,00**	**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	33 800,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 163,85	0,00	14 188,96	14 188,96	14 188,96
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**14 163,85**	**0,00**	**14 188,96**	**14 188,96**	**14 188,96**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**14 163,85**	**0,00**	**14 188,96**	**14 188,96**	**14 188,96**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**14 163,85**	**0,00**	**14 188,96**	**14 188,96**	**14 188,96**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 611,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	33 800,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 300,00		21 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 800,00		3 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 200,00	*0,00*	4 200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 000,00	*0,00*	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**33 800,00**	***0,00***	**33 800,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**33 800,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 188,96		14 188,96
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**14 188,96**	***0,00***	**14 188,96**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**19 611,04**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**33 800,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**17 000,00**	**21 300,00**	**21 300,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	17 000,00	21 300,00	21 300,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**2 800,00**	**3 800,00**	**3 800,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2 800,00	3 800,00	3 800,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**500,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**20 300,00**	**26 100,00**	**26 100,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**4 200,00**	**4 200,00**	**4 200,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 100,00	1 100,00	1 100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 100,00	3 100,00	3 100,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 000,00	2 000,00	2 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**1 500,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**28 000,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**28 000,00**	**33 800,00**	**33 800,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**33 800,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 163,85	14 188,96	14 188,96
7062	Redevances assainissement non collectif	14 163,85	14 188,96	14 188,96
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	14 163,85	14 188,96	14 188,96
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	14 163,85	14 188,96	14 188,96
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	14 163,85	14 188,96	14 188,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	19 611,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	33 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES :
Pour : 41
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 29 mars 2024

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLECHE

Présenté par la Présidente,
A Crosmières, le 4 avril 2024
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Crosmières, le 4 avril 2024
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE	
M. de SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR	
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE	
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON	
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE	
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET	
M. POIRRIER Sylvain, Maire d'ARTHEZE	
M. GOUIN Philippe, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
Mme PEAN Fabienne, CLERMONT-CREANS	
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES	
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE	
M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE POUVOIR à Mme GRELET-CERTENAIS	

M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE	
Mme MENAGE Carine, LA FLECHE	
M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE	
M. JAUNAY Claude, LA FLECHE	
M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS	
Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE	
M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE	
Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
M. RICOT Thierry, CROSMIERES	
M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE	
M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	
Mme RACHET Françoise, LA FLECHE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON		Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE Pouvoir à Mme RACHET	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. CHAUVIN		Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE		Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE Pouvoir à M. RIBOT		Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. RIBOT Pascal, LA FLECHE		Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE		Mme Christine FRESNEAU, LA FLECHE	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir		Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS		M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLÈCHE

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240422-DAG240404D012-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D012

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE : PARCS D'ACTIVITES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Parcs d'activités,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2024,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 20 mars 2024.

Après avoir effectué la reprise anticipée des résultats du budget 2023, vous trouverez ci-dessous la présentation du budget annexe 2024 des Parcs d'activités de la Communauté de communes du Pays fléchois.

Les éléments de comparaison se font de budget primitif à budget primitif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 173 387,77 €**, dont :

- **1 056 000,00 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **2 117 387,77 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 094 591,69		2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 094 591,69		2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
TOTAL		3 150 591,69	0,00	3 173 387,77	0,00	3 173 387,77
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 173 387,77

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **3 173 387,77 €**, dont :

- **1 182 483,90 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **1 990 006,77 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.
- **897,10 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations du RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	111 251,72	0,00	126 483,90	0,00	126 483,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 167 251,72	0,00	1 182 483,90	0,00	1 182 483,90
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 167 251,72	0,00	1 182 483,90	0,00	1 182 483,90
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 969 028,29		1 990 006,77	0,00	1 990 006,77
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 969 028,29		1 990 006,77	0,00	1 990 006,77
TOTAL		3 136 280,01	0,00	3 172 490,67	0,00	3 172 490,67
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		897,10
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 173 387,77

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **2 117 387,77 €** (uniquement des dépenses d'ordres),

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 094 591,69		2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 094 591,69		2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
TOTAL		2 094 591,69	0,00	2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
						+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
						=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 117 387,77

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **2 117 387,77 €**, dont :

- **127 381,00 €** de recettes réelles d'investissement,
- **1 990 006,77 €** de recettes d'ordre d'investissement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	116 531,60	0,00	127 381,00	0,00	127 381,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**0,00**	**127 381,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**0,00**	**127 381,00**
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 969 026,29		1 990 006,77	0,00	1 990 006,77
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		**1 969 026,29**		**1 990 006,77**	**0,00**	**1 990 006,77**
TOTAL		2 085 557,89	0,00	2 117 387,77	0,00	2 117 387,77
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 117 387,77

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Parcs d'activité de la Communauté de communes du Pays fléchois pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCPF - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24720034800123

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCPF - PARCS ACTIVITES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 39
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 42
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 44
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 46
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	50

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	3 966 598,96	3 970 981,74	-5 279,88		A1	-897,10
Investissement	1 990 006,77	1 980 974,97	(3) 9 031,80		A2	0,00
Fonctionnement	1 976 592,19	1 990 006,77	(4) -14 311,68		A3	-897,10

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-897,10
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	-897,10

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 117 387,77	2 117 387,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 117 387,77	2 117 387,77

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 172 490,67	3 173 387,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 897,10	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 173 387,77	3 173 387,77
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 290 775,54	5 290 775,54

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*2 094 591,69*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 094 591,69***		***2 117 387,77***	***2 117 387,77***	***2 117 387,77***
TOTAL		**2 094 591,69**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 117 387,77**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	116 531,60	0,00	127 381,00	127 381,00	127 381,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*1 969 028,29*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 969 028,29***		***1 990 006,77***	***1 990 006,77***	***1 990 006,77***
TOTAL		**2 085 559,89**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 117 387,77**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**-127 381,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	111 251,72	0,00	126 483,90	126 483,90	126 483,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 167 251,72**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 167 251,72**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 969 028,29*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 969 028,29***		***1 990 006,77***	***1 990 006,77***	***1 990 006,77***
TOTAL		**3 136 280,01**	**0,00**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**897,10**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 173 387,77**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*2 094 591,69*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***2 094 591,69***		***2 117 387,77***	***2 117 387,77***	***2 117 387,77***

TOTAL	**3 150 591,69**	**0,00**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 173 387,77**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-127 381,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*2 117 387,77*	2 117 387,77
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***2 117 387,77***	**2 117 387,77**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 117 387,77

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 056 000,00		1 056 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	126 483,90	*0,00*	126 483,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*1 990 006,77*	1 990 006,77
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 182 483,90**	***1 990 006,77***	**3 172 490,67**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	897,10

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 173 387,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		127 381,00	*0,00*	127 381,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*1 990 006,77*	1 990 006,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**127 381,00**	***1 990 006,77***	**2 117 387,77**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 117 387,77**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 056 000,00		1 056 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*2 117 387,77*	2 117 387,77
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**1 056 000,00**	***2 117 387,77***	**3 173 387,77**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 173 387,77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 094 591,69**	**0,00**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*2 094 591,69*			*2 117 387,77*	*2 117 387,77*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 094 591,69**			**2 117 387,77**	**2 117 387,77**		**2 117 387,77**	**2 117 387,77**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**2 117 387,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 085 559,89**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	116 531,60	0,00	127 381,00	127 381,00	127 381,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*1 969 028,29*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 969 028,29***		***1 990 006,77***	***1 990 006,77***	***1 990 006,77***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**2 117 387,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 094 591,69**	**0,00**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*2 094 591,69*			*2 117 387,77*	*2 117 387,77*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*2 094 591,69*			*2 117 387,77*	*2 117 387,77*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
3351	*Terrains*	*2 094 591,69*			*2 117 387,77*	*2 117 387,77*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 094 591,69**			**2 117 387,77**	**2 117 387,77**		**2 117 387,77**	**2 117 387,77**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 085 559,89**	**0,00**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	116 531,60	0,00	127 381,00	127 381,00	127 381,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	116 531,60	0,00	127 381,00	127 381,00	127 381,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**116 531,60**	**0,00**	**127 381,00**	**127 381,00**	**127 381,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 969 028,29*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
3351	*Terrains*	*1 969 028,29*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 969 028,29***		***1 990 006,77***	***1 990 006,77***	***1 990 006,77***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 136 280,01**	**0,00**	**0,00**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**	**0,00**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**
011	Charges à caractère général (3)	1 056 000,00	0,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	111 251,72	0,00	0,00	126 483,90	126 483,90	0,00	126 483,90	126 483,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 167 251,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 167 251,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 969 028,29*			*1 990 006,77*	*1 990 006,77*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 969 028,29**			**1 990 006,77**	**1 990 006,77**		**1 990 006,77**	**1 990 006,77**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**897,10**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**3 173 387,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 150 591,69**	**0,00**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*2 094 591,69*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**2 094 591,69**		**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**3 173 387,77**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 136 280,01**	**0,00**	**0,00**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**	**0,00**	**3 172 490,67**	**3 172 490,67**
011	Charges à caractère général (4)	1 056 000,00	0,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 056 000,00	0,00		1 056 000,00	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	111 251,72	0,00	0,00	126 483,90	126 483,90	0,00	126 483,90	126 483,90
6522	Accueil familial	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	111 251,72	0,00		126 483,90	126 483,90	0,00	126 483,90	126 483,90
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 167 251,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 167 251,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**	**0,00**	**1 182 483,90**	**1 182 483,90**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 969 028,29*			*1 990 006,77*	*1 990 006,77*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 969 028,29*			*1 990 006,77*	*1 990 006,77*		*1 990 006,77*	*1 990 006,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		**1 969 028,29**			**1 990 006,77**	**1 990 006,77**		**1 990 006,77**	**1 990 006,77**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 150 591,69**	**0,00**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**	**3 173 387,77**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 056 000,00	0,00	1 056 000,00	1 056 000,00	1 056 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 056 000,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**	**1 056 000,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*2 094 591,69*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*2 094 591,69*		*2 117 387,77*	*2 117 387,77*	*2 117 387,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**2 094 591,69**		**2 117 387,77**	**2 117 387,77**	**2 117 387,77**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**127 381,00**	**0,00**	**0,00**		**127 381,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	127 381,00	0,00	0,00		127 381,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**127 381,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	127 381,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**127 381,00**
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 381,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**	**0,00**	**0,00**		**1 182 483,90**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 056 000,00	0,00	0,00		1 056 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	126 483,90	0,00	0,00		126 483,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 056 000,00**	**0,00**	**0,00**		**1 056 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 056 000,00	0,00	0,00		1 056 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**1 182 483,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	1 056 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	126 483,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 056 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	1 056 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 182 483,90**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 483,90
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 056 000,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**1 990 006,77**	**1 990 006,77**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 990 006,77**	**1 990 006,77**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	I **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 990 006,77**	III	**1 990 006,77**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 990 006,77**		**1 990 006,77**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
3351	*Terrains*	*1 990 006,77*		*1 990 006,77*
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES :
Pour : 41
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 29 mars 2024

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLECHE

Présenté par la Présidente,
A Crosmières, le 4 avril 2024
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Crosmières, le 4 avril 2024
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE		M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE	
M. de SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR		Mme MENAGE Carine, LA FLECHE	
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE		M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE	
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN		M. JAUNAY Claude, LA FLECHE	
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON		M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS	
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE		Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE	
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET		M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE	
M. POIRRIER Sylvain, Maire d'ARTHEZE		Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
M. GOUIN Philippe, BAZOUGES-CRE SUR LOIR		M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	
Mme PEAN Fabienne, CLERMONT-CREANS		M. RICOT Thierry, CROSMIERES	
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES		M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE		M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE	
Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE		Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE	
M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS		Mme RACHET Françoise, LA FLECHE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON		Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE Pouvoir à Mme RACHET	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. CHAUVIN		Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE		Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE Pouvoir à M. RIBOT		Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
M. RIBOT Pascal, LA FLECHE		Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE		Mme Christine FRESNEAU, LA FLECHE	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir		Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS		M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLECHE

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D013-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D013

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE : BATIMENTS ECONOMIQUES

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des Bâtiments économiques,

Vu la délibération DAG221117D001 du 17 novembre 2022 créant le budget annexe Bâtiments économiques au 1er janvier 2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2024,

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances en date du 20 mars 2024.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un total de **591 000,00 €**, dont :

- **429 234,55 €** de recettes réelles de fonctionnement,
- **90 000,00 €** de recettes d'ordre de fonctionnement,
- **71 765,45 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 100,00	0,00	45 800,00	0,00	45 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	367 500,00	0,00	383 434,55	0,00	383 434,55
Total des recettes de gestion courante		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**0,00**	**429 234,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**0,00**	**429 234,55**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*0,00*	*90 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***108 400,00***		***90 000,00***	***0,00***	***90 000,00***
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**519 234,55**	**0,00**	**519 234,55**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**71 765,45**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**591 000,00**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de **591 000,00 €**, dont :

- **177 235,10 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **413 764,90 €** de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	86 300,00	0,00	77 935,10	0,00	77 935,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**86 300,00**	**0,00**	**87 935,10**	**0,00**	**87 935,10**
66	Charges financières	64 200,00	0,00	79 300,00	0,00	79 300,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 100,00		5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**154 600,00**	**0,00**	**177 235,10**	**0,00**	**177 235,10**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*103 300,00*		*98 764,90*	*0,00*	*98 764,90*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*0,00*	*315 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***368 400,00***		***413 764,90***	***0,00***	***413 764,90***
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**591 000,00**	**0,00**	**591 000,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	591 000,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **1 100 000,00 €**, dont :

- **365 796,87 €** de dépenses réelles d'investissement,
- **115 000,00 €** de dépense d'ordre d'investissement,
- **619 203,13 €** de restes à réaliser 2023.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 360 000,00	619 203,13	18 296,87	0,00	637 500,00
Total des dépenses d'équipement		**1 360 000,00**	**619 203,13**	**18 296,87**	**0,00**	**637 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	347 500,00	0,00	347 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**270 000,00**	**0,00**	**347 500,00**	**0,00**	**347 500,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 630 000,00**	**619 203,13**	**365 796,87**	**0,00**	**985 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*0,00*	*90 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*0,00*	*25 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***133 400,00***		***115 000,00***	***0,00***	***115 000,00***
TOTAL		**1 763 400,00**	**619 203,13**	**480 796,87**	**0,00**	**1 100 000,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 100 000,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **1 100 000,00 €**, dont :

- **10 000 €** de recettes réelles d'investissement,
- **438 764,90 €** de recettes d'ordre d'investissement,
- **300 000,00 €** de restes à réaliser 2023,
- **351 235,10 €** de résultat d'investissement reporté.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 360 000,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 370 000,00**	**300 000,00**	**10 000,00**	**0,00**	**310 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*103 300,00*		*98 764,90*	*0,00*	*98 764,90*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*0,00*	*315 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*0,00*	*25 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***393 400,00***		***438 764,90***	***0,00***	***438 764,90***
TOTAL		**1 763 400,00**	**300 000,00**	**448 764,90**	**0,00**	**748 764,90**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**351 235,10**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 100 000,00**

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif des Bâtiments économiques de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCPF - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24720034800131

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCPF - BATIMENTS ECONOMIQUES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 39
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 42
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 44
A2.01 - Opérations non ventilables 46
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 47
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 49
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 53
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 54
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 55
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 58

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 59

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité .

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 355 696,35	1 778 696,90	0,00	A1	423 000,55
Investissement	983 544,90	1 334 780,00	(3) 0,00	A2	351 235,10
Fonctionnement	372 151,45	443 916,90	(4) 0,00	A3	71 765,45

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	619 203,13	III + IV	300 000,00	B1 -319 203,13
Investissement	I	619 203,13	III	300 000,00	B2 -319 203,13
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	103 797,42
Investissement	A2 + B2	32 031,97
Fonctionnement	A3 + B3	71 765,45

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	619 203,13
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		619 203,13
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	300 000,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	480 796,87	448 764,90
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	619 203,13	300 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 351 235,10
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 100 000,00	1 100 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	591 000,00	519 234,55
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 71 765,45
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	591 000,00	591 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 691 000,00	1 691 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 360 000,00	619 203,13	18 296,87	18 296,87	637 500,00
Total des dépenses d'équipement		**1 360 000,00**	**619 203,13**	**18 296,87**	**18 296,87**	**637 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	347 500,00	347 500,00	347 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**270 000,00**	**0,00**	**347 500,00**	**347 500,00**	**347 500,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 630 000,00**	**619 203,13**	**365 796,87**	**365 796,87**	**985 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***133 400,00***		***115 000,00***	***115 000,00***	***115 000,00***
TOTAL		**1 763 400,00**	**619 203,13**	**480 796,87**	**480 796,87**	**1 100 000,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 100 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 360 000,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 370 000,00**	**300 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**310 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*103 300,00*		*98 764,90*	*98 764,90*	*98 764,90*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*315 000,00*	*315 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***393 400,00***		***438 764,90***	***438 764,90***	***438 764,90***
TOTAL		**1 763 400,00**	**300 000,00**	**448 764,90**	**448 764,90**	**748 764,90**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**351 235,10**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 100 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**323 764,90**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	86 300,00	0,00	77 935,10	77 935,10	77 935,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**86 300,00**	**0,00**	**87 935,10**	**87 935,10**	**87 935,10**
66	Charges financières	64 200,00	0,00	79 300,00	79 300,00	79 300,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 100,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**154 600,00**	**0,00**	**177 235,10**	**177 235,10**	**177 235,10**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*103 300,00*		*98 764,90*	*98 764,90*	*98 764,90*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*315 000,00*	*315 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***368 400,00***		***413 764,90***	***413 764,90***	***413 764,90***
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**591 000,00**	**591 000,00**	**591 000,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**591 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 100,00	0,00	45 800,00	45 800,00	45 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	367 500,00	0,00	383 434,55	383 434,55	383 434,55
Total des recettes de gestion courante		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***108 400,00***		***90 000,00***	***90 000,00***	***90 000,00***
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**519 234,55**	**519 234,55**	**519 234,55**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**71 765,45**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**591 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**323 764,90**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*90 000,00*	90 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		347 500,00	*0,00*	347 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		637 500,00	*25 000,00*	*662 500,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**985 000,00**	***115 000,00***	**1 100 000,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 100 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	77 935,10		77 935,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10 000,00	*0,00*	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	79 300,00	*0,00*	79 300,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	*315 000,00*	320 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*98 764,90*	98 764,90
	Dépenses de fonctionnement – Total	**177 235,10**	***413 764,90***	**591 000,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	591 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		300 000,00	*0,00*	300 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		10 000,00	*0,00*	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*25 000,00*	*25 000,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*315 000,00*	315 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*98 764,90*	98 764,90
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**310 000,00**	***438 764,90***	**748 764,90**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**351 235,10**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 100 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 800,00		45 800,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	383 434,55	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*90 000,00*	90 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**429 234,55**	***90 000,00***	**519 234,55**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**71 765,45**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**591 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 763 400,00**	**619 203,13**	**0,00**	**480 796,87**	**480 796,87**	**0,00**	**480 796,87**	**1 100 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 360 000,00	619 203,13	0,00	18 296,87	18 296,87	0,00	18 296,87	637 500,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 360 000,00**	**619 203,13**	**0,00**	**18 296,87**	**18 296,87**	**0,00**	**18 296,87**	**637 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	270 000,00	0,00		347 500,00	347 500,00		347 500,00	347 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**270 000,00**	**0,00**	**0,00**	**347 500,00**	**347 500,00**	**0,00**	**347 500,00**	**347 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 630 000,00**	**619 203,13**	**0,00**	**365 796,87**	**365 796,87**	**0,00**	**365 796,87**	**985 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*108 400,00*			*90 000,00*	*90 000,00*		*90 000,00*	*90 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*25 000,00*			*25 000,00*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**133 400,00**			**115 000,00**	**115 000,00**		**115 000,00**	**115 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 100 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 763 400,00**	**300 000,00**	**448 764,90**	**448 764,90**	**748 764,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 360 000,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 370 000,00**	**300 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**310 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*103 300,00*		*98 764,90*	*98 764,90*	*98 764,90*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*315 000,00*	*315 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
Total des recettes d'ordre		***393 400,00***		***438 764,90***	***438 764,90***	***438 764,90***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**351 235,10**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 100 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 763 400,00**	**619 203,13**	**0,00**	**480 796,87**	**480 796,87**	**0,00**	**480 796,87**	**1 100 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 360 000,00	619 203,13	0,00	18 296,87	18 296,87	0,00	18 296,87	637 500,00
2313 238	Constructions Avances commandes immo corporelles	1 360 000,00 0,00	619 203,13 0,00		18 296,87 0,00	18 296,87 0,00	0,00 0,00	18 296,87 0,00	637 500,00 0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 360 000,00**	**619 203,13**	**0,00**	**18 296,87**	**18 296,87**	**0,00**	**18 296,87**	**637 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	270 000,00	0,00		347 500,00	347 500,00		347 500,00	347 500,00
1641 165	Emprunts en euros Dépôts et cautionnements reçus	260 000,00 10 000,00	0,00 0,00		337 500,00 10 000,00	337 500,00 10 000,00		337 500,00 10 000,00	337 500,00 10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**270 000,00**	**0,00**	**0,00**	**347 500,00**	**347 500,00**	**0,00**	**347 500,00**	**347 500,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 630 000,00**	**619 203,13**	**0,00**	**365 796,87**	**365 796,87**	**0,00**	**365 796,87**	**985 000,00**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*108 400,00*			*90 000,00*	*90 000,00*		*90 000,00*	*90 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*108 400,00*			*90 000,00*	*90 000,00*		*90 000,00*	*90 000,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*108 400,00*			*90 000,00*	*90 000,00*		*90 000,00*	*90 000,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*25 000,00*			*25 000,00*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*
2313	*Constructions*	*25 000,00*			*25 000,00*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**133 400,00**			**115 000,00**	**115 000,00**		**115 000,00**	**115 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 763 400,00**	**300 000,00**	**448 764,90**	**448 764,90**	**748 764,90**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 360 000,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 370 000,00**	**300 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**	**310 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*103 300,00*		*98 764,90*	*98 764,90*	*98 764,90*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*265 100,00*		*315 000,00*	*315 000,00*	*315 000,00*
28031 *281321*	*Frais d'études* *Immeubles de rapport*	*0,00* *265 100,00*		*0,00* *315 000,00*	*0,00* *315 000,00*	*0,00* *315 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*25 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
2328 *238*	*Autres immobilisations incorporelles* *Avances commandes immo corporelles*	*25 000,00* *0,00*		*0,00* *25 000,00*	*0,00* *25 000,00*	*0,00* *25 000,00*
Total des recettes d'ordre		***393 400,00***		***438 764,90***	***438 764,90***	***438 764,90***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**0,00**	**591 000,00**	**591 000,00**	**0,00**	**591 000,00**	**591 000,00**
011	Charges à caractère général (3)	86 300,00	0,00	0,00	77 935,10	77 935,10	0,00	77 935,10	77 935,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**86 300,00**	**0,00**	**0,00**	**87 935,10**	**87 935,10**	**0,00**	**87 935,10**	**87 935,10**
66	Charges financières	64 200,00	0,00		79 300,00	79 300,00		79 300,00	79 300,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 100,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**68 300,00**	**0,00**	**0,00**	**89 300,00**	**89 300,00**		**89 300,00**	**89 300,00**
Total des dépenses réelles		**154 600,00**	**0,00**	**0,00**	**177 235,10**	**177 235,10**	**0,00**	**177 235,10**	**177 235,10**
023	*Virement à la section d'investissement*	*103 300,00*			*98 764,90*	*98 764,90*		*98 764,90*	*98 764,90*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*265 100,00*			*315 000,00*	*315 000,00*		*315 000,00*	*315 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**368 400,00**			**413 764,90**	**413 764,90**		**413 764,90**	**413 764,90**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**591 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**519 234,55**	**519 234,55**	**519 234,55**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 100,00	0,00	45 800,00	45 800,00	45 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	367 500,00	0,00	383 434,55	383 434,55	383 434,55
Total des recettes de gestion des services		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**108 400,00**		**90 000,00**	**90 000,00**	**90 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**71 765,45**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**591 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**0,00**	**591 000,00**	**591 000,00**	**0,00**	**591 000,00**	**591 000,00**
011	Charges à caractère général (4)	86 300,00	0,00	0,00	77 935,10	77 935,10	0,00	77 935,10	77 935,10
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00		10 435,10	10 435,10	0,00	10 435,10	10 435,10
6161	Multirisques	7 800,00	0,00		10 100,00	10 100,00	0,00	10 100,00	10 100,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	20 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	48 500,00	0,00		53 400,00	53 400,00	0,00	53 400,00	53 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**86 300,00**	**0,00**	**0,00**	**87 935,10**	**87 935,10**	**0,00**	**87 935,10**	**87 935,10**
66	Charges financières	64 200,00	0,00		79 300,00	79 300,00		79 300,00	79 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 200,00	0,00		83 600,00	83 600,00		83 600,00	83 600,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		-4 300,00	-4 300,00		-4 300,00	-4 300,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 100,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 100,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**68 300,00**	**0,00**	**0,00**	**89 300,00**	**89 300,00**		**89 300,00**	**89 300,00**
Total des dépenses réelles		**154 600,00**	**0,00**	**0,00**	**177 235,10**	**177 235,10**	**0,00**	**177 235,10**	**177 235,10**
023	*Virement à la section d'investissement*	*103 300,00*			*98 764,90*	*98 764,90*		*98 764,90*	*98 764,90*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*265 100,00*			*315 000,00*	*315 000,00*		*315 000,00*	*315 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*265 100,00*			*315 000,00*	*315 000,00*		*315 000,00*	*315 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**368 400,00**			**413 764,90**	**413 764,90**		**413 764,90**	**413 764,90**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	22 200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 500,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**523 000,00**	**0,00**	**519 234,55**	**519 234,55**	**519 234,55**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	47 100,00	0,00	45 800,00	45 800,00	45 800,00
70878	Remb. frais par des tiers	47 100,00	0,00	45 800,00	45 800,00	45 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	367 500,00	0,00	383 434,55	383 434,55	383 434,55
752	Revenus des immeubles	313 650,00	0,00	383 434,55	383 434,55	383 434,55
75738	Autres	53 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**414 600,00**	**0,00**	**429 234,55**	**429 234,55**	**429 234,55**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*108 400,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*108 400,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**108 400,00**		**90 000,00**	**90 000,00**	**90 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**365 796,87**	**0,00**	**0,00**		**365 796,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	347 500,00	0,00	0,00		347 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	18 296,87	0,00	0,00		18 296,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**		**10 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355 796,87**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 500,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 296,87	0,00
RECETTES		**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**365 796,87**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 296,87
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**-4 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**181 535,10**	**0,00**	**0,00**		**177 235,10**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	77 935,10	0,00	0,00		77 935,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	83 600,00	0,00	0,00		79 300,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**429 234,55**	**0,00**	**0,00**		**429 234,55**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	45 800,00	0,00	0,00		45 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	383 434,55	0,00	0,00		383 434,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		-4 300,00
661	Charges d'intérêts	-4 300,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**0,00**	**20 435,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**161 100,00**	**0,00**
615	Entretien et réparations	0,00	10 435,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 100,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 400,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 600,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**429 234,55**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 434,55	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**181 535,10**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 435,10
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 400,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**429 234,55**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 434,55

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**3 522 916,48**									
1641 Emprunts en euros (total)					3 522 916,48									
2023192/MON268900EUR/0287235	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	31/12/2022	01/01/2023	11 959,31	F		2,520	2,552	EUR	T	P	N	A-1
2023202/MON268902EUR/0287237	CAIS FSE FINANC LOCAL	07/05/2010	31/12/2022	01/01/2023	38 149,33	F		3,630	4,447	EUR	T	P	N	A-1
2023252/00086261700-BR6017	CREDIT AGRICOLE	31/12/2012	01/02/2023	20/02/2023	209 994,60	F		4,030	4,434	EUR	T	P	N	A-1
2023262/8162997	CAISSE D'EPARGNE	09/05/2012	01/02/2023	25/02/2023	192 914,66	F		5,270	5,387	EUR	T	P	N	A-1
2023282/1236107	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2012	01/01/2022	01/01/2023	470 602,41	F		3,950	3,950	EUR	A	P	N	A-1
2023312/0.027.343.H	CREDIT FONCIER	23/12/2013	01/01/2023	06/01/2023	68 758,36	F		3,420	3,822	EUR	T	C	N	A-1
2023332/4928411	CAISSE D'EPARGNE	31/05/2017	01/01/2023	25/06/2023	692 462,31	F		1,400	1,503	EUR	A	P	N	A-1
2023342/10001234728	CREDIT AGRICOLE	23/05/2019	01/01/2023	15/01/2023	17 848,96	F		0,880	2,556	EUR	S	P	N	A-1
2023372/MON535835EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2020	01/01/2023	01/05/2023	534 517,40	F		0,500	0,582	EUR	A	P	N	A-1
2023392/MIN540463EUR	CAIS FSE FINANC LOCAL	22/12/2021	01/09/2022	01/03/2023	180 709,14	F		0,760	0,778	EUR	T	P	N	A-1
2023402/00054078801	CREDIT MUTUEL	23/05/2022	24/11/2022	28/02/2023	45 000,00	F		1,520	1,977	EUR	T	C	N	A-1
2023412/15489038300056218304	CREDIT MUTUEL	08/12/2023	13/12/2023	15/03/2024	1 060 000,00	V	LIVRET A	3,600	3,669	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**3 522 916,48**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**3 264 181,89**					**337 213,82**	**83 538,02**	**0,00**	**22 168,25**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 264 181,89					337 213,82	83 538,02	0,00	22 168,25
2023192/MON268900EUR/0287235	N	0,00	A-1	7 705,74	1,49	F		2,520	4 361,78	153,18	0,00	20,84
2023202/MON268902EUR/0287237	N	0,00	A-1	24 713,51	1,49	F		3,630	13 930,21	708,91	0,00	96,77
2023252/00086261700-BR6017	N	0,00	A-1	173 327,98	4,13	F		4,030	38 166,78	6 413,14	0,00	605,22
2023262/8162997	N	0,00	A-1	153 883,89	3,39	F		5,270	41 128,70	7 305,74	0,00	577,71
2023282/1236107	N	0,00	A-1	399 564,28	4,00	F		3,950	73 844,14	15 782,79	0,00	12 830,21
2023312/0.027.343.H	N	0,00	A-1	57 757,04	5,01	F		3,420	11 001,32	1 864,77	0,00	381,41
2023332/4928411	N	0,00	A-1	650 654,64	13,47	F		1,400	42 392,98	9 109,16	0,00	4 376,10
2023342/10001234728	N	0,00	A-1	16 432,33	10,53	F		0,880	1 429,13	141,47	0,00	60,51
2023372/MON535835EUR	N	0,00	A-1	506 064,11	16,32	F		0,500	28 595,55	2 530,32	0,00	1 584,93
2023392/MIN540463EUR	N	0,00	A-1	172 078,37	18,40	F		0,760	8 696,55	1 283,05	0,00	100,03
2023402/00054078801	N	0,00	A-1	42 000,00	13,90	F		1,520	3 000,00	621,30	0,00	50,52
2023412/15489038300056218304	N	0,00	A-1	1 060 000,00	14,94	V	LIVRET A	3,600	70 666,68	37 624,19	0,00	1 484,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**3 264 181,89**					**337 213,82**	**83 538,02**	**0,00**	**22 168,25**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		14-12-2023
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	SUBV BAT ET INSTALLATIONS	15	14/12/2023
L	SUBV AUTRES ORG PUBLIC BAT INST	15	14/12/2023
L	MOBILIER	10	14/12/2023
L	FOND CONCOURS PLH	15	14/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU	4	14/12/2023
L	FRAIS LIES DOCUMT URBANISME	5	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023
L	CONCESSIONS ET LOGICIELS	2	14/12/2023
L	VEHICULES DE TOURISME	5	14/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	14/12/2023
L	CHEPTEL	7	14/12/2023
L	CONTR AUTRES BATIMENT PUBLIC	20	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023
L	AUTRES MAT DE VOIRIE	5	14/12/2023
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	8	14/12/2023
L	FRAIS D'ETUDES	5	14/12/2023
L	INSTAL GENERALE AGENCT AMENGT DIVERS	5	14/12/2023
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	14/12/2023
L	SUBV COMMUNES BIENS MOBILIERS	15	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	3 014 510,25	329 411,72
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits-bails immobiliers				**329 411,72**	**0,00**	**332 420,52**	**314 894,28**	**295 934,28**	**295 934,28**	**1 775 326,89**	**3 014 510,25**
Bâtiment industriel n° 4 - La Bertraie Villaines sous Malicorne	2011	FULLTECH	15	26 244,00	0,00	26 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 244,00
Bâtiment industriel n° 5 - Les Quatre Journaux La Flèche	2013	MPPL	23	100 342,80	0,00	100 342,80	100 342,80	81 382,80	81 382,80	446 875,00	810 326,20
Bâtiment industriel n° 7 - Rue des Frères Chappe La Flèche	2016	MILIMA	15	93 058,20	0,00	93 058,20	93 058,20	93 058,20	93 058,20	279 174,60	651 407,40
Bâtiment industriel n° 6 - La Bertraie Villaines sous Malicorne	2022	NORAS	15	45 966,72	0,00	45 966,72	45 966,72	45 966,72	45 966,72	367 733,76	551 600,64
Bâtiment industriel n° 10 - Rue des Frères Chappe La Flèche	2022	ERC HABITAT	15	31 800,00	0,00	37 230,00	44 832,00	44 832,00	44 832,00	384 829,45	556 555,45
Bâtiment industriel n°9 - Villaines	2023	LMV	15	32 000,00	0,00	29 578,80	30 694,56	30 694,56	30 694,56	296 714,08	418 376,56
Total				**329 411,72**	**0,00**	**332 420,52**	**314 894,28**	**295 934,28**	**295 934,28**	**1 775 326,89**	**3 014 510,25**

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	351 235,10	351 235,10
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-319 203,13	-319 203,13
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	427 500,00	427 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	413 764,90	413 764,90
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-13 735,10	-13 735,10

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**427 500,00**	**427 500,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**337 500,00**	**337 500,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	337 500,00	337 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**90 000,00**	**90 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*90 000,00*	*90 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**413 764,90**	III	**413 764,90**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**413 764,90**		**413 764,90**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*315 000,00*		*315 000,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*98 764,90*		*98 764,90*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 41
VOTES :
Pour : 41
Contre : /
Abstentions : /

Date de convocation : 29 mars 2024

SOUS PREFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLECHE

Présenté par la Présidente,
A Crosmières, le 4 avril 2024
La Présidente,

Délibéré par le Conseil communautaire,
réuni en session ordinaire.
A Crosmières, le 4 avril 2024
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente Maire de LA FLECHE	M. HUBERT Laurent, Maire de VILLAINES-SOUS-MALICORNE
M. de SAGAZAN Gwénaël, Maire de BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR	Mme MENAGE Carine, LA FLECHE
M. BOIZIAU Jean-Claude, Maire d'OIZE	M. CHAUVIN Nicolas, LA FLECHE
M. LIBERT Christophe, Maire de LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	M. JAUNAY Claude, LA FLECHE
M. BIAUD Philippe, Maire de LIGRON	M. CHALIGNE Michel, Maire de CLERMONT-CREANS
M. GUICHON Jean-Pierre, LA FLECHE	Mme FARCY Françoise, Maire de BOUSSE
Mme de LA FRESNAYE Virginie, Maire de COURCELLES-LA-FORET	M. LANGLOIS Michel, LA FLECHE
M. POIRRIER Sylvain, Maire d'ARTHEZE	Mme HERVE Véronique, BAZOUGES-CRE SUR LOIR
M. GOUIN Philippe, BAZOUGES-CRE SUR LOIR	M. BOIS Hervé, BAZOUGES-CRE SUR LOIR
Mme PEAN Fabienne, CLERMONT-CREANS	M. RICOT Thierry, CROSMIERES
Mme GAUTIER Laurence, CROSMIERES	M. DESLANDES Philippe, Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNE
Mme PREZELIN Magali, LA CHAPELLE D'ALIGNE	M. JARIES Christian, LA CHAPELLE D'ALIGNE
Mme METERREAU Patricia, LA FLECHE	Mme JUGUIN-LALOYER Michèle, LA FLECHE
M. KOUYATE Amadou, LA FLECHE Pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS	Mme RACHET Françoise, LA FLECHE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme DUBOIS-GASNOT Stéphanie, LA FLECHE Pouvoir à M. GUICHON	
M. TEIXEIRA Hernani, LA FLECHE Pouvoir à M. CHAUVIN	
M. MASLOH Abdelhadi, LA FLECHE	
M. BESNARD Olivier, LA FLECHE Pouvoir à M. RIBOT	
M. RIBOT Pascal, LA FLECHE	
M. Jean MUNSCH, LA FLECHE	
M. Jérome PREMARTIN, Maire de Mareil-sur-Loir	
M. LELARGE Joël, Maire de THOREE-LES-PINS	
Mme PHILIPPE Christelle, VILLAINES-SOUS-MALICORNE	

Mme BOIGNE Sandrine, LA FLECHE Pouvoir à Mme. RACHET	
Mme LECOMTE-DENIZET Géraldine, LA FLECHE	
Mme LOISON Isabelle, LA FLECHE	
Mme PLARD Myriam, LA FLECHE	
Mme DELHOMMEAU Sylviane, LA FLECHE	
Mme Christine FRESNEAU, LA FLECHE	
Mme PAUMARD Fabienne, OIZE	
M. JAUNAY Patrick, THOREE-LES-PINS	

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... ,
et de la publication le ..... .

A La Flèche, le .....

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE 22 AVR. 2024
de LA FLÈCHE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D014-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D014

OBJET : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE A LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMPETENCE VOIRIE ET CREATION DU SERVICE COMMUN

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil que les transferts et restitutions de compétences peuvent entrainer l'actualisation des attributions de compensation.

La Communauté de communes du Pays fléchois a modifié le périmètre de sa compétence voirie par une délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 votée à l'unanimité. Elle prend effet au 1er janvier 2024.

La CLECT du 26 octobre 2023 a validé le nouveau montant des charges lié à cette modification de périmètre. Ces sommes seront prises en compte dans la part fixe de l'attribution de compensation. Aucune commune n'a émis d'avis défavorable sur le rapport de la CLECT.

Lors de cette même CLECT du 26 octobre 2023, il a pris en compte la création d'un service commun voirie qui interviendra dans le cadre de la compétence telle que définie à compter du 1er janvier 2024 et dont le financement sera calculé selon la clé de répartition retenue pour ventiler les dépenses de la nouvelle compétence voirie entre les communes. Ces montants seront intégrés aux attributions de compensation des 9 communes utilisatrices du service commun (Arthezé, Bazouges-Cré sur loir, Bousse, Clermont-Créans, Courcelles-La-Forêt, La Flèche, La Fontaine-Saint-Martin, Ligron, Villaines-Sous-Malicorne) à compter de janvier 2024.

Les Modalités de versement et d'encaissement de l'attribution de compensation restent inchangées (délibération DAG160630D011 du 30 juin 2016). Pour mémoire, le calendrier des versements et des encaissements est arrêté selon les montants ci-après :

- AC inférieure à 2 000 € : un seul versement fin juin
- AC supérieure ou égale à 2 000 € et inférieure à 4 000 € : versements fin mars et fin septembre.
- AC supérieure ou égale à 4 000 € et inférieure à 16 000 € : versements fin mars, juin, septembre et décembre.
- AC supérieure à 16 000 €, versement en 12 mois (fin de mois).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier la part fixe de l'attribution de compensation conformément au tableau ci-après à compter du 1er janvier 2024 :

Communes	Attribution de compensation annuelle Fixe après extension de compétence voirie au 01/01/2024 (chiffre positif = recette pour la ccpf ; chiffre négatif = dépense pour la ccpf	Montant charges transférées par les communes pour compétences enfance-jeunesse 01/09/2019 = recettes pour la ccpf	Montant charges transférées par les communes pour compétences enfance-jeunesse 01/09/2019 = recettes pour la ccpf	Montants des charges pour la fauchage et l'élagage à réintégrer par commune 01/01/2023 = dépense pour la ccpf	Montants des charges Voirie à réintégrer par communes 01/01/2024 = négatif = dépense pour la ccpf	Montants service commun voirie payés par les communes = recette pour la ccpf	Total Attribution de compensation annuelle 2023 (fixe + variable)	
							A payer par la ccpf à la commune)	Négative (à percevoir par la ccpf)
ARTHEZE	24 480,29	0,00	2 286,00	-8 146,76	5 416,42	3 647,35		30 683,31
BAZOUGES CRE SUR LE LOIR	-17 984,40	0,00	11 753,60	-14 273,55	-85 673,80	19 350,02	-57 828,28	
BOUSSE	40 325,50	0,00	2 431,00	-8 269,77	-8 628,87	5 841,67		31 500,07
CLERMONT-CREANS	51 353,64	0,00	32 079,50	-11 744,00	7 492,94	12 060,57		82 071,65
COURCELLES LA FORET	4 853,27	0,00	2 290,50	-5 327,27	-2 799,37	5 001,36		4 021,51
CROSMIERES	-31 196,33	0,00	5 574,00	-8 545,00	-3 373,77	0,00	-35 183,10	
LA CHAPELLE D'ALIGNE	-8 982,69	0,00	9 410,50	-7 668,00	-182,79	0,00	-7 412,98	
LA FLECHE	-2 500 077,44	0,00	553 279,00	-75 250,00	-195 972,77	34 197,43	-2 113 263,78	
LA FONTAINE SAINT MARTIN	-8 231,00	0,00	3 454,00	-7 408,00	-1 904,39	5 536,35	-8 544,92	
LIGRON	7 491,00	0,00	2 843,50	-7 491,00	-8 411,30	5 976,12	-588,58	
MAREIL SUR LOIR	44 129,36	0,00	3 696,00	-10 359,36	-14 059,03	0,00		23 376,83
OIZE	-34 836,00	0,00	7 353,50	-5 495,20	-775,21	0,00	-33 750,77	
THORÉE LES PINS	27 276,59	0,00	4 031,50	-15 368,44	5 717,99	0,00		21 679,63
VILLAINES SOUS MALICORNE	36 386,66	0,00	5 736,50	-13 250,56	-4 126,85	10 126,13		34 870,88
TOTAL	-2 360 953,81	0,00	835 523,00	-194 481,38	-286 503,47	182 742,07	-2 251 777,43	226 203,83

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D015-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D015

OBJET : SUIVI DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP) – CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE ET D'UN QUAI DE TRANSFERT

Madame la Présidente rappelle qu'une autorisation de programme a été créée par délibération DAG221117D002 lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022.

La mise en place des AP/CP fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP/BS/DM/CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Aussi vous trouverez ci-dessous pour information, l'état de suivi de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement pour les travaux de construction d'une Déchetterie et d'un quai de transfert selon un coût estimatif de 3 570 000 € comprenant 3 332 088,14 € de travaux constatés à l'issue de la procédure d'attribution des marchés publics plus 237 911,86 € estimés de révision de prix et d'imprévus (correspondant à environ 7% du montant prévisionnel des travaux). Pour mémoire, cette autorisation de programme n'intègre pas la maîtrise d'œuvre, l'acquisition du chargeur, la vidéo protection, le process et les autres diverses dépenses hors marché de travaux.

	Montant de l'AP en €	Total réalisé au 31/12/2023 en €	CP proposés au BP 2024 en €	Total réalisé au budget 2024 au 14/03/2024 en €	Total réalisé sur l'AP en €	Reste à financer sur l'AP en €
Construction d'une déchetterie et d'un quai de transfert	3 570 000,00	3 440 112,63	60 000,00	27 459,49	3 467 572,12	69 887,37

Le Conseil Communautaire prend acte

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 23/04/2024
ID : 072-247200348-20240422-DAG240404D016-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D016

OBJET : ADOPTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Madame la Présidente rappelle les propositions inscrites au budget primitif 2024, notamment les subventions pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les subventions de fonctionnement pour l'année 2024, qui seront versées sous réserve que les organismes fournissent les documents réglementaires, pour les montants proposés ci-après :

Nom de l'organisme	Objet	Montant
CIDFF	Promotion des Droits des Femmes	2 100,00 €
Radio Prévert	Aide au fonctionnement	5 000,00 €
Unis-Cité	Fonctionnement de l'antenne Uniscité	25 000,00 €
Association Loir Littéraire	Soutien à l'animation du territoire	500,00 €
Amicale des employés municipaux	Organisation de prestations sociales pour les agents communaux et intercommunaux du territoire	4 450,00 €

- D'adopter les subventions de fonctionnement pour l'année 2024, qui seront versées sous réserve que les organismes fournissent les documents réglementaires, pour les montants résultant de l'application des conventions signées :

Nom de l'organisme	Objet	Montant prévisionnel à ajuster selon convention
ADIE	Aide à la création d'entreprises	2 000 € maximum (500 € / projet créé)
BGE Anjou Maine	Aide à la création d'entreprises	2 000 € maximum (500 € / projet accompagné)
Anim'en Flech	Dynamisation du tissu commercial et artisanal du Pays Fléchois	13 500 €
CPIE La Sarthe au Fil de l'Eau	Actions en faveur de l'environnement	19 963 €
Mission locale Sarthe et Loir	Promotion et développement des activités de la Mission Locale Sarthe Sud	- Adhésion (pour mémoire) : 1,65 € par hab. (soit 44 751,30 €) - Subventions : Parcours Emploi Compétences : 6 000 € + aide à la location de locaux : 9 804 €
Le Flore	Hébergement Temporaire chez l'Habitant	5 000 €
Association Familles Rurales Bazouges-Cré sur Loir	Fonctionnement ALSH Bazouges-Cré sur Loir	35 000,00 €

Dans l'hypothèse où des subventions n'auraient pu être versées avant la fin de la journée complémentaire 2024, ces dernières pourront être versées sur l'exercice budgétaire suivant.

Adopté à l'unanimité
M. Michel LANGLOIS, Président de la Mission Locale Sarthe et Loir et Mme Carine MENAGE membre du bureau de l'association Loir littéraire n'ont pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D017-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D017

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332, L313-1 et L542
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du Code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la transformation de deux emplois permanents à temps complet selon les modalités suivantes :

Direction Ressources et modernisation de l'action publique
Au vu de la catégorie cible du poste et suite à la réussite à concours de l'agent en poste, le tableau des emplois est modifié comme suit :

Poste supprimé	**Temps de travail**	**Nbre de poste**	**Date d'effet**
Adjoint administratif territorial	100%	1	01/05/2024
Poste créé	**Temps de travail**	**Nbre de poste**	**Date d'effet**
Rédacteur territorial	100%	1	01/05/2024

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emplois de rédacteur territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction Solidarité et services aux familles
Au vu de la catégorie cible du poste et suite à la réussite à concours de l'agent en poste, le tableau des emplois est modifié comme suit :

Poste supprimé	***Temps de travail***	***Nbre de poste***	***Date d'effet***
Agent social territorial	*100%*	*1*	*01/05/2024*
Poste créé	***Temps de travail***	***Nbre de poste***	***Date d'effet***
Educateur de jeunes enfants territorial	*100%*	*1*	*01/05/2024*

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emplois d'éducateur de jeunes enfants territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

- D'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet selon les modalités suivantes :

Direction Services techniques et cadre de vie
Suite à la mobilité interne imposé d'un agent, un poste est créé au service propreté et valorisation des déchets.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, le poste est créé selon le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Ainsi, le recrutement pourra intervenir indifféremment sur les grades suivants, sans modification ultérieure du tableau des emplois : adjoint technique ou adjoint technique principal 2ème classe ou adjoint technique principal 1ère classe.

Poste supprimé ***(cadre d'emploi)***	**Temps de travail**	**Nbre de poste**	**Date d'effet**
Adjoint technique territorial	100 %	1	04/04/2024

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi d'adjoint technique territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

- D’approuver la création d’un emploi non permanent à temps complet selon les modalités suivantes :

Direction Services techniques et cadre de vie
Dans le cadre de l’appel à projet de CITEO et de la mise en place d’un agent assermenté contre les incivilités, il est proposé de créer un poste non permanent à temps complet.

Ce poste prendra la forme d’un contrat de projet de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 années, avec un cadre d’emploi cible de recrutement d’adjoint technique territorial.

Poste supprimé ***(cadre d’emploi)***	**Temps de travail**	**Nbre de poste**	**Date d’effet**
Adjoint technique territorial	100 %	1	04/04/2024

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Adopté à l’unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D017-DE

Tableau des emplois

Conseil communautaire du 04/04/2024 - situation au 01/05/2024

		Cadres d'emploi	Postes ouverts	Postes pourvus
Fonctionnel		Emplois fonctionnels	4	4
		Directeur général des services	1	1
		Directeur général adjoint des services	2	2
		Directeur des services techniques	1	1
Administrative	A	Attaché territorial	12	9
		Attaché Hors Classe	2	1
		100%	2	1
		Attaché principal	3	2
		100%	3	2
		Attaché	7	6
		100%	7	6
	B	Rédacteur territorial	13	13
		Rédacteur principal de 1ère classe	4	4
		100%	4	4
		Rédacteur principal de 2ème classe	3	3
		100%	3	3
		Rédacteur	6	6
		100%	6	6
	C	Adjoint administratif territorial	32	31
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	9
		100%	8	8
		17,5/35ème	1	1
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	7	7
		100%	7	7
		Adjoint administratif	16	15
		100%	14	13
		28/35ème	1	1
		25/35ème	1	1
Animation	B	Animateur territorial	8	8
		Animateur Principal de 1ère classe	2	2
		100%	2	2
		Animateur Principal de 2ème classe	3	3
		100%	3	3
		Animateur	3	3
		100%	3	3
	C	adjoint d'animation territorial	10	9
		Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2
		100%	2	2
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1
		100%	1	1
		Adjoint d'animation	7	6
		100%	7	6
Sanitaire et sociale	A	Educateur de jeunes enfants territorial	5	4
		Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	2
		100%	2	2
		Educateur jeunes enfants	3	2
		100%	3	2
		Puéricultrice territoriale	1	1
		Puéricultrice de classe normale	1	1
		100%	1	1
	C	Agent social territorial	7	7
		Agent social Principal de 2ème classe	1	1
		100%	1	1
		Agent social	6	6
		100%	4	4
		28/35ème	1	1
		31,5/35ème	1	1
		Conseiller territorial des APS	1	1

Sportive	A	Conseiller des APS principal	1	1
		100%	1	1
	B	Educateur territorial des APS	11	9
		Educateur des APS Principal de 1ère classe	3	3
		100%	3	3
		Éducateur des APS Principal de 2ème classe	4	4
		100%	4	4
		Éducateur des APS	4	2
		100%	3	2
		28/35ème	1	0
	C	Opérateur territorial des APS	1	1
		Opérateur des APS	1	1
		100%	1	1
Technique	A	Ingénieur territorial	3	3
		Ingénieur	3	3
		100%	3	3
	B	Technicien territorial	9	9
		Technicien principal de 1ère classe	2	2
		100%	2	2
		Technicien principal de 2ème classe	1	1
		100%	1	1
		Technicien	6	6
		100%	6	6
	C	Adjoint technique territorial	53	50
		Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9
		100%	9	9
		Adjoint technique principal de 2ème classe	15	15
		100%	13	13
		33/35ème	1	1
		30/35ème	1	1
		Adjoint technique	29	26
		100%	24	22
		30/35ème	1	1
		24/35ème	1	1
		20/35ème	1	1
		7/35ème	1	0
		1/35ème	1	1
		Total	170	159

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D018-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D018

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – PLAN DE FORMATION

Vu la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu l'avis du CST du 19 décembre 2023,

Afin de répondre aux évolutions métiers, à la montée en compétences nécessaires à l'exercice des fonctions, à la réalisation de projets de service, aux enjeux des collectivités ou aux besoins d'évolution de chacun, la Communauté de communes du Pays fléchois, la Ville de La Flèche et le CCAS de La Flèche proposent chaque année un plan de formation commun. Il comporte des formations obligatoires et des dispositifs de formations facultatives réalisées par des partenaires et prestataires externes comme internes.

Il a été établi pour l'année 2024 autour de quatre priorités :

- Répondre aux obligations réglementaires,
- Avoir une culture prévention commune,
- Réduire la fracture numérique et répondre aux besoins informatiques « métiers »,
- Accompagner les encadrants dans la pluralité de leurs missions.

Les besoins exprimés par les agents dans leurs entretiens professionnels et les projets thématiques des services ont également été pris en compte pour l'élaboration du plan de formation.

Le recours à des formations individuelles dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) complète ce dispositif.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le plan de formation 2024 annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de formation 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D018-DE

Plan de formation 2024

-

- **Réglementaire**
- **Prévention**
- **Informatique et numérique**
- **Projets de services et thématiques**
- **Transverse**
- **Individuelles**

DRH – 01.01.2024

1 - Le réglementaire			
Intitulé du stage	**Chlore gazeux**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Usine des Eaux		6	1
Intitulé du stage	**Port du harnais en nacelle**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Utilisateurs de nacelle		6	8
Intitulé du stage	**Port du harnais**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Usine des Eaux		6	2
Intitulé du stage	**Amiante SS4 Opérateur initiale**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Agents pré-identifiés		2	1
Intitulé du stage	**Amiante SS4 Opérateur recyclage**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Agents techniques		8	2
Intitulé du stage	**Amiante SS4 Encadrant recyclage**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Agents techniques		8	1
Intitulé du stage	**Milieu confiné**		
Personnels concernés		Effectifs	session
STEP et Réseaux		6	2
Intitulé du stage	**Nacelle 3A**		
Personnels concernés		Effectifs	session
logistique / Batiments		6	1
Intitulé du stage	**Grue Auxiliaire**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Cimetière + nouveaux agents		6	2
Intitulé du stage	**Conduite d'engins A + (mini pelle/compacteur)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents pré-identifiés		6	1
Intitulé du stage	**Conduite d'engins A compacteur**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Voirie + Réseau		12	2
Intitulé du stage	**Conduite Epareuse**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Espaces Naturels + Logistique + communes CCPF		6	1
Intitulé du stage	**Utilisation tondeuse d'accotement**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Logistique		6	1
Intitulé du stage	**Conduite chargeuse**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents de déchetterie		6	1
Intitulé du stage	**Permis BE (remorque)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Cimetière		2	2

Intitulé du stage	**Habilitations électriques BS/BE Manœuvre/Bo/Ho**		
Personnels concernés		Effectifs	session
ST / Cuisine / Culture / Centre aquatique		6	1
Intitulé du stage	**Habilitations électriques B1V / B2V/ BR/BC**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Cinéma		1	1
Intitulé du stage	**AIPR Encadrant/concepteur**		
Personnels concernés		Effectifs	session
Agents pré-identifiés		10	1
Intitulé du stage	**Recyclage Maitre-Nageur**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents pré-identifiés		3	1
Intitulé du stage	**FCO**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agent pré-identifié		1	1
Intitulé du stage	**Règles d'hygiène**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
CHES / Cuisine		12	1
Intitulé du stage	**HACCP**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
CHES		1	1
Intitulé du stage	**Echafaudage**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Bâtiment		10	1

2 - La Prévention			
Intitulé du stage	**SST Initiales (Sauveteur Secouriste au Travail)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents souhaitant devenir SST		10	2
Intitulé du stage	**SST recyclage (Sauveteur Secouriste au Travail)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents étant SST		10	4
Intitulé du stage	**PSC1**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Centre Aquatique		10	1
Intitulé du stage	**Evacuation**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
tous les agents		en cours de définition	
Intitulé du stage	**Manipulation extincteur**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
tous les agents		en cours de définition	
Intitulé du stage	**Incendie - Feu de fourrage**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Marais + Espaces Verts		en cours de définition	
Intitulé du stage	**Assistant de Prévention**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents missionnés par l'Autorité territoriale		3	1
Intitulé du stage	**Gestes et Postures**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents des terminaux		10	1
Intitulé du stage	**SSIAP 1 initiale**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agent pré-identifié		1	1
Intitulé du stage	**SSIAP 3 recyclage**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agent pré-identifié		1	1
Intitulé du stage	**Intervention au mieux être**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
RH + Personnels d'accueils		12	2
Intitulé du stage	**Signalisation temporaire de chantier**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents techniques		6	1

3 - L'Informatique et le Numérique			
Intitulé du stage	**PIX**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents bénéficiaires de la formation « Initiation aux bases de l'informatique »		6	1
Intitulé du stage	**WORD débutant**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Administratifs - Test pour valider les niveaux des agents		12	2
Intitulé du stage	**WORD expert**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Administratifs - Test pour valider les niveaux des agents		12	2
Intitulé du stage	**EXCEL débutant**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Administratifs - Test pour valider les niveaux des agents		12	2
Intitulé du stage	**EXCEL confirmé**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Administratifs - Test pour valider les niveaux des agents		12	2
Intitulé du stage	**EKSAE**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
RH		10	1
Intitulé du stage	**YPOK**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Police		4	1
Intitulé du stage	**ATAL**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
ST		8	4
Intitulé du stage	**Watura**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
STEP + Réseau		12	
Intitulé du stage	**JardiCad**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agent pré-identifié		1	1
Intitulé du stage	**Initiation aux bases de l'informatique**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Tous les agents		6	1
Intitulé du stage	**Téléphonie**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Tous les agents		à définir	

4 - Projets de services et thématiques			
Intitulé du stage	**Accompagnement de la gestion du stress**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Service RH		12	1
Intitulé du stage	**Formation sur les compétences psychosociales**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Services Education/ Animation		12	1
Intitulé du stage	**Formation photovoltaïque**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents pré-identifiés		4	1
Intitulé du stage	**Permis Poids lourds**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Logistique		2	1
Intitulé du stage	**Winkhaus**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Agents pré-identifiés		1	1
Intitulé du stage	**Communication Enfants/Adultes**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Services PPE		12	1
Intitulé du stage	**Accueil de qualité**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Services accueillant du public		12	1
Intitulé du stage	**Analyse de la pratique (métier)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Référents Gambetta		12	3
Intitulé du stage	**Analyse de la pratique (psychosociale)**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Aide à domicile		12	2
Intitulé du stage	**Formation Projectionniste**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Cinéma		1	1
Intitulé du stage	**Soudure**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Services techniques		12	1
Intitulé du stage	**Maintenance du petit matériel**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Services techniques / Sport		12	1
Intitulé du stage	**Boite à outils pour l'enseignement musical auprès de personnes handicapés**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Ecole de Musique		5	1
Intitulé du stage	**Formation Enseignement Artistique**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Ecole de Musique		tous	
Intitulé du stage	**Demande spécifique des services**		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Tous les agents		tous	

5- Transverse			
Intitulé du stage	Formation IEL (CNFPT)		
Personnels concernés		Effectifs	Session
tous les agents			
Intitulé du stage	L'utilisation du Logiciel SEDIT		
Personnels concernés		Effectifs	Session
tous les agents utilisant le logiciel (hors service finances)		10	2
Intitulé du stage	Co-développement		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Responsables de services		6	1
Intitulé du stage	Entretien de recrutement		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Responsables de services		12	1
Intitulé du stage	Gestion du temps		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Responsables de services		12	1
Intitulé du stage	Gestion des conflits		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Responsables de services		12	1
Intitulé du stage	Gestion de projet		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Responsables de services		10	1
Intitulé du stage	Accompagnement projet voltaire		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Tous les agents		10	1
Intitulé du stage	Sensibilisation à l'égalité professionnelle		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Tous les agents		10	1
Intitulé du stage	Pédagogie et livrables		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Formateurs internes		10	
Intitulé du stage	FIC		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Nomination suite à réussite concours ou nomination directe		10	
Intitulé du stage	FIB		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Nomination suite à réussite à concours		2	
Intitulé du stage	FIA		
Personnels concernés		Effectifs	Session
Nomination suite à réussite à concours		1	

6- Individuelles	
Intitulé du stage	**Formation continue CNFPT**
Personnels concernés	
Tous les agents	
Intitulé du stage	**Formation continue (autres organismes)**
Personnels concernés	
Tous les agents	

Les formations individuelles, sont des formations à demander lors de l'entretien professionnel de préférence et/ou tout au long de l'année. Elles doivent permettre le bon exercice des missions quotidiennes.

Le CNFPT est l'organisme à privilégier. Le catalogue de formation est accessible via https://www.cnfpt.fr/. Merci de transmettre **les fiches individuelles d'inscription** complétées et argumentées au service de ressources humaines.

Pour tout autre organisme, il faut transmettre au service RH : l'intitulé de formation, l'organisme intervenant et si détenu, un devis correspondant.

Pour rappel, **une demande de formation ne vaut pas inscription**

Intitulé du stage	**Formation liée au Compte personnel de formation (CPF)**
Personnels concernés	
Formation sous autorisation de l'Autorité Territoriale	
Intitulé du stage	**Dispositif public prioritaire**
Personnels concernés	
Tous les agents	

Les demandes formulées au titre du CPF sont des formations qui ne sont pas indispensables à la réalisation des missions quotidiennes. Elles doivent permettre une évolution professionnelle et correspondre à un projet de l'agent (préparation concours, reconversion, etc.) ou répondre à des difficultés de santé ou d'inaptitude.

Les informations et solde d'heures sont consultables sur www.moncompteformation.gouv.fr

Un dossier accessible sur « interservices » est à compléter. Les demandes sont ensuite arbitrées une fois par an par le Comité directeur.

Le dossier est à transmettre au service RH avant **le 31 mars de l'année en cours**.
Toute demande reçue après cette date sera étudiée l'année suivante.

Pour toute information complémentaire :

- Référente formation : Elodie IMBAULT – poste 3103 / 02 43 48 53 66
  formation@cc-paysflechois.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D019-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D019

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L.6227-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.6275-5,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 1er février 2024,

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Dans un contexte de recrutements tendu, ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Aussi, il est proposé pour l'année scolaire 2024/2025 le recrutement de deux apprentis, sous réserve de la validation de la prise en charge des frais pédagogiques par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Un recensement des besoins est en cours au sein des services afin de déterminer le service d'accueil, les missions et le diplôme préparé par le futur apprenti. L'arbitrage sera réalisé en adéquation avec les attentes de la collectivité et au vu des métiers identifiés prioritaires par le CNFPT.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrites au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D020-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D020

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION BNSSA

Afin de pallier la pénurie de candidats titulaires du BNSSA pour exercer les fonctions de surveillant de baignade, notamment, et stimuler la formation des jeunes de notre territoire à ce métier, la Communauté de communes du Pays fléchois propose de prendre à sa charge la formation au BNSSA d'un candidat à hauteur de 50% du prix de la formation.

En contrepartie de cette participation financière à la formation, le diplômé s'engage à travailler pour la surveillance du centre aquatique L'îlébulle et du lac de la Monnerie, en qualité d'agent public contractuel, pour un minimum de 400 heures incluant une période estivale complète.

Le paiement par la Communauté de communes des 50% du prix de la formation s'effectuera une fois les heures de travail accomplies par l'agent (sous réserve que la formation et le diplôme aient été obtenus entre le 1er septembre 2023 et le 30 juin 2024).

Le coût de la prise en charge de la formation pour la Communauté de communes du Pays fléchois pour l'année 2024 est de 405 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le présent exposé ;
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D021-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D021

OBJET : CONCESSION D'EXPLOITATION D'UN SNACK AU CENTRE AQUATIQUE L'ILEBULLE – REDEVANCE POUR 2024

A compter du 1er juin 2024, le centre aquatique L'îlébulle rouvrira son espace aqualudique extérieur, avec un service de snack qui proposera des boissons de 1ère catégorie et de l'alimentation de type restauration rapide.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De concéder la gestion du snack à MD Evènements - 49220 GREZ-NEUVILLE pour la saison touristique 2024 ;
- D'émettre à l'encontre de l'intéressé un titre de recettes s'élevant à la somme de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D022A-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D022

OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de l'Ilébulle comme suit :

- Page 5 : la mention « le poste de secours » remplace « l'infirmerie »
- Page 20 : le « MNS » devient « sauveteur » dans le texte.
- Explication : le décret du 3 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant permet dorénavant aux titulaires du BNSSA d'assurer en autonomie la surveillance des baignades d'accès payant. Par conséquent la présence d'un MNS n'est plus obligatoire, le titre de sauveteur englobe à la fois le MNS et le BNSSA.
- Page 23 : précisions sur les fermetures de l'établissement en soirée.
- Pages 26 à 31 Procédures d'urgence : actualisation des fonctions des intervenants (sauveteur, agent d'accueil, agent second de caisse).
- Pages 51 : ajout de l'article 10.7 indiquant l'âge minimum requis pour l'usage du toboggan du splashpad.
- Dernière page : décret du 3 juin 2023 relatif à la surveillance

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D022A-DE

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS « L'ÎLEBULLE » est établi en application des articles L322-7 et A322-12 du code du sport.

Ce document doit regrouper l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignade et de natation et de planification des secours.

Il a pour objectif :

- De prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'équipement.
- De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs.
- De préciser les mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'accident.

Un exemplaire du P.O.S.S. est transmis :

- À la Préfecture de la Sarthe
- À la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Sarthe
- Au SDIS de la Sarthe
- Au Centre de Secours de LA FLECHE
- À la Communauté de Communes du Pays Fléchois
- À la Mairie de LA FLECHE
- À chaque agent du centre aquatique

Un extrait du P.O.S.S. est :

- Transmis aux différents utilisateurs concernés.
- Consultable à l'accueil du centre aquatique et aux abords des bassins.

SOMMAIRE

I. Identification de l'établissement...…… PAGE 4

II. Numéros d'urgence et de service…… PAGE 5

III. Cadre réglementaire…… PAGE 6

IV. Descriptif des installations……..... PAGE 7

V. Plans de surveillance et de sécurité bassins…… PAGE 10

VI. Soins, secours et moyens d'alerte…… PAGE 12

- emplacements du matériel et des accessoires
- moyens de communication
- message d'alerte
- identification des voies d'accès et d'évacuation
- arrêts d'urgence

VII. Fonctionnement général de l'établissement…….. PAGE 16

- période d'ouverture
- jours et heures d'ouverture au public

VIII. Organisation de la surveillance……..PAGE 19

IX. Conditions d'ouverture et de fermeture……... PAGE 22

X. Organisation en cas d'accident…….. PAGE 24

XI. Règles et consignes utilisateurs…… . . ……... PAGE 31

XII. Autres situations d'urgence …… PAGE 36

XIII. Règlement intérieur (baignade + forme + activités) …… PAGE 38

XIV. Plan d'intervention des secours……...PAGE 52

I. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

NOM : L'ÎLEBULLE - CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS

ADRESSE : ALLEE DE LA REINIERE – 72200 LA FLECHE

N° DE TÉLÉPHONE : 02 43 94 00 25

E-MAIL : contact.ilebulle@cc-paysflechois.fr

CLASSEMENT : ERP TYPE X – 3ème CATEGORIE (301 à 700 personnes)

EXPLOITANT : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

SERVICE : DIRECTION DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT CHARGÉS DE L'APPLICATION DU POSS :

composé d'un(e) :

- responsable
- chef(fe) de bassin, responsable adjoint(e)

et des :

- MNS et BNSSA
- agents d'accueil et d'entretien
- agents techniques

II.NUMEROS D'URGENCE ET DE SERVICE

POMPIERS	0+18
SAMU	0+15

Le poste de secours est équipé d'une ligne téléphonique directe

URGENCES

GENDARMERIE	0+02.43.94.00.17
PÔLE SANTE SARTHE LOIR	0+02.44.71.30.00
CENTRE ANTI-POISON	0+02.41.48.21.21
Urgence électricité	0+0810.010.212+72154
Urgence gaz	0+0800.473.333

SERVICES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS	0+02.43.48.66.00
MAIRIE DE LA FLECHE	0+02.43.48.53.53
CADRE ASTREINTE	0+06.07.06.71.17
USINE DES EAUX	0+02.43.94.10.53
SERVICE DSJE	0+02.43.48.98.89

MAIRIES

ARTHEZE	0+02.43.45.86.69
BAZOUGES	0+02.43.09.55.55
BOUSSE	0+02.43.45.71.74
LA CHAPELLE D'ALIGNE	0+02.43.45.51.67
LA FONTAINE SAIN MARTIN	0+02.43.87.80.88
LIGRON	0+02.43.45.72.07
CLERMONT-CREANS	0+02.43.94.37.25
COURCELLES LA FORET	0+02.43.45.72.26
CRE SUR LOIR	0+02.43.45.32.05
CROSMIERE	0+02.43.45.83.49
MAREIL SUR LOIR	0+02.43.45.44.12
OIZE	0+02.43.87.81.62
THOREE LES PINS	0+02.43.45.61.81
VILLAINES SOUS MALICORNE	0+02.43.48.03.03

ORGANISMES

ARS 72	0+02.44.81.30.11
DDCS 72	0+02.43.14.60.00
INSPECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	0+02.43.94.06.76
TRESOR PUBLIC	0+02.43.94.01.56

III. CADRE REGLEMENTAIRE

- Loi n°51-662 du 24 mai 1951 assurant la sécurité dans les établissements de natation.

- Décret n°77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la Natation

- Arrêté du 7 avril 1981 modifié relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines.

- Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

- Arrêté du 29 novembre 1991 fixant les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.

- Décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités.

- Arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.

- Arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.

- Arrêté du 28 février 2008 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport.

- Arrêté du 22 juin 2011 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

- Circulaire n°2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation aux premiers et seconds degrés.

- CODE DU SPORT et notamment ses articles : L 322-7 (loi 51-662) ; D 322-11 à D 322-18 (surveillance et enseignement des activités de la natation) ; A 322-12 à A 322-17 (POSS)

- CODE DE LA SANTE PUBLIQUE et notamment ses articles : D 1332-1 à D 1332-13 (hygiène et risques sanitaires) ; R 6311-14 à R 6311-16 (DAE : DSA + DEA)

- DECRET N°2023-437 DU 03 JUIN 2023 RELATIF A LA SURVEILLANCE DES BAIGNADES D'ACCES PAYANT

IV. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

ESPACE BASSINS

Grand bassin

- Surface : 375 m² (25m X 15m avec 6 couloirs)
- Volume : 801 m³
- Profondeur : 1,20m à 2,30m
- Température : 26° à 28°
- Divers : bassin inox

Petit bassin

- Surface : 177,40 m²
- Volume : 207 m³
- Température : 30° à 32°
- Profondeur : Zone apprentissage 0,80m à 1,20m
  Zone balnéo 1,20m
- Animation balnéo : - 7 banquettes hydro-massantes
  - Rivière à courant
  - Spa intégré
  - Col de cygne
- Divers : bassin inox

Pataugeoire

- Surface : 29,30 m²
- Volume : 5 m³
- Température : 32°
- Profondeur : 0m à 0,30m
- Animation : -jets
- Divers : bassin carrelé

LES TROIS BASSINS SONT TRAITES À L'OZONE AVEC AJOUT DE CHLORE LIQUIDE POUR DESINFECTION.

Tribune

- 200 places assises
- Rampe d'accès PMR
- Système de séparation amovible pour empêcher le chevauchement pieds nus / pieds chaussés

ESPACE VESTIAIRES

Zone public

- 3 tourniquets tripodes (dont 1 pour Personne à Mobilité Réduite)
- 1 local dépôt poussettes
- 25 cabines traversantes
- 5 cabines familles
- 400 casiers
- 1 espace change bébé
- 1 espace beauté
- 11 w-c et urinoirs dont 1 enfant et 2 accessibles PMR
- 17 douches ouvertes dont 2 enfants
- 3 douches individuelles accessibles PMR

Zone groupes

- 5 vestiaires collectifs accessibles PMR
- 16 douches dont 2 PMR
- 11 w-c dont 2 PMR

Zone personnel

-1 vestiaire dames avec douche et sanitaire
-1 vestiaire hommes avec douche et sanitaire
-1 local MNS
-1 office

ESPACE FORME

Accès

3 tourniquets tripodes (dont 1 pour Personne à Mobilité Réduite)

2 saunas

Nombre de places : 4 par sauna

1 hammam

Nombre de places : 15

Salle cardio-training

Surface : 56 m²
Nombre de personnes maxi : 7

Espace relaxation

Nombre de places : 7

Douches

2 douches ouvertes
2 douches individuelles (vestiaires)
1 douche à jets

1 Vestiaire dames comprenant 38 casiers + 1 vestiaire hommes comprenant 38 casiers

ESPACE EXTERIEUR

Aire de jeux

- surface 220m²

Pentagliss

- 2 pistes de 4,51m de hauteur pour 29,66m de longueur
- 2 pistes de 7,61m de hauteur pour 44,66m de longueur

Bâtiment annexe comprenant :

- 1 snack
- 1 local réserve
- sanitaires et douches

Espace détente engazonné

AUTRES LOCAUX

- hall d'accueil
- 3 bureaux administratifs
- 1 bureau technique
- 1 salle de réunion
- 4 locaux d'entretien
- 1 salle de traitement
- 2 locaux de stockage produits chimiques
- 1 local traitement d'air
- 1 chaufferie bois
- 1 chaufferie gaz

AUTRES ESPACES

- 1 cour de service

V. PLANS DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE BASSINS

GRAND BASSIN

ZONES DE SURVEILLANCE/SORTIES DE SECOURS/POSTE DE SECOURS/TRIBUNE/TELEPHONE

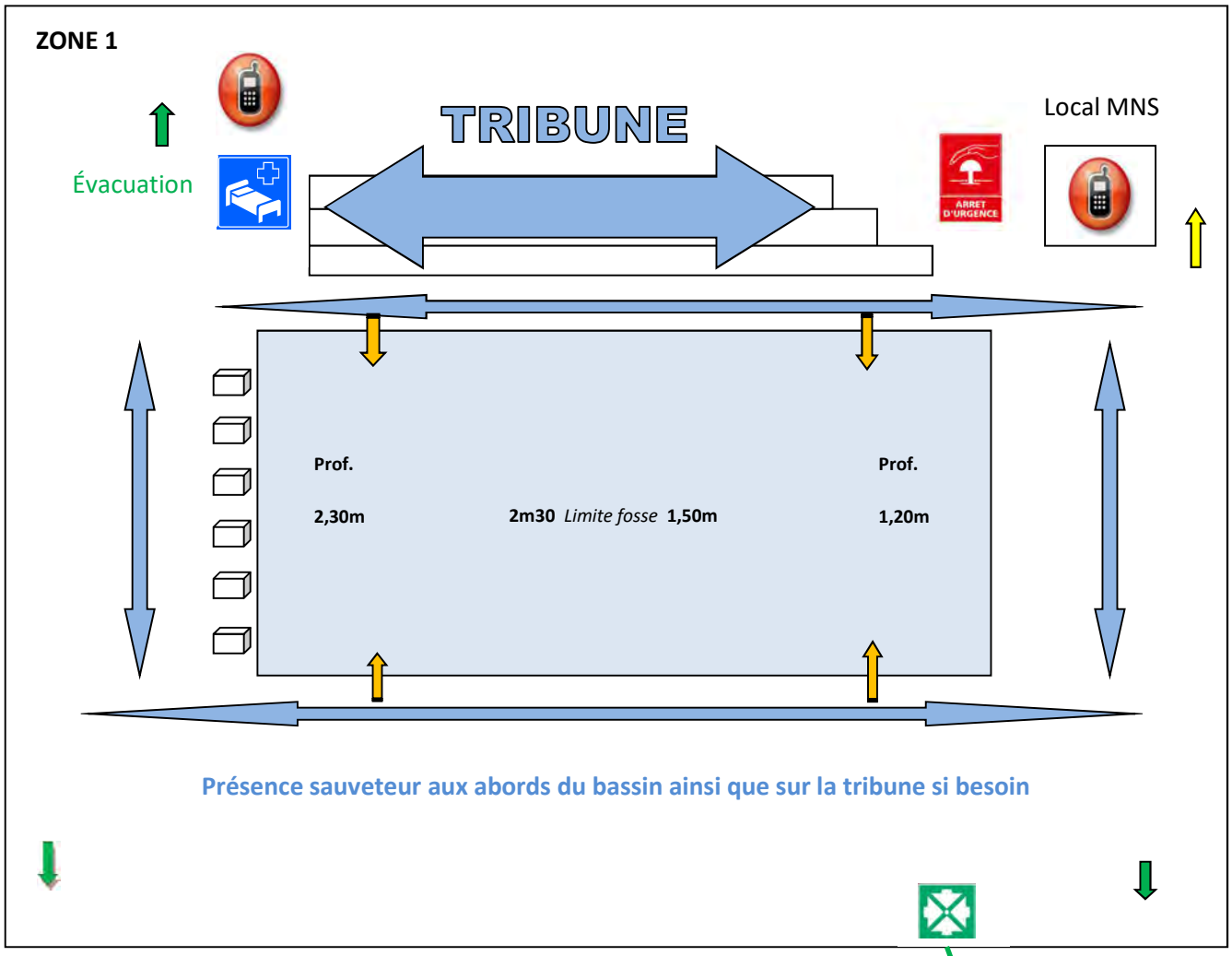

Escaliers d'accès au bassin

téléphone secours

Poste de secours

Sorties de secours

Accès aux vestiaires

Vers point n°2 de rassemblement en cas d'évacuation (parc)

Présence sauveteur

Arrêt d'urgence des pompes

PETIT BASSIN ET PATAUGEOIRE

ZONES DE SURVEILLANCE/SORTIES DE SECOURS/POSTE DE SECOURS/TRIBUNE/TELEPHONE

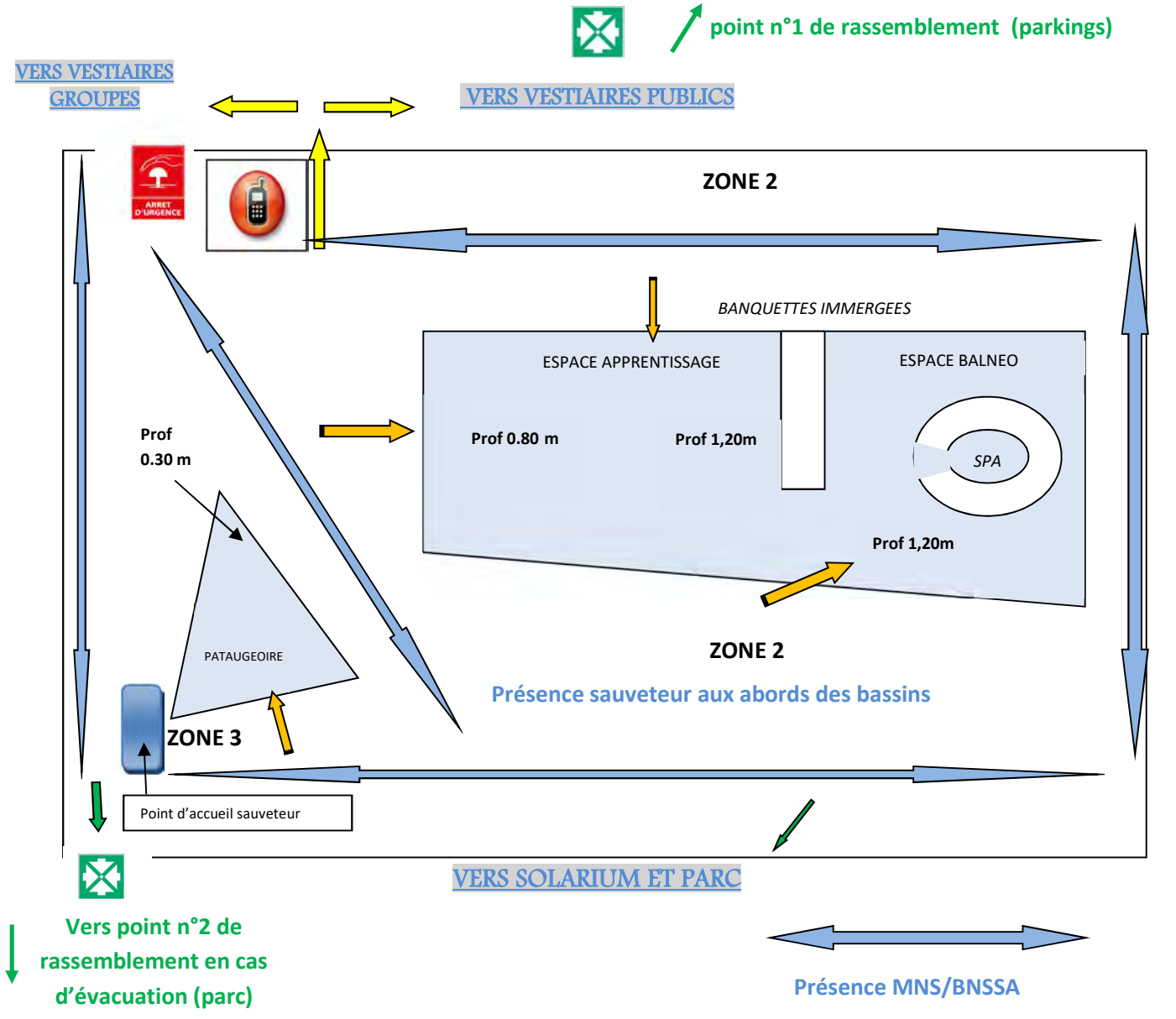

Escaliers et espace d'accès au bassin

Téléphone secours

Arrêt d'urgence des pompes

Sorties de secours

Accès aux vestiaires

Point d'accueil sauveteur

VI. SOINS, SECOURS ET MOYENS D'ALERTE

EMPLACEMENTS DU MATERIEL ET ACCESSOIRES

POSTE DE SECOURS placée à l'extrémité du grand bassin sous la tribune. Communication directe avec la cour de service pour l'évacuation des blessés.

EQUIPEMENTS
- téléphone filaire avec ligne directe secours.
- 1 lit.
- 1 lavabo
- 1 armoire nécessaire de premiers secours.
- 1 coffre nécessaire de premiers secours
- 1 bouteille d'oxygène de réserve

Local MNS situé en sortie des douches à l'extrémité des locaux du personnel

- 1 lave-mains.
- téléphone
- coupure arrêt d'urgence.
- 1 réfrigérateur/congélateur avec poches de glaces

Accueil

- 1 mallette de secours
- 1 téléphone
- 1 défibrillateur automatisé externe

Locaux techniques

- 1 mallette de secours.
- dispositif de rinçage corporel et oculaire.
- téléphone

Mobile aux abords des bassins – disponible près d'un ou des surveillants

- 1 bouteille d'oxygène.
- aspirateur de mucosités.
- sifflet.
- téléphone
- 1 DSA.
- perches
- plan dur avec sangle
- 1 sac de premiers secours
- 1 mallette de premiers secours
- 1 meuble avec nécessaire de premier secours

MOYENS DE COMMUNICATION

COMMUNICATION EXTERNE

TELEPHONES

- 1 poste standard à l'accueil
- 1 poste sans fil dans le local MNS
- 1 poste à numérotation directe au poste de secours
- 1 poste dans les bureaux
- 1 poste dans l'annexe technique

- 1 mobile d'astreinte technique
- 1 mobile responsable d'équipement
- 1 mobile chef(fe) de bassin

COMMUNICATION INTERNE

TELEPHONES (voir communication externe)

TALKIES-WALKIES

SONORISATION

- 1 micro avec sono à l'accueil

MESSAGE D'ALERTE

CONTENU DU MESSAGE D'ALERTE : TEL 0 + 15

Qui suis-je ?

Nom, Prénom, Fonction

Où suis-je ?

Au centre aquatique l'îlébulle

Allée de la Reinière – 72200 LA FLECHE

Tél. 02.43.94.00.25

Que se passe-t-il ?

Préciser le type d'accident : chute, brûlure, noyade

Préciser l'âge approximatif de la victime (enfant, adulte)

Le nombre de victime

Quels sont les premiers gestes effectués ?

Un pansement, une couverture, de l'oxygène, une PLS, une ventilation artificielle ou un massage cardiaque associé à une ventilation

Attendre les instructions avant de raccrocher !

IDENTIFICATION DES VOIES D'ACCES ET D'EVACUATION

1. Accès secours par la cour de service : Portail avec ouverture à télécommande. Ouverture manuelle possible en cas de dysfonctionnement.
   Evacuation par la porte de secours près du poste de secours vers la cour de service.

2. Accès secours par l'entrée principale.
   Selon l'emplacement de la victime :
   Evacuation par le hall d'entrée vers le parvis
   Evacuation par la porte extérieure de la salle cardio-training vers le parvis
   Evacuation par la porte extérieure de la salle de réunion vers le parvis.
   Evacuation par une porte latérale côté ouest vers le parking.

ARRÊTS D'URGENCE

ELECTRIQUE :

- Auprès du local MNS. En applique côté plages.
- Près de la banque d'accueil
- Près des entrées chaufferies bois et gaz
- Dans chaufferie bois
- Près local ozoneur

VENTILATION :

- Près de la banque d'accueil
- Près du bureau technique

ALARME INCENDIE

- 1 à l'accueil près du sas
- 1 en salle cardio training
- 1 espace relaxation
- 3 dans le hall bassins
- 1 auprès du bureau technique
- 1 à l'entrée de service sud
- 1 à chaque rampe d'accès ouest
- 1 en salle de réunion

COMMANDES DE DESENFUMAGE

- 1 à l'entrée du vestiaire public après la porte coulissante
- 1 à l'entrée des vestiaires collectifs
- 1 dans le hall d'accueil

ALARME ANTI-INTRUSION

- 1 dispositif à code. Alarme volumétrique mise en service tous les soirs par un agent de la CCPF ou par un responsable du club local, et neutralisée tous les matins par la société de nettoyage.

VII. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

Fréquentation **M**aximale **I**nstantanée de l'établissement : 552 personnes

PERIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Ouverture permanente du centre aquatique à l'exception des jours fériés.
Horaires exceptionnels les 24 et 31 décembre de 9h à 13h40.
Une fermeture du lundi au dimanche pour la vidange annuelle.
Une fermeture du lundi au mercredi pour un arrêt technique.*

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES BASSINS

PERIODE SCOLAIRE (de septembre à juin)

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

Espace baignade		
LUNDI	12h-13h30	18h-19h30
MARDI	12h-13h30	18h-19h30
MERCREDI		15h30-19h30
JEUDI	12h-13h30	18h-21h
VENDREDI	12h-13h30	18h-19h30
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Espace forme		
LUNDI	11h-13h30	16h-19h30
MARDI	11h-13h30	16h-19h30
MERCREDI		15h30-19h30
JEUDI	11h-13h30	16h-21h
VENDREDI	11h-13h30	16h-19h30
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Affluence baignade faible moyenne forte par heures

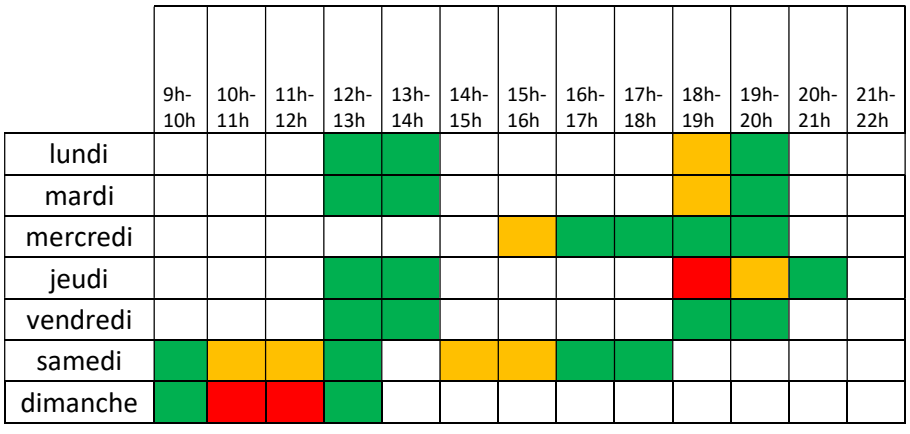

PERIODE PETITES VACANCES SCOLAIRES

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

LUNDI	10h-12h10	14h30-19h
MARDI	10h-12h10	14h30-19h
MERCREDI		14h30-19h
JEUDI	10h-21h	
VENDREDI	10h-12h10	14h30-19h
SAMEDI	09h-13h00	14h30-18h00
DIMANCHE	09h-13h00	

Affluence baignade faible moyenne forte **par heures**

	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h-21h	20h-21h
lundi													
mardi													
mercredi													
jeudi													
vendredi													
samedi													
dimanche													

PERIODE VACANCES D'ETE (juillet et août)

Horaires d'ouverture et d'évacuation des bassins et de l'espace forme :

LUNDI		14h-19h
MARDI	10h-19h	
MERCREDI	10h-19h	
JEUDI	10h-19h	
VENDREDI	10h-19h	
SAMEDI	10h-19h	
DIMANCHE	10h-19h	

Affluence baignade faible moyenne forte **par heures**

	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h
lundi										
mardi										
mercredi										
jeudi										
vendredi										
samedi										
dimanche										

VIII. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

REGLES GENERALES

Pendant les heures d'ouverture au public
Les personnes qualifiées pour la surveillance sont les suivantes :

- Personnels portant le titre de MNS.
- Personnels titulaires du BNSSA.

L'équipement ne peut être ouvert au public sans la présence du nombre de sauveteurs obligatoires prévus dans le dispositif de surveillance.

ZONES DE SURVEILLANCE

Zone 1 : grand bassin - surveillance constante MNS / BNSSA

Zone 2 : petit bassin - surveillance constante MNS / BNSSA

Zone 3 : pataugeoire - surveillance constante MNS / BNSSA

POSTES DE SURVEILLANCE

Il n'y a pas de poste de surveillance fixe.

L'emplacement de surveillance se détermine selon la fréquentation, les types de public, la visibilité, le reflet sur l'eau.
Le choix de l'emplacement appartient au surveillant.
Cette surveillance doit être constante, avec la possibilité d'utiliser les chaises hautes si les conditions l'exigent.
Lors des rotations, les mesures doivent être prises pour préserver une surveillance constante.

En cas d'intervention en dehors des zones de surveillance, le sauveteur doit se munir du sac de secours avec le matériel d'oxygénothérapie, l'aspirateur de mucosités, le DSA.
Il avertit les autres membres de l'équipe avant de se diriger vers le lieu d'alerte.
Les dispositions indiquées dans le chapitre « dispositif de surveillance » page 20 seront alors appliquées.

Quoiqu'il en soit, toute absence temporaire du bassin doit systématiquement être signalée aux autres membres de l'équipe de surveillance.

Le surveillant est responsable dans sa zone de surveillance, il doit être visible de tous.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

<table>
<tr><th></th><th>Horaires</th><th>Présence aux abords des bassins</th><th>Incidences</th></tr>
<tr><td>PERIODE SCOLAIRE</td><td>Tous les jours</td><td>2 sauveteurs minimum</td><td>Tous les bassins ouverts</td></tr>
<tr><td rowspan="2">PERIODE VACANCES SCOLAIRES</td><td>Tous les jours hors week-ends
14h30-17h00</td><td>4 sauveteurs si Animation ou
3 sauveteurs sans animation</td><td rowspan="2">Tous les bassins ouverts</td></tr>
<tr><td>Du lundi au vendredi
avant 14h30 et après 17h00

+ les week-ends</td><td>2 sauveteurs minimum</td></tr>
<tr><td rowspan="3">CAS PARTICULIERS</td><td colspan="2">2 sauveteurs en période de vacances scolaires de 14h30 à 17h00</td><td>Fermeture d'un bassin</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 sauveteur ~~MNS~~ en surveillance + 1 MNS en activité pédagogique</td><td>Fermeture d'un bassin</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 seul sauveteur</td><td>Fermeture de tous les bassins</td></tr>
</table>

Rappel : DECRET N°2023-437 DU 03 JUIN 2023 RELATIF A LA SURVEILLANCE DES BAIGNADES D'ACCES PAYANT (Décret en pièce jointe en dernière page du POSS)

LES HORAIRES D'OUVERTURES ET DE FERMETURES PEUVENT VARIER SELON LES CONDITIONS CONJONCTURELLES (pandémie – manque de personnels de surveillance …)

LIMITER LA FMI

À 375 personnes dans le cas où le petit bassin est fermé.

À 175 personnes dans le cas où le grand bassin est fermé.

Si la FMI (552) est atteinte pendant l'ouverture au public, les entrées sont suspendues jusqu'au passage au tripode en sortie des vestiaires (1 entrée pour 1 sortie). Le personnel d'accueil prévient alors le personnel de surveillance de la suspension des entrées.

ASSISTANTS DE SURVEILLANTS NON PERMANENTS

La présence de MNS ne décharge pas le BNSSA de son obligation de surveillance constante et de ses responsabilités.

L'assistant doit avoir pris connaissance des notifications mentionnées dans le porte-vues, des procédures d'urgence en cas d'accident, des consignes d'hygiène et de sécurité, des recommandations et procédures nécessaires à l'ouverture au public, du règlement intérieur, du présent POSS.

Il est responsable de sa surveillance dans sa zone d'affectation, pendant la durée imposée par son planning. Tout manquement à ces conditions ne conduirait en aucun cas à rejeter sa responsabilité sur celle d'un MNS.

IX. CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Avant l'ouverture, tâches quotidiennes nécessaires au fonctionnement de l'équipement :

Personnes concernées – tâches.

- Société de nettoyage – propreté des locaux.
- Agents techniques – traitement de l'eau, bon fonctionnement des équipements techniques, vérification de l'accès aux secours à la cour de service.
- Agents d'entretien – vérification de l'état de propreté.
- Sauveteur – contrôle sécurité/secourisme et report sur la main courante (ligne téléphonique, volume d'oxygène et fonctionnement de l'oxygénothérapie, qualité de l'eau, DSA, déverrouillage des portes de secours).
- Agents d'accueil – vérification de l'accès aux secours à l'entrée principale, mise en route des postes de vente, des éclairages, ouverture des portes, s'assurer de la présence de l'équipe de surveillance.

Si les conditions ne permettent pas une ouverture de la baignade (dysfonctionnement technique, absence de personnel, risques pour la sécurité des agents ou du public), le sauveteur en charge de l'ouverture de la baignade fait suspendre les entrées et avertit la Direction.

Pendant l'ouverture

L'agent technique doit pouvoir joindre et être joint à tout moment.

Dès que nécessaire, les éclairages sous-marins sont allumés.

Tout incident technique aux abords des bassins mobilisera l'agent technique. Un incident bénin imposera une réparation rapide. Un incident pouvant avoir des conséquences sur la sécurité du personnel et du public nécessitera l'évacuation des bassins immédiate.

Un bassin souillé sera évacué le temps nécessaire à son nettoyage et à son recyclage règlementaire : 4h pour le grand bassin. Et en cas d'incident dans le petit bassin ou dans la pataugeoire, les 2 bassins seront fermés le temps nécessaire : 1h30 pour un incident ayant lieu dans le petit bassin et 0h30 dans la pataugeoire.

A la fermeture au public

- Agents d'accueil : annoncer la fermeture de l'équipement au micro, éteindre les lumières.
- Sauveteur : faire évacuer les bassins, vérifier que les issues sont fermées (portes de secours et rideaux à l'entrée des douches), éteindre les jeux et animations, ranger le matériel, remettre les téléphones sur leur base.
- Agents d'entretien ou technique : surveiller la bonne sortie du public par les tripodes, fermer la porte d'accès du vestiaire public après s'être assuré qu'il n'y a plus personne dans les vestiaires, douches ou sanitaires.

Lorsqu'il n'y a pas d'activités après le public, les membres de l'équipe en place s'assurent du bon verrouillage des portes, de l'extinction des lumières et de la mise en marche de l'alarme intrusion.

A la fermeture de l'établissement après les activités en régie

L'équipe de sauveteurs s'assure du bon verrouillage des portes, de l'extinction des lumières et de la mise en marche de l'alarme intrusion.

A la fermeture de l'établissement après les activités des clubs

Le référent du club, sous la responsabilité de sa Présidente ou de son Président, s'assure de l'extinction des lumières et de la mise en marche de l'alarme intrusion.

X. ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

CAS D'ÉVACUATION DES BASSINS :

LE PUBLIC SUIT LES CONSIGNES DES SAUVETEURS. LE RETOUR VERS LES VESTIAIRES S'EFFECTUE DANS LE CALME.

CAS D'ÉVACUATION DU SITE :

LE PUBLIC UTILISE LES SORTIES DE SECOURS ET SE DIRIGE VERS LES POINTS DE RASSEMBLEMENT INDIQUÉS PAR LA SIGNALÉTIQUE SUIVANTE :

POINT DE RASSEMBLEMENT N°1 : PARKING

POINT DE RASSEMBLEMENT N°2 : PARC DE L'ÎLEBULLE

PROCEDURE D'URGENCE
ESPACE AQUALUDIQUE EXTERIEUR

L'aire de jeux extérieure ne comporte pas de bassins.

La présence d'un MNS ou d'un BNSSA n'est pas requise. Toutefois, l'exploitant met en œuvre les moyens pour assurer la sécurité du public, sur, et autour des aires de jeux, en dotant cet espace d'un agent surveillant.

Celui-ci sera de préférence secouriste titulaire du PSC1 minimum.

Prévention

Le surveillant ou le BNSSA ou le MNS rappelle régulièrement les mesures de sécurité :
Pentagliss : ne pas courir dans l'escalier, laisser un intervalle entre 2 glissades.
Jeux : taille mini et maxi pour le toboggan, ne pas grimper sur les jeux.
Autre : se protéger du soleil

Incident bénin

Le surveillant ou le BNSSA ou le MNS traite l'incident et, par mesure de précaution prévient le sauveteur affecté à la surveillance des bassins si besoin.
Si ce dernier intervient, la procédure d'urgence se met en place (voir pages 25, 26 du POSS)
Moyen d'alerte : corne de brume

Accident grave soupçonné ou avéré

Le surveillant ou le BNSSA ou le MNS traite l'accident et prévient le sauveteur affecté à la surveillance des bassins.

Ce dernier se rapproche immédiatement des lieux de l'accident et la procédure d'urgence se met en place (voir pages 26, 27 du POSS).
Moyen d'alerte : corne de brume

PROCEDURE D'URGENCE BASSINS

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU: BASSINS

EFFECTIFS: 2 SAUVETEURS + 2 AGENTS MINIMUM

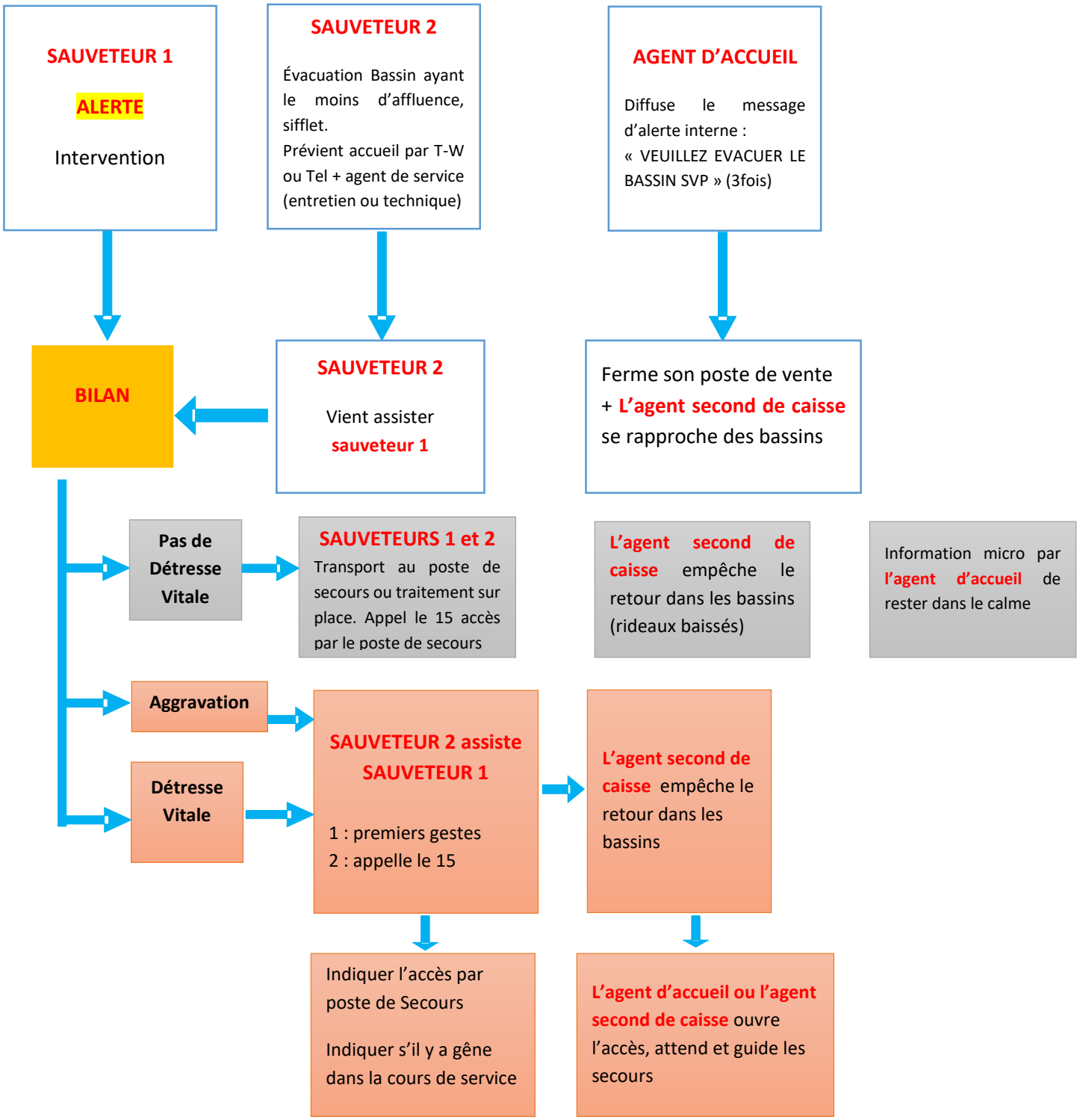

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

- ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE
- RECUPERER DES TÉMOIGNAGES SI BESOIN
- ÉVITER TOUT MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES
- NOTER SUR LE CAHIER DE SOINS
- PREVENIR LE CADRE D'ASTREINTE DE DECISION ET LA DIRECTION. SELON LA SITUATION, REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU: BASSINS

EFFECTIFS: 3 SAUVETEURS + 2 AGENTS

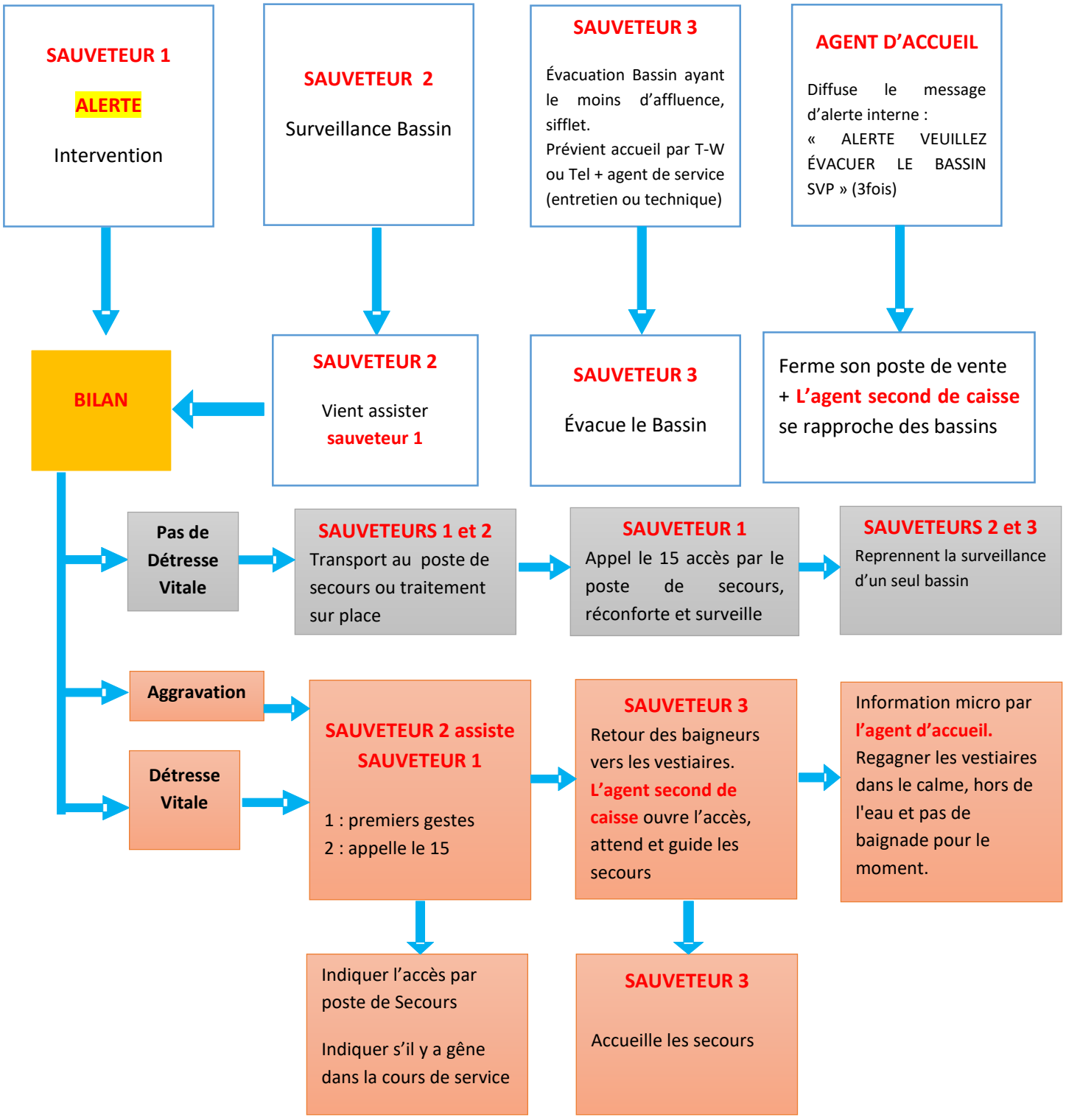

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

- ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE
- RECUPERER DES TÉMOIGNAGES SI BESOIN
- ÉVITER TOUT MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES
- NOTER SUR LE CAHIER DE SOINS
- PREVENIR LE CADRE D'ASTREINTE DE DECISION ET LA DIRECTION. SELON LA SITUATION, REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU: BASSINS – BASSIN POLYVALENT FERMÉ

EFFECTIFS: 2 SAUVETEURS + 2 AGENTS

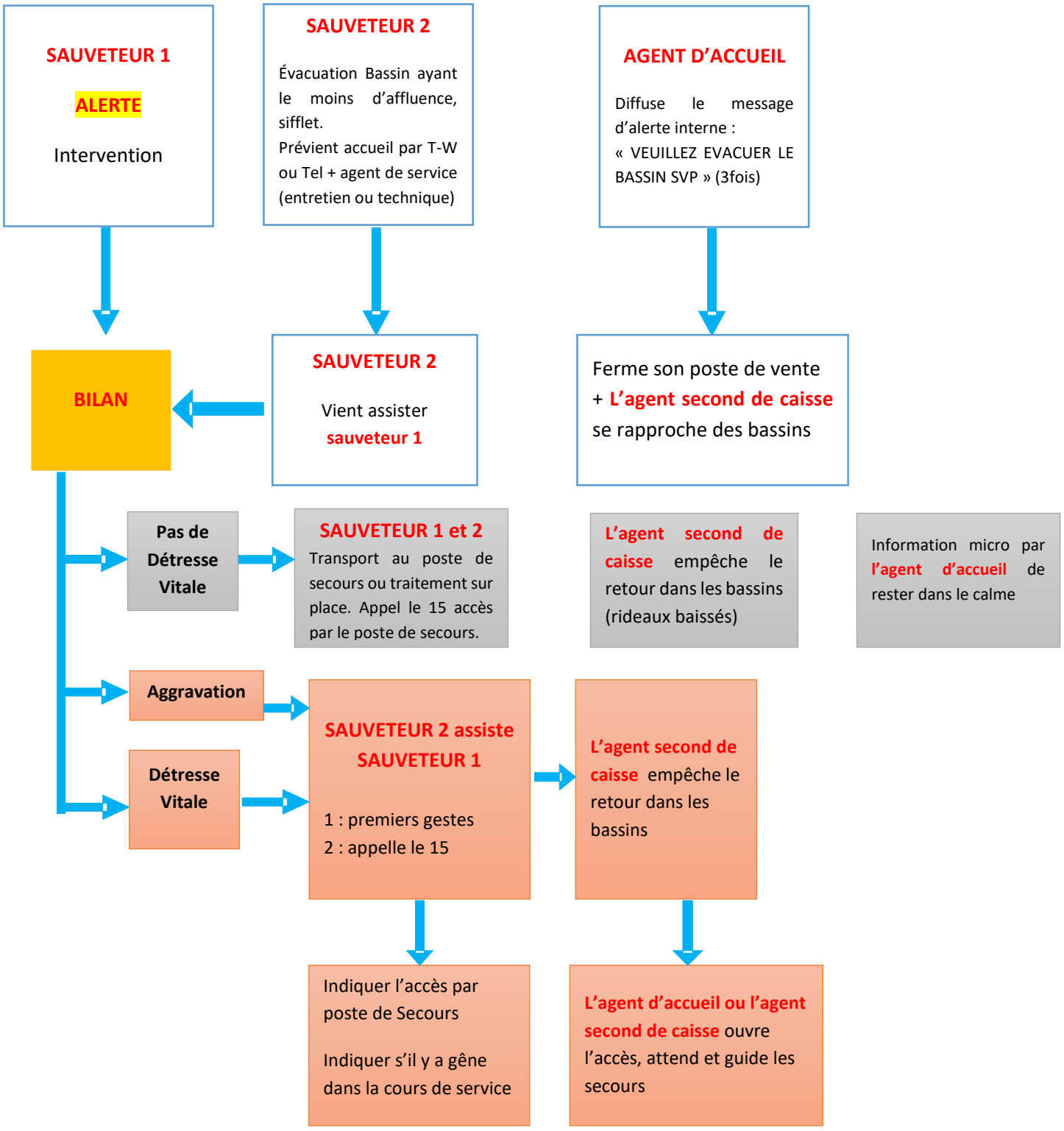

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

- ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE
- RECUPERER DES TÉMOIGNAGES SI BESOIN
- ÉVITER TOUT MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES
- NOTER SUR LE CAHIER DE SOINS
- PREVENIR LE CADRE D'ASTREINTE DE DECISION ET LA DIRECTION. SELON LA SITUATION, REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

NATATION SCOLAIRE

LIEU: BASSINS

EFFECTIFS: 3 À 4 SAUVETEURS + 1 AGENT

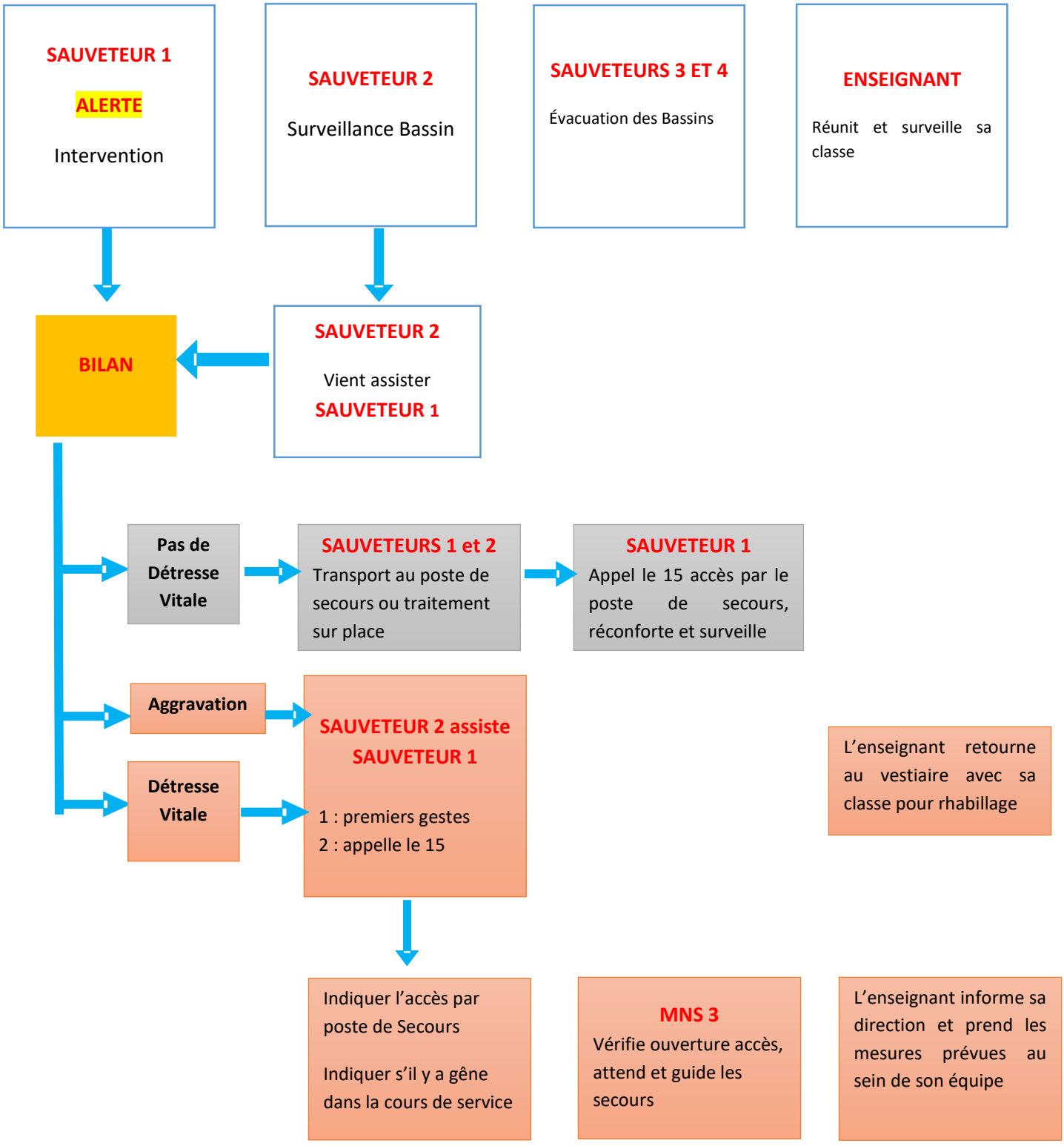

- NOTER SUR LE CAHIER DE SOINS
- PREVENIR LE CADRE D'ASTREINTE DE DECISION ET LA DIRECTION. SELON LA SITUATION, REPRENDRE OU NON L'ACTIVITE

PROCEDURE D'URGENCE ESPACE FORME ET VESTIAIRES

ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

LIEU: ESPACE FORME / VESTIAIRES

EFFECTIFS: 2, 3 ou 4 SAUVETEURS + 2 AGENTS

L'AGENT D'ACCUEIL

ALERTE

Ferme sa caisse, prévient l'agent de service et se dirige vers le lieu de l'incident avec le téléphone.

ATTENTION AU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE
RÉCUPÉRATION TÉMOIGNAGES SI BESOIN
ÉVITER MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES

ADAPTER LA REPRISE DU SERVICE SI BESOIN D'UN TEMPS DE RÉCUPÉRATION POUR LES AGENTS

BILAN

Pas de Détresse Vitale

Appelle le 15, accès par entrée principale.

Réconforte et surveille

Prévient un **sauveteur**

L'agent second de caisse fait patienter le public qui se tient dans

1 **SAUVETEUR** en intervention

2 **SAUVETEURS** en intervention

Aggravation

Détresse Vitale

Appelle SAUVETEUR à l'aide : tél 7310 ou micro
+
L'agent d'accueil assiste **SAUVETEUR 1**
1 : Premiers gestes
2 : appelle le 15

4 **sauveteurs** présents → Pas d'incidence → Fermeture d'un bassin

3 sauveteurs présents → Fermeture d'un bassin → Évacuation des bassins

2 sauveteurs présents → Évacuation des bassins → Attente évacuation bassins, présence indispensable de l'agent auprès de la victime

Suspendre l'activité en cours

MESSAGE D'ALERTE
Indiquer accès par entrée principale

Agent de Service
Attend et guide les secours

FAIRE REGAGNER LES VESTIAIRES SI NÉCESSAIRE

- RECUPERER DES TÉMOIGNAGES SI BESOIN
- ÉVITER TOUT MOUVEMENT DE FOULE VERS LES VESTIAIRES
- NOTER SUR LE CAHIER DE SOINS
- PREVENIR LE CADRE D'ASTREINTE DE DECISION ET LA DIRECTION. SELON LA SITUATION, REPRENDRE OU NON LA SURVEILLANCE

XI. REGLES ET CONSIGNES UTILISATEURS

ACTIVITES DE LA CCPF

Les activités sont encadrées par les MNS de la CCPF. Lorsqu'elles sont dispensées pendant les heures d'ouverture au public, les activités sont intégrées au dispositif de surveillance générale de l'établissement. Si les conditions ne sont pas remplies pour assurer l'activité, celle-ci sera annulée. Le personnel d'accueil empêchera alors aux usagers de pénétrer dans les vestiaires.

Le maître-nageur est chargé d'installer et ranger le matériel pédagogique nécessaire à l'activité. Il note l'effectif de la séance sur la fiche de présence.

ASSOCIATIONS

Une convention est établie entre la collectivité et l'association.

Qu'elles soient inscrites au planning annuel du centre aquatique, ou présentes de manière ponctuelle, les associations fréquentant l'établissement sont chargées d'accueillir, encadrer et surveiller leurs adhérents par du personnel qualifié tel qu'il est précisé dans la convention.

Tout membre de l'association doit avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement, ainsi que des dispositions du POSS.

Lorsque l'association partage le bassin avec le public, celle-ci est intégrée au dispositif de surveillance générale de l'établissement. Une ou plusieurs lignes d'eau sont mises à disposition de l'association.

Lorsque l'association est seule dans l'établissement, l'encadrement est responsable de l'utilisation du matériel de natation, du matériel de secours et de ranimation, ainsi que des produits de soins. Un téléphone relié directement aux secours est accessible dans le poste de secours. Les éclairages doivent être utilisés avec pertinence. Il peut être demandé au responsable de l'association d'assurer la fermeture des locaux et la mise en marche de l'alarme intrusion.

Toute utilisation de produits, d'accessoires pour les soins, ou d'oxygénothérapie, doit impérativement être mentionnée par écrit sur une feuille de l'association qu'elle transmettra au responsable. L'accès au poste de secours est strictement réservé aux soins et aux urgences. Toutes ces mentions sont valables également à l'occasion des compétitions.

CENTRES AERES / ALSH / ALM

PENDANT L'OUVERTURE AU PUBLIC

STRUCTURES DECLAREES EN CENTRE DE LOISIRS

Encadrement obligatoire :

- 1 adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus
- 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans

L'adulte doit être titulaire du BAFA ou du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour exercer la fonction d'animateur.

Consignes :

- Les accompagnateurs responsables sont tenus de remplir une fiche de présence pour chaque jour de baignade.
- Les groupes sont soumis aux règles imposées par le règlement intérieur ainsi qu'aux recommandations des maîtres-nageurs de service.
- Les enfants d'un même centre devront porter un bonnet de couleur vive pour faciliter l'identification. La collectivité ne fournit pas ces bonnets.
- Le responsable du groupe doit distinguer les enfants nageurs des enfants non nageurs (diplôme 25m, tests).
- L'accès aux bassins se fait toujours en groupe et sous la responsabilité de l'encadrement.
- Le comptage des enfants se fait à l'arrivée sur les plages et avant le retour aux vestiaires.
- L'entrée dans l'eau se fait après autorisation du Maitre-Nageur et selon ses consignes.
- La présence d'un ou plusieurs sauveteurs ne dégage en aucun cas les responsabilités des animateurs.
- Pour des raisons de sécurité, le responsable de bassin ou le sauveteur de service peut refuser la présence d'un groupe.
- Dans tous les cas, le sauveteur se réserve le droit de mettre du matériel à disposition des usagers en fonction de l'affluence, des types de public, des horaires, etc.

EN DEHORS DE L'OUVERTURE AU PUBLIC

STRUCTURES DECLAREES EN CENTRE DE LOISIRS

Encadrement obligatoire :

- 1 adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus
- 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans

L'adulte doit être titulaire du BAFA, ou du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour exercer la fonction d'animateur.

STRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Un créneau horaire spécifique est réservé aux Accueils de Loisirs Communautaires. L'accès aux plages des bassins avant l'horaire prévu au planning est strictement interdit pour des raisons de sécurité. En cas d'infraction à cette règle, le créneau pourra être retiré du planning.

Cette activité encadrée par des animateurs est surveillée par un MNS. Le responsable du groupe doit s'assurer de la présence du MNS avant de pénétrer sur les plages du bassin.

Il appartient aux animateurs d'aménager les bassins en fonction des activités prévues. Lors du partage du bassin avec une autre activité, l'utilisation du matériel nuisible à la bonne marche de cette activité voisine sera interdite. Le MNS de service à l'autorité pour décider du choix de matériel à utiliser.

EVENEMENTIELS

Lors d'un évènementiel, la présence d'un MNS assisté au minimum d'une personne qualifiée en matière de sauvetage aquatique et de secourisme est requise. Ceux-ci sont chargés de la surveillance générale et exclusivement affectés à cette tâche. Les MNS ou BNSSA considérés comme animateurs pendant la manifestation, n'entrent pas dans le dispositif de surveillance.

Si les règles de sécurité ne sont pas respectées. L'animation sera annulée.

GROUPEMENTS

Une convention est établie entre la collectivité et les groupements concernés.

Le responsable du groupe note l'effectif sur la feuille de présence.

Lorsque le groupement partage le bassin avec le public, celui-ci est intégré au dispositif de surveillance générale de l'établissement.

Lorsque le groupement dispose d'un créneau réservé, l'activité est assurée par un encadrement spécialisé et surveillée par un MNS au minimum pour un bassin.

Les éducateurs accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du MNS avant le déshabillage. L'éducateur est responsable de ses adhérents.

LECONS DE NATATION PRIVEES

Une convention est établie entre la collectivité et les MNS de la collectivité.

Ces leçons sont dispensées en dehors du temps de travail.

Le MNS assure la coordination des secours et exerce sa mission de sauveteur secouriste.

NATATION SCOLAIRE

Une convention est établie entre la collectivité et l'inspection départementale de l'éducation nationale de la Sarthe.

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Référence : circulaire du 03/03/2022 définissant les conditions d'enseignement de la natation aux premier et second degrés.

Chaque enseignant note l'effectif du jour sur la feuille de présence.

L'instituteur est responsable de l'enseignement dispensé à ses élèves. Il est responsable pédagogique de l'activité et responsable de la sécurité des élèves de l'entrée jusqu'à la sortie de l'établissement.

Le matériel pédagogique est utilisable en concertation avec les MNS, suivant le projet pédagogique. Les enseignants sont tenus de se référer aux consignes de sécurité de l'établissement.

L'enseignant doit s'assurer de la présence des MNS avant de pénétrer sur les plages.

La surveillance pour un bassin est effectuée par un MNS (ou par un BNSSA si un MNS est présent dans le dispositif général de surveillance).

Celui-ci choisira son emplacement en fonction des différents paramètres relatifs à la sécurité (effectifs, reflets du soleil, présence de non-nageurs dans une partie du bassin, etc..).

En cas de risques liés à l'hygiène ou à la sécurité, la séance sera annulée.

SECONDAIRES

Référence : circulaire du 03/03/2022 définissant les conditions d'enseignement de la natation aux premier et second degrés.

Chaque enseignant note l'effectif du jour sur la feuille de présence.

Les professeurs d'EPS sont responsables de l'enseignement de la natation. La surveillance de l'activité sera assurée pour chaque bassin par un MNS exclusivement affecté à cette tâche.

Le professeur d'EPS est responsable de sa classe, de l'entrée jusqu'à la sortie de l'établissement.

Il doit s'assurer de la présence du MNS avant d'accéder au bassin.

XII. AUTRES SITUATIONS D'URGENCE

INCENDIE

- Evacuation du public vers un point de rassemblement (parking ou parc)
- Appel pompiers
- Une fois l'incendie maîtrisé ventiler les locaux
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

FUMEE - GAZ

- Ouverture des trappes de désenfumage et issues de secours par l'agent technique
- Evacuation du public des bassins, de l'espace forme et des vestiaires
- Traitement de l'accident en interne ou appel pompiers
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

POLLUTION AQUATIQUE

- Evacuation du public par le personnel de surveillance
- Traitement de l'incident en interne
- Se renseigner sur la nature et la cause du problème
- Selon la gravité, retour des baigneurs dans le bassin ou fermeture du bassin ou de l'équipement
- Prévenir le cadre de l'astreinte de décision
- Etablir un rapport

AGRESSION – VOLS – MŒURS

L'agent qui constate ou est alerté doit :

- Mettre fin au trouble
- Réconforter la victime
- Séparer les protagonistes
- Se saisir de témoignages
- Demander les identités
- Alerter la gendarmerie en cas de nécessité

ETAT D'EBRIETE

- Interdire l'accès à la baignade
- Essayer de raisonner l'intéressé
- Se méfier de l'impulsivité de l'individu
- Alerter la gendarmerie en cas de nécessité

COUPURE DE COURANT

- Evacuer les bassins
- Inviter le public ou les groupes à regagner les vestiaires dans le calme
- Dans l'impossibilité immédiate de réparer, prévenir le service d'astreinte
- Accompagner les publics, évacuer le site
- S'assurer que personne ne reste dans les locaux

REGLEMENT INTERIEUR

(BAIGNADE ~ ESPACE FORME ~ ACTIVITES ~ AIRE EXTERIEURE)

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D022A-DE

L'ÎLEBULLE

CENTRE AQUATIQUE DU PAYS FLECHOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Le Centre aquatique l'ÎLEBULLE, situé à LA MONNERIE, allée de la Reinière, 72200 LA FLECHE, est un établissement d'activités physiques et sportives d'accès payant, dans lequel sont pratiquées des activités de baignade, de détente et d'entrainement sportif.

La Communauté de Communes de Pays Fléchois est propriétaire de l'équipement.

Adresse du siège social :

Centre administratif Jean Virlogeux

Espace Pierre Mendès-France

72200 LA FLECHE

Le Président de la Communauté de Communes,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur afin de définir les conditions d'accès et d'utilisation dans l'intérêt de la sécurité et de l'hygiène,

ARRÊTE

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1.1 : Les dates et heures d'ouverture et de fermeture du centre aquatique sont fixées par Conseil Communautaire.

Les horaires indiqués correspondent aux heures d'ouverture, et aux heures de sortie de l'eau des bassins.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents et d'organisation des secours. Le document peut être consulté sur demande. Un extrait est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au bord des bassins.

ARTICLE 1.2 : Toute personne pénétrant le centre aquatique doit se conformer au règlement intérieur.

ARTICLE 1.3 : Les affichages sauvages sont interdits. Tout affichage doit être autorisé par l'exploitant.

ARTICLE 1.4: Il est interdit à toute personne non autorisée de donner des cours de natation, d'aquagym ou de remise en forme.

ARTICLE 1.5 : Pour des raisons de sécurité et de contrôle, l'établissement est équipé d'un système de vidéosurveillance dans certains espaces intérieurs.

PARTIE I : ESPACE BAIGNADE

CHAPITRE 2 : CONDITIONS D'ACCES

ARTICLE 2.1 : L'accès aux bassins est interdit aux personnes en état de malpropreté évident ou portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses, blessures, plaies, pansements, affections cutanées ou manifestant des signes d'ébriété.

Il est interdit aux usagers :

- De courir et pousser sur les plages.
- De monter sur le col de cygne et sur les murets.
- De se mettre debout sur les banquettes.
- D'escalader, grimper ou se suspendre aux endroits non prévus à cet effet.
- De toucher au chronomètre mural.
- D'introduire tout objet en verre (bouteille, flacon, biberon…).
- De fumer dans l'établissement.
- De cracher dans l'eau ou sur les sols.
- De mâcher du chewing-gum.
- De manger dans l'établissement à l'exception des pelouses lorsque le solarium est ouvert et en haut des gradins.
- D'accéder à la tribune et aux plages en tenue de ville.
- D'accéder au promenoir en tenue de bain.
- D'abandonner, de jeter des papiers, objets ou déchets de tout genre, ailleurs que dans les corbeilles spécialement réservées à leur collecte.
- D'introduire un animal.
- De pénétrer dans les bassins avec des cheveux longs non attachés.
- De pénétrer dans les locaux techniques ou accéder aux endroits réservés au personnel.
- D'introduire et de consommer de l'alcool.
- D'utiliser un poste radio ou tout appareil bruyant.
- De photographier ou filmer sans autorisation préalable.

Au niveau de la tribune, une séparation physique amovible peut être installée empêchant la présence simultanée des personnes pieds nus et des visiteurs pieds chaussés. En l'absence de celle-ci, l'accès au promenoir sera fermé.
Les agents de service se réservent le droit d'appliquer des sanctions qui peuvent aller de l'avertissement jusqu'à l'expulsion sans remboursement.
Tout comportement contraire au règlement, à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction fera l'objet de décisions pouvant aller de l'exclusion à l'intervention des forces de l'ordre.

ARTICLE 2.2 : la fréquentation maximale instantanée de l'établissement est de 552 personnes. Pour des raisons de sécurité, la Direction se réserve le droit de limiter les entrées.
L'accès aux espaces par les usagers individuels est soumis au paiement d'un droit d'entrée contre remise d'une carte d'accès.
Les réductions pour tarifs préférentiels ne seront accordées que sur présentation d'un justificatif.
Les cartes d'accès individuelles ou d'abonnements ne seront pas remboursées.
Le passage par les tourniquets tripodes est obligatoire en entrée et en sortie des vestiaires.
Lorsque l'espace affiche complet, l'accès n'est possible qu'après le passage en sortie d'un utilisateur.

ARTICLE 2.3 : La Communauté de Communes du Pays Fléchois conserve les données fournies par les utilisateurs pour son seul usage dans le but d'offrir le meilleur service. Les données ne seront pas communiquées à des tiers. Les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement : ils peuvent demander la suppression de leurs coordonnées personnelles des fichiers de la Communauté de Communes du Pays Fléchois. Une déclaration simplifiée est proclamée à la CNIL afin d'informer les autorités compétentes de l'exploitation des données transmises par les utilisateurs.

ARTICLE 2.4 : les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte majeur civilement responsable. En toute circonstance ils doivent demeurer sous la surveillance du représentant légal ou de la personne majeure qui en a la garde. En cas de doute sur son âge, l'enfant devra présenter un justificatif. Sans quoi, l'agent d'accueil lui interdira l'accès. Les représentants légaux sont censés connaître le règlement intérieur.
La collectivité n'est pas responsable des évènements ou incidents qui auraient lieu en dehors de l'établissement.

ARTICLE 2.5 : Les supports justifiant le droit d'entrée doivent être présentés en cas de contrôle effectué par le personnel.

ARTICLE 2.7 : Les frais engendrés par la perte de la carte d'accès sont à la charge de l'usager.

CHAPITRE 3 : UTILISATION DES VESTIAIRES

ARTICLE 3.1 : Les usagers doivent respecter les consignes « pieds chaussés – pieds nus ». Une signalétique explicative est affichée dans chaque cabine. Il est interdit de circuler en chaussures dans l'espace « pieds nus ».
Pour des raisons de service, des sur-chaussures peuvent être utilisées.
Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les casiers individuels à disposition.

ARTICLE 3.3 : La douche et le passage par le pédiluve sont obligatoires avant de pénétrer sur les plages des bassins. Sur informations des autorités sanitaires départementales, la douche avec savonnage est fortement conseillée pour des raisons de qualité des eaux de baignade.
Il est indispensable de se démaquiller et d'enlever toute trace d'huile solaire avant de pénétrer dans l'eau des bassins.
L'usage des shampooings en flacon de verre est interdit.

ARTICLE 3.4 : Une tenue de bain décente est exigée dans les espaces vestiaires, sanitaires et douches collectives. Le déshabillage et le rhabillage s'effectue dans les cabines traversantes prévues à cet effet. Durant ce temps, les portes doivent être fermées. Il est interdit de se changer en dehors des cabines.

ARTICLE 3.5 : Les casiers fonctionnent avec une pièce de 1€ ou avec un jeton métallique récupérés à la réouverture. L'utilisation des casiers est obligatoire. Aucun vêtement ne sera accepté aux abords des bassins, à l'exception des effets de travail du personnel et de l'encadrement.

ARTICLE 3.6 : Le port du bonnet de bain est conseillé. Il est obligatoire d'attacher les cheveux longs.

ARTICLE 3.7 : Tout matériel ou équipement, quel qu'il soit, ayant été utilisé en espace extérieur, doit être passé sous la douche avant de pénétrer dans le bassin.

ARTICLE 3.8 : L'accès aux plages est interdit aux personnes habillées à l'exception des membres du personnel et des entraineurs des associations.

Il est interdit de franchir la séparation disposée sur la tribune, dans un sens comme dans l'autre.

ARTICLE 3.9 : La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur ou d'effets qui auraient pu être oubliés dans l'établissement ainsi qu'en cas de perte ou vol du bracelet de casier.

Les usagers sont responsables de la perte ou de la détérioration des bracelets.

CHAPITRE 4 : GROUPES

ARTICLE 4.1 : Notion de groupe : Le groupe est une organisation fonctionnant selon un système institutionnel (organisme public ou privé). Tout rassemblement de personnes hors de ce cadre ne sera pas considéré comme un groupe.

ARTICLE 4.2 : Les responsables de groupes doivent :
- Signaler leur présence au sauveteur dès leur arrivée aux abords des bassins.
- Respecter les normes d'encadrement règlementaires suivantes :
    - un adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau.
    - un adulte pour 8 enfants de 6 ans et plus dans l'eau.

L'adulte doit être titulaire du BAFA, du BAFD ou d'un diplôme professionnel ayant les qualifications pour la fonction d'animateur.
- Remplir une fiche d'identification des enfants et de l'animateur responsable pour chaque groupe.

Pendant la baignade publique, le personnel d'encadrement devra être facilement identifiable par les enfants et assurer une surveillance active.
Les adultes sont obligatoirement des représentants officiels du groupe.
La présence des sauveteurs de la collectivité ne dégage pas l'encadrement de ses responsabilités.
Les enfants du groupe qui se trouveraient dans d'autres parties de l'établissement ou sur les espaces extérieurs demeurent sous la responsabilité des personnes de l'encadrement.
Les responsables doivent consulter le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours.

ARTICLE 4.3 : Les groupes utilisent les vestiaires qui leur sont réservés. Leurs représentants doivent réserver leur créneau à l'avance en indiquant le nombre d'enfants nageurs et non nageurs. Dans le cas contraire, en fonction de la disponibilité des vestiaires, l'accès pourra être refusé.

ARTICLE 4.4 : Les accompagnateurs des groupes sont responsables de la discipline et doivent veiller :
- A faire éviter toute détérioration.
- Aux règles d'utilisation et au rangement du matériel.
- A respecter le planning d'utilisation des vestiaires.
- A la gestion des cartes d'accès.

ARTICLE 4.5 : Les groupes constitués d'enfants doivent présenter un signe distinctif (bonnet de préférence) non fourni par la collectivité.

ARTICLE 4.6 : Pendant l'ouverture au public, les groupes n'ont pas accès à l'espace forme.

CHAPITRE 5 : UTILISATION DES BASSINS

ARTICLE 5.1 : L'accès aux douches, plages et bassins est autorisé aux usagers portant une tenue de bain conforme à l'un de ces visuels :

maillot de bain 2 pièces

maillot de bain 1 pièce

slip de bain

boxer de bain

Les shorts, caleçons et assimilés, autres que ceux représentés dans le visuel, sont interdits. Le port d'un slip de bain adapté pour les enfants en bas âge est vivement conseillé.

Une tenue décente est exigée. Le monokini et le port du string ne sont pas autorisés.

Le port d'une combinaison type néoprène ou lycra peut, sur demande, être autorisé pour des raisons médicales.

ARTICLE 5.2 : L'utilisation des vélos aquatiques (aquabikes) n'est possible que contre le paiement d'une location, pendant les créneaux prévus dans le planning et dans un espace délimité. L'accès à l'activité est possible à partir de 14 ans.

ARTICLE 5.3 : Le petit bassin est réservé en priorité à la détente et aux personnes ne sachant pas nager, ou peu à l'aise dans l'eau.
Les sauts et jeux dangereux sont interdits.
Dans l'espace balnéo, les sauts sont interdits dans la rivière.
Il est également interdit de sauter du bord du bassin vers les banquettes et vers le spa.
Sur les banquettes hydromassantes et dans le spa, il est interdit de se tenir debout.

ARTICLE 5.4 : La mise en service des jeux d'eau appartient à l'équipe de surveillance (buses hydromassantes, rivière, spa).
Le col de cygne fonctionne selon un programme informatique, les surveillants ne peuvent pas modifier ce programme informatique.

ARTICLE 5.5 : Il est recommandé la plus grande prudence aux non-nageurs et aux baigneurs peu à l'aise dans l'eau pour l'utilisation du bassin sportif. Il est souhaitable que ces personnes soient accompagnées d'un nageur.
Les enfants munis d'accessoire de flottaison doivent être accompagnés d'un adulte sachant nager à ses côtés.

ARTICLE 5.6 : L'utilisation de matériel spécifique (palmes, paddles, etc.) doit être approuvé par le maitre-nageur, ou indiqué lorsqu'un espace est réservé à cet usage.

ARTICLE 5.7 : L'apnée statique est strictement interdite dans les bassins. L'apnée dynamique doit être soumise à l'autorisation du maitre-nageur.

ARTICLE 5.8 : L'accès aux bassins est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'établissement possède un fauteuil spécifique de mise à l'eau. Sur demande, un agent de service permettra le transport vers les bassins ou vers les vestiaires. En cas de dysfonctionnement de ce fauteuil, les personnes seront autorisées à avancer près des bassins avec leur matériel personnel.

ARTICLE 5.9 : Des lignes d'eau peuvent être mises à disposition du club de natation local ou de stagiaires extérieurs pendant les heures d'ouverture au public.
Le public ne peut utiliser les couloirs réservés au club. Le matériel nécessaire aux nageurs du club ne peut être emprunté par les personnes du public.
Il est interdit de s'assoir sur les lignes.

ARTICLE 5.10 : pendant les heures d'ouverture au public, les adhérents du club sont chargés de respecter l'espace qui leur est réservé.

L'encadrement est prié de faire respecter le règlement intérieur. Les membres du club ne sont pas exclus des possibilités de réprimande, de sanction ou d'expulsion de la part du maitre-nageur de la collectivité.

Les modalités d'utilisation des vestiaires sont définies avant la saison sportive.

ARTICLE 5.11 : Certains espaces peuvent être fermés pour raison techniques ou d'hygiène. Il n'est pas prévu de remboursement à cet effet.

ARTICLE 5.12 : L'évacuation des bassins se fait vingt minutes avant l'heure de fermeture des portes du centre.
Les caisses ferment trente minutes avant la fermeture des portes du centre.
Le rideau empêchant le retour des baigneurs sur les plages est baissé par le maitre-nageur à chaque fin de baignade. En cas de dysfonctionnement de celui-ci, la plus grande prudence sera demandée aux familles afin de s'assurer que les enfants ne retournent pas sur les plages. Un dispositif provisoire, type barrière, devra alors être installé afin d'éviter tout retour aux abords des bassins.

ARTICLE 5.13 : Tout bassin turbide ou dont le fond n'est pas distinctement visible devra être immédiatement évacué.
La baignade ne sera pas autorisée en cas d'analyse d'eau ne respectant pas la législation en vigueur. Les bassins seront évacués en cas de défaillance technique pouvant nuire à la sécurité et à la santé des usagers.
La baignade est interdite lors du lavage des filtres ou lors de toute intervention technique en rapport avec l'hydraulicité des bassins.

CHAPITRE 6 : DIVERS

ARTICLE 6.1 : L'établissement dispose de distributeurs de boissons et d'accessoires de piscine gérés par des sociétés privées.
En cas de dysfonctionnement, la responsabilité de l'établissement ne peut être mise en cause. Il ne peut y avoir de remboursement.

ARTICLE 6.2 : Les deux roues sont stationnées aux endroits prévus à cet effet. Le stationnement sur le parvis du centre est interdit. Aucun véhicule ne doit stationner devant le portail de la cour de service au risque d'obstruer l'accès aux éventuels secours. Tout manquement à ces consignes expose le contrevenant à une verbalisation et à l'enlèvement du véhicule.

ARTICLE 6.3 : En cas de circonstances exceptionnelles (Plan Vigipirate, pandémie…) l'établissement peut être amené à changer son fonctionnement habituel et à renforcer ses procédures de contrôle des entrées.

ARTICLE 6.4 : Tous les employés de l'établissement doivent veiller au respect du présent règlement.

ARTICLE 6.5 : Les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

PARTIE II : ESPACE FORME

CHAPITRE 7

ARTICLE 7.1 : L'adhésion à l'Espace Forme implique la reconnaissance du présent règlement entre l'utilisateur et la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

ARTICLE 7.2 : Les installations comprennent 4 espaces :

- 1 Salle cardio-training
- 2 saunas collectifs et mixtes
- 1 hammam
- 1 espace relaxation

Les saunas ont une capacité de 4 places assises chacun et le hammam de 15 places. La salle cardio-training est dotée d'appareils d'entrainement physique.
Il est interdit d'y fumer, ou d'y manger. Une bouteille d'eau est autorisée pour s'hydrater. Les contenants en verre sont interdits.
Le port du maillot et l'utilisation d'une serviette sont obligatoires.

ARTICLE 7.3 : Le Conseil Communautaire définit les horaires et conditions d'ouverture de l'espace. Il s'accorde le droit de modifier ou de supprimer certains horaires ou activités.
Le centre peut être fermé pour évènement exceptionnel (incident technique par exemple). Il sera fermé pour la vidange ainsi que les jours fériés. Ces circonstances n'entraineront pas de prolongation des abonnements.

L'évacuation des saunas, hammam et salle s'effectue à l'heure de sortie des bassins.

ARTICLE 7.4 : L'accès est subordonné au paiement d'un droit d'entrée unique ou d'un abonnement. Les utilisateurs doivent s'assurer auprès de leur médecin qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la pratique du sauna, du hammam, et à l'utilisation des appareils de cardio-training.
La présentation de la carte est exigible avant de commencer toute activité. Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès en cas de refus de présentation.
L'accès est autorisé aux personnes à partir de 14 ans accompagnées d'un adulte majeur.
Le passage se fait par les tourniquets tripodes. Lorsque l'espace affiche complet, l'accès n'est possible qu'après le passage en sortie d'un utilisateur.

ARTICLE 7.5 : Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autre pathologie susceptibles de complexifier les interventions des sauveteurs sont priées de se faire connaître auprès du personnel.

ARTICLE 7.6 : Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe est l'affaire de tous.
Il est formellement interdit d'accéder à la salle avec des chaussures à semelle marquante ou ayant servi à l'extérieur.
Le passage dans les vestiaires, est, de ce fait obligatoire avant de rentrer dans les salles d'activités. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.
Il est obligatoire de se déchausser avant l'entrée dans les vestiaires.
Le port d'une tenue de sport correcte est également exigé. Cette tenue doit comporter notamment :
Une paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités de salle.

- Une serviette de bain pour protéger les machines, ou autres sièges pendant ou après l'effort.
- Une serviette pour la pratique du sauna et du hammam.

Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et / ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.

ARTICLE 7.7 : Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres. Par exemple, élever la voix ou pousser des cris dans l'effort sont des attitudes à proscrire. Les usagers doivent organiser au mieux leur entraînement de manière à ne pas pénaliser les autres adhérents, notamment en optimisant l'utilisation du matériel.
L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle cardio. En cas de nécessité, l'utilisation du mobile se fera à l'extérieur de la salle. Les baladeurs sont tolérés à condition d'être inaudibles pour les autres usagers du centre.
En cas de non-observation du respect du règlement intérieur, d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement.
Tout comportement contraire au règlement, à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction fera l'objet de décisions pouvant aller de l'exclusion à l'intervention des forces de l'ordre.

ARTICLE 7.8 : Le respect du matériel mis à disposition est une nécessité.
Dans les saunas, le versement de l'eau sur les pierres doit se faire avec douceur afin d'éviter les problèmes électriques.
Tout dégât sera facturé au fautif.
Le déplacement des appareils n'est pas autorisé.
Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.

ARTICLE 7.9 : L'espace relaxation est un lieu de repos.
En fonction de la saison, le solarium sera accessible. Ses aménagements doivent être respectés dans les mêmes conditions que les installations des espaces intérieurs.
Les espaces techniques et privés sont signalés par une signalétique spécifique. L'accès à ces espaces est strictement interdit aux usagers.

ARTICLE 7.10 : L'accès aux plages des bassins s'effectue en entrée comme en sortie, par la porte située dans l'espace relaxation. Après présentation du bracelet face à la caméra de contrôle, l'agent d'accueil déclenche l'ouverture à distance. Le port du bracelet est obligatoire.

ARTICLE 7.11 : Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les casiers individuels à disposition.
L'introduction, la promotion, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogue, alcool ou autre produit) sont rigoureusement interdits. Toute personne qui contreviendrait à cette disposition s'expose à des poursuites pénales.
La Communauté de Communes du Pays Fléchois est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des biens personnels ou dommages corporels survenus dans ses locaux ou sur les parkings.
La souscription d'une assurance en responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant.

ARTICLE 7.12 : La Communauté de Communes du Pays Fléchois conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage dans le but d'offrir le meilleur service. Les données ne seront pas communiquées à des tiers. Les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement : ils peuvent demander la suppression de leurs coordonnées personnelles des fichiers de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Pour la sécurité et la tranquillité de ses adhérents, il est indiqué que l'établissement est placé sous vidéosurveillance.

La Communauté de Communes du Pays Fléchois décline toute responsabilité sur les pertes, destructions d'objets ou vols qui pourraient être commis à l'intérieur de ses locaux. Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers fermés prévus à cet effet. Il n'est pas conseillé de venir au centre avec des bijoux, objets de valeur, documents confidentiels ou espèces en grande quantité. Le centre n'est pas assuré pour le dédommagement des vols et détériorations cités ci-dessus.

ARTICLE 7.13 : L'Espace Remise en Forme peut être mis à disposition de groupes. Les modalités d'accès sont à vérifier auprès de l'exploitant.

ARTICLE 7.14 : En cas de circonstances exceptionnelles (Plan Vigipirate, pandémie, …) l'établissement peut être amené à changer son fonctionnement habituel et à renforcer ses procédures de contrôle des entrées.

ARTICLE 7.15 : Tous les employés de l'établissement doivent veiller au respect du présent règlement.

ARTICLE 7.16 : Les contraventions au présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

PARTIE III : ACTIVITES

CHAPITRE 8 : ACTIVITES ENCADREES

8.1 - DISPOSITIONS GENERALES

La Communauté de Communes du Pays Fléchois propose des activités aquatiques tout au long de l'année. Celles-ci se déroulent au centre aquatique l'Îlébulle et sont encadrées par du personnel qualifié.

8.2 – ACTIVITES

Enfants : activités de natation
Adultes : activités de natation et de forme

8.3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux activités s'effectuent au début de chaque période.
Le règlement s'effectue dès la première séance du cycle.
Pour l'éveil aquatique et pour l'apprentissage en période scolaire, une séance d'essai est proposée. En conséquence, pour ces activités, le règlement s'effectue lors de la deuxième séance. Pour les stages d'apprentissage ayant lieu pendant les périodes de vacances scolaires, le règlement s'effectue au moment de l'inscription.
Les modes de paiement suivants sont acceptés : espèces, chèques, cartes bancaires, bons temps libre (CAF), tickets loisirs (MSA), chèques vacances, coupons sports, prélèvement automatique.
Il est possible de s'inscrire pour 2 trimestres consécutifs ou non, ainsi qu'à l'année.
Une liste d'attente est constituée pour les créneaux ayant atteint leur capacité maximum d'accueil. À la demande de l'usager, il pourra être procédé à son inscription pour la période suivante dans la limite des places disponibles.

8.4 – ORGANISATION

La durée des séances varie de 30 à 45 minutes en fonction des activités.
Le changement de moniteur en cours d'année n'est pas un motif d'annulation de séance.
À l'exception des stages d'apprentissage, aucune séance n'est proposée pendant les périodes suivantes :

- Jours fériés
- Vendredi Pont de l'Ascension
- Périodes de vidange et d'arrêt technique
- Vacances scolaires

Les séances ayant lieu le jour d'un évènementiel peuvent être annulées.

8.5 – ACCES

Les vestiaires sont accessibles 15 minutes avant le cours. Les usagers disposent d'un badge leur permettant d'accéder au vestiaire. Celui-ci devra être remis à l'accueil en fin de cycle. Pour chaque séance, il peut être délivré sur demande et gracieusement, un badge pour les parents accompagnateurs. Ce badge est à remettre à l'accueil à la fin de chaque séance. Tout badge non rendu sera facturé au tarif en vigueur.
Les parents ou accompagnateurs responsables sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur prise en charge par le maitre-nageur. Ils sont également tenus de récupérer les enfants dès la fin de la séance au niveau du pédiluve.
Pendant la séance, les parents n'ont pas accès au bassin et doivent demeurer à l'accueil de l'établissement.
Les parents peuvent assister à la première et à la dernière séance du cycle lorsque celui-ci se déroule pendant les activités communautaires, hors présence du public.
Les parents peuvent assister à toutes les séances du cycle lorsque celui-ci se déroule pendant les heures d'ouverture au public.

8.6 - SECURITE / HYGIENE

En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'accès aux bassins ne peut se faire sans la présence du maitre-nageur.

Pour des raisons de propreté, les accès en sortie de cabines de déshabillage vers les douches doivent se faire pieds nus.

Tout usager s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement consultable à l'accueil.

Le port du slip de bain est obligatoire. Les shorts, caleçons et assimilés sont interdits.

8.7 – REMBOURSEMENT

L'annulation d'une séance pour des raisons techniques ne donne pas lieu à remboursement. Dans la limite des possibilités, une séance pourra être récupérée avec accord de la direction.

En cas d'absence pour raison médicale à 50% des séances du cycle, l'usager aura la possibilité, sur présentation d'un justificatif médical :

- D'être remboursé du nombre des séances pour lesquelles il a été absent.
  Où
- D'obtenir des séances de substitution dans la limite des places disponibles.

CHAPITRE 9 : ACTIVITES NON ENCADREES

La Communauté de Communes du Pays Fléchois met des vélos aquatiques à disposition des usagers contre paiement d'une location, pendant les heures d'ouverture au public. Cette activité est surveillée par du personnel qualifié mais n'est pas encadrée.

L'utilisation des vélos est effective après paiement de la location à l'accueil de l'établissement à des horaires déterminés, selon le tarif en vigueur. Aucune réservation à l'avance n'est possible.

Un bracelet de couleur et un ticket sont remis à l'usager en échange du paiement. Ces pièces sont à présenter au maitre-nageur avant l'utilisation des appareils. En l'absence de l'un de ces deux justificatifs, l'accès à l'activité ne sera pas autorisé.

Cette activité est accessible à partir de 14 ans.

Les vélos doivent demeurer dans la zone réservée à l'activité.

PARTIE IV : ESPACE AQUALUDIQUE EXTERIEUR

CHAPITRE 10

10.1 – Les lieux doivent être respectés de tous. Tout comportement portant atteinte à la tranquillité et à l'intégrité des biens et des personnes sera répréhensible. De tels faits pourront entrainer l'expulsion du ou des fautif(s) sans remboursement.

10.2 – Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

10.3 – L'accès aux espaces extérieurs se fait pieds nus ou en sandales de piscine, les chaussures sont interdites.

10.4 – Un snack est à la disposition du public. Les aliments apportés de l'extérieur ne sont pas autorisés sauf nourriture pour bébé.
Les boissons et la nourriture sont interdites dans les halls bassins ainsi que sur les emplacements des jeux extérieurs.

10.5 – Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre aquatique y compris dans les espaces extérieurs.

10.6 – La grande structure de l'aire de jeux est autorisée aux enfants mesurant entre 1m et 1,80m. Il est strictement interdit de grimper sur les jeux.

10-7 – Le petit toboggan de l'aire de jeux est interdit aux enfants de moins de 3 ans.

10.8 – Les pentagliss sont autorisés aux personnes mesurant entre 1m20 et 2,20m.

10.9 – Les appareils de musique apportés de l'extérieur sont interdits (sono portative, enceinte bluetooth, etc..).

10.10 – Le transport du matériel de nage ou de jeu (planche, ballons, cerceaux…) vers l'extérieur n'est pas autorisé.

XIV. PLAN D'INTERVENTION DES SECOURS

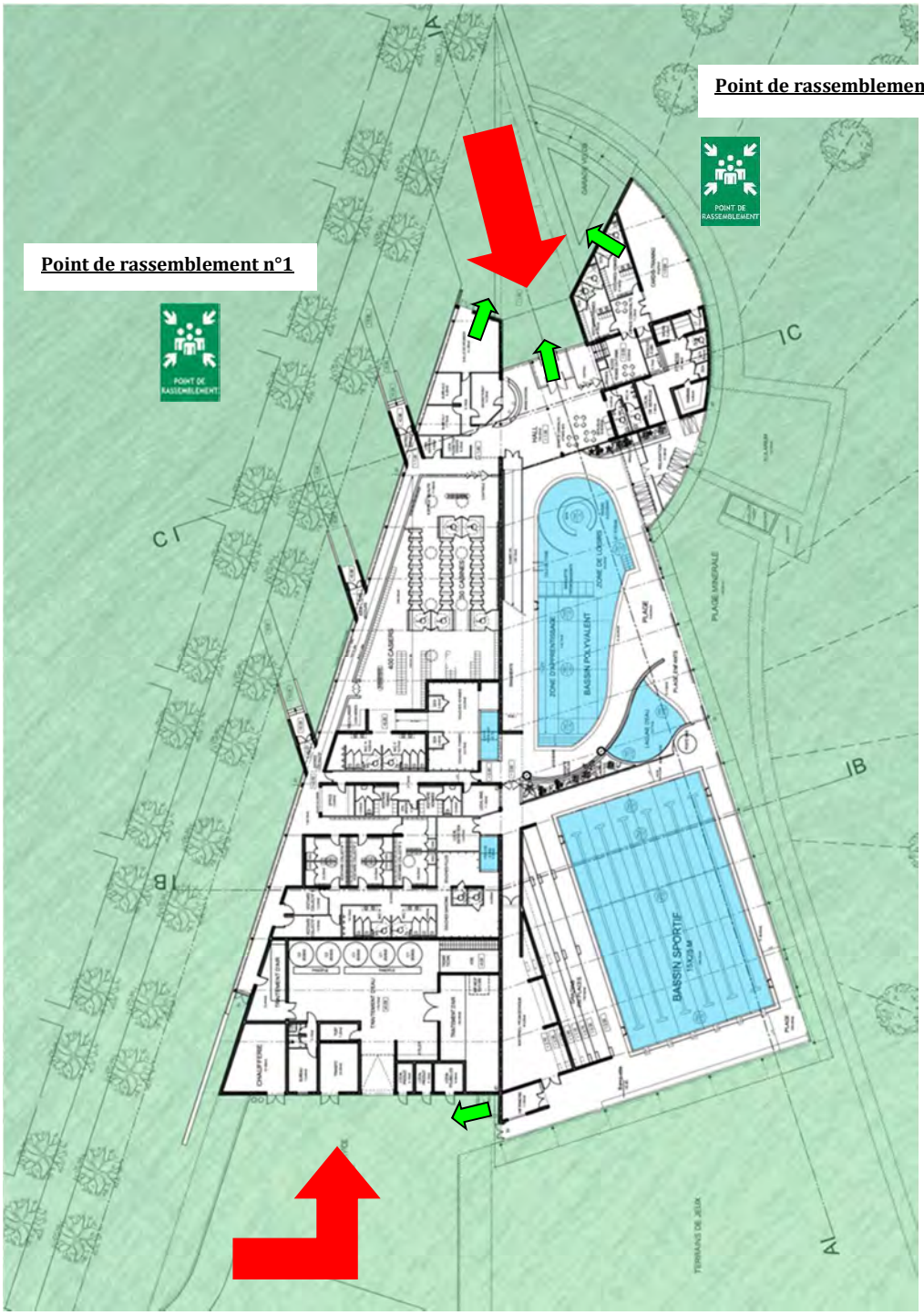

ACCES SECOURS

EVACUATION

POINTS DE RASSEMBLEMENTS

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Décret n° 2023-437 du 3 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant

NOR : *SPOV2313962D*

Publics concernés : *surveillants sauveteurs, maîtres-nageurs sauveteurs, collectivités territoriales, établissements de baignades d'accès payant, pratiquants.*

Objet : *faciliter la mise en œuvre, en sécurité, de la surveillance en autonomie des baignades d'accès payant.*

Entrée en vigueur : *le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication au* Journal officiel *de la République française.*

Notice : *la surveillance des baignades d'accès payant est assurée, dans le cadre d'un plan d'organisation de la surveillance et des secours, par des personnels qualifiés.*

Les titulaires du BNSSA, régulièrement déclarés, ont vocation à assurer en autonomie, la surveillance des baignades d'accès payant.

Références : *le code du sport, dans sa rédaction modifiée par le présent décret, peut être consulté sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr).*

La Première ministre,

Sur le rapport de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ;

Vu le code du sport, notamment son article L. 322-7 ;

Vu l'avis rendu par le conseil national d'évaluation des normes en date du 2 avril 2020,

Décrète :

Art. 1er. – L'article D. 322-13 du code du sport est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. D. 322-13.* – Seuls peuvent garantir, pendant les heures d'ouverture au public, la surveillance des établissements mentionnés à l'article D. 322-12 :

« 1° Les titulaires d'une des qualifications dont les modalités de délivrance sont définies par arrêté du ministre chargé des sports. Ces personnels portent le titre de maître-nageur sauveteur ;

« 2° Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

« Toute personne désirant assurer la surveillance d'un tel établissement doit en faire la déclaration au préfet du lieu de sa principale activité. Le contenu de cette déclaration est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile et des sports. »

Art. 2. – L'article D. 322-14 du même code est abrogé.

Art. 3. – Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 juin 2023.

ÉLISABETH BORNE

Par la Première ministre :

La ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,
AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,
GÉRALD DARMANIN

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D023-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D023

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028

La Communauté de communes du Pays fléchois a contractualisé en 2019 avec la CAF une Convention Territoriale Globale (CTG) afin de remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui a pris fin le 31 décembre 2022.

Ce nouveau cadre contractuel vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs mobilisés par la CAF :

- la petite enfance,
- l'enfance,
- la jeunesse,
- la parentalité,
- l'animation de la vie sociale,
- l'accès aux droits,
- le handicap, le logement,
- l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

Pour rappel, cette évolution du cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement national : « les bonus CTG » viennent se substituer aux financements au titre du CEJ. Ce nouveau dispositif garantit à l'échelle du territoire concerné un maintien des financements globaux versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

La nouvelle CTG prendra effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame La présidente à engager les démarches préalables à l'élaboration de la convention territoriale globale ;

- D'autoriser Madame la présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D024-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D024

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDJES/DSDEN DE LA SARTHE RELATIVE A UN ACCUEIL DE JEUNES - 2020-2026

Conformément à l'article R227-19 du Code de l'Action Sociale des Familles, l'accueil de jeunes à destination d'un public âgé de 14 à 17 ans, repose sur un besoin social particulier.

Ce dispositif apporte de la souplesse dans le fonctionnement par rapport à un accueil de loisirs traditionnel. En effet, le dossier administratif est simplifié, et il n'est pas nécessaire d'établir un programme d'activités à l'avance. Il permet en outre d'offrir une opportunité d'animation auprès du public sur les temps périscolaires ou extrascolaire hors lieux d'accueil identifiés (hors les murs).

En 2011, la Ville de La Flèche a signé une convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour mettre en place un accueil de jeunes.
Cette convention a été renouvelé par un avenant en mars 2018 pour une durée de 2 ans (jusqu'à août 2020).
Suite au transfert de la compétence Enfance jeunesse à la Communauté de communes du Pays fléchois en septembre 2019 et du fait de l'arrivée à terme du dit avenant, et après son évaluation avec les services de l'Etat, il est proposé de signer une nouvelle convention jusqu'au 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pour la période 2020-2026.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D024-DE

CONVENTION RELATIVE A UN ACCUEIL DE JEUNES 2020-2026

(articles R227-1 et R 227-19 du Code de l'action sociale et des familles)

Entre d'une part, l'Etat, représenté par Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN)

et

d'autre part, la Communauté de communes du pays fléchois, représentée par sa présidente, Madame GRELET-CERTENAIS, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2024 et après évaluation de la convention relative à l'accueil de jeunes signée en 2018 entre ces deux parties,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de l'accueil de jeunes organisé par la Communauté de communes du Pays Fléchois, à partir de la rentrée scolaire 2020, et régi par les articles L 227-4 et suivants et R 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF), ainsi que par les dispositions suivantes.

En effet, l'article R227-1 définit l'accueil-jeunes comme un accueil sans hébergement de « sept à quarante mineurs, âgés de quatorze ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année et répondant à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif mentionné à l'article R.227-23 »

L'article R-227-19 précise par ailleurs que « les conditions d'encadrement sont définies par convention entre l'organisateur et le représentant de l'Etat dans le département pour répondre aux besoins identifiés ; l'organisateur désigne un animateur qualifié comme référent de cet accueil ou, lorsque l'action se déroule sur plusieurs sites, un directeur qualifié qui coordonne l'action des référents locaux »

Article 2 : Besoin social particulier justifiant la pérennité de l'accueil de jeunes

L''accueil de jeunes organisé par la Communauté de communes du pays fléchois repose sur l'identification d'un besoin social particulier, conformément à l'article R 227-1 du CASF, et formalisé comme suit :

- jeunes peu ou pas touchés par l'offre de loisirs du territoire, acceptant peu les contraintes d'où des difficultés d'intégration dans un dispositif existant
- besoin d'un lieu d'échange pour cette tranche d'âge
- besoin d'activités adaptées dans un cadre sécurisant
- besoin d'autonomie
- besoin de repères, d'engagement et de valorisation

A partir de ce besoin social, les objectifs de l'action éducative conduite au sein de l'accueil de jeunes figurent au projet éducatif élaboré par la Communauté de communes du pays fléchois de LA FLECHE, voté en Conseil Communautaire en 2019 et annexé à la présente convention.

Toute modification de ce projet sera communiquée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)- Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) dans les plus brefs délais.

Article 3 : Implantation de l'accueil de jeunes

L'accueil de jeunes se déroule à titre principal à l'Espace Gambetta et au gymnase Montréal. Pour les besoins de l'action éducative, les activités peuvent, à titre secondaire, se dérouler dans tout espace présentant les conditions de sécurité conformes aux règles en vigueur et adapté aux activités pratiquées ainsi qu'à l'effectif de mineurs présents.

Article 4 : Age et effectif des publics accueillis

L'accueil de jeunes est destiné aux mineurs âgés de 14 ans et plus dans la limite de 40 jeunes présents simultanément. A titre exceptionnel, pourront être admis des mineurs âgés de moins de 14 ans qui sont scolarisés en collège au cours de la période de fonctionnement régie par la présente convention, et ce, dans la limite de 6 mineurs simultanément. De façon ponctuelle et résiduelle, de jeunes majeurs pourront également être accueillis.

Article 5 : Périodes de fonctionnement

L'accueil de jeunes, ouvert depuis le 1er juillet 2009, accueille les mineurs définis à l'article 4 selon des horaires et des modalités précisées dans la déclaration annuelle d'accueil collectif de mineurs. Elles sont modifiables dans ce cadre habituel.

A titre indicatif, les horaires de référence en période scolaire sont :

- Du lundi au vendredi de 14h à 18h (en fonction des jours et des lieux) sauf le mercredi ;
- les vendredi soirs selon les actions et les projets conduits avec et par les jeunes ;
- Les samedi de 13h30 à 18h30 (ou à la journée entière) selon les actions et les projets conduits avec et par les jeunes.

Outre ces périodes habituelles de fonctionnement, afin de répondre aux besoins de l'action éducative, l'accueil de jeunes peut être amené occasionnellement à organiser des activités en dehors de ces créneaux avec ou sans hébergement. Les activités avec hébergement, feront l'objet d'une déclaration complémentaire selon la procédure en vigueur relative aux séjours courts et séjours de vacances régis notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R. 227-2 du CASF.

Article 6 : Conditions d'encadrement de l'accueil de jeunes

Sous la tutelle du responsable du service Enfance jeunesse et loisir, un responsable pédagogique, animateur qualifié, directeur de l'accueil de jeunes est nommé : **M. Thomas BAUVAIS,** adjoint d'animation, titulaire du BPJEPS Activités Physiques pour Tous et du certificat complémentaire de direction en accueil collectif de mineurs**.** Ce dernier est chargé de l'élaboration et de l'évaluation du projet pédagogique de l'accueil, lequel projet fait l'objet d'une validation par l'organisateur. Tout changement définitif du directeur doit faire l'objet d'un avenant.

L'encadrement des mineurs présents sur chaque site d'activité est assuré par un ou plusieurs animateurs répondant aux dispositions de l'article R 227-12 du CASF et disposant d'une expérience significative en animation de mineurs.

L'animateur présent ne peut accueillir seul plus de 30 mineurs au sein de l'implantation principale. Pour l'encadrement de toute autre activité extérieure à l'implantation principale et sans hébergement, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 20 mineurs. L'organisateur est cependant tenu à une obligation générale de prudence et de vigilance et adaptera en conséquence le taux d'encadrement à la nature des activités proposées.

En cas de dépassement de l'effectif mentionné ci-dessus et dans la limite de 40 mineurs, l'animateur présent est assisté d'un ou plusieurs animateurs.

Pour l'encadrement des activités physiques et sportives prévues par l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R 227-13 du CASF, le taux d'encadrement applicable est celui défini par l'arrêté précité.
Pour l'encadrement des séjours courts et des séjours de vacances, les conditions d'encadrement sont celles fixées par le CASF.

Les animateurs susceptibles d'assurer l'encadrement de l'accueil de jeunes figurent sur la fiche complémentaire à la déclaration, transmise par télé-procédure.

Article 7 : Relation avec les familles

Les objectifs de l'action éducative conduite au sein de l'accueil de jeunes, ainsi que les dispositions prévues par la présente convention, sont communiquées aux représentants légaux des mineurs accueillis. L'information qui leur est faite prévoit notamment de recueillir leur accord sur :

- les conditions d'encadrement des différentes activités telles que prévues par l'article 6 de la présente convention ;
- la possibilité ou non pour le mineur dont ils sont les représentants légaux de se rendre seul et de quitter seul l'accueil de jeunes dans les créneaux horaires réguliers de fonctionnement fixés à l'article 4 de la présente convention.

Les représentants légaux sont tenus de fournir « un document attestant que le mineur a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations » ainsi que des « renseignements d'ordre médical » dont la nature et la liste sont fixées par l'arrêté du 20 février 2003. Ce document de liaison sera exigé pour la participation des mineurs aux différentes activités organisées par l'accueil de jeunes et restera facultative pour les temps d'accueils informels.

Article 8 : Accompagnement par la DSDEN (SDJES)

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)-Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) accompagne autant que de besoin la communauté de communes ainsi que ses personnels dans la mise en œuvre du projet éducatif de l'accueil de jeunes : cet accompagnement technique et pédagogique se traduit notamment par des conseils, formations ou regroupements proposés par le SDJES.

Article 9 : Evaluation de la convention

La présente convention fera l'objet tous les trois ans d'un bilan intermédiaire, ainsi que d'une évaluation finale entre les parties deux mois au moins avant son échéance.

Ils s'appuieront notamment sur les éléments d'évaluation mentionnés au projet éducatif de l'accueil de jeunes, les visites pédagogiques et les inspections effectuées par le SDJES

L'évaluation permettra notamment d'apprécier la cohérence entre :

- le besoin social particulier identifié à l'article 2 de la présente convention ;
- les objectifs éducatifs figurant au projet éducatif de l'accueil de jeunes ;
- l'action éducative observée ;
- les moyens mis en œuvre ;
- les conditions de fonctionnement et d'encadrement définies par la présente convention ;

Afin de répondre aux besoins des bilans et de l'évaluation, les deux parties pourront y associer les partenaires de leur choix (Caisse d'Allocations Familiales, acteurs éducatifs présents sur le territoire, représentants légaux des mineurs accueillis, jeunes participant à l'accueil…).

Article 10 : Effet de la convention

Cette convention prend effet à partir de la rentrée de Septembre 2020 et s'achève au 31 août 2026, sauf si l'accueil de jeunes prend fin avant cette date. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par avenant, après mise en œuvre de l'évaluation prévue à l'article 9 de la présente convention.

Cette convention permet à la présidente de la communauté de communes du pays fléchois d'effectuer la déclaration d'un accueil de jeunes conformément aux dispositions de l'article R 227-19 du CASF.

Le non-respect des termes de la convention ainsi que tout manquement aux dispositions réglementaires prévues par le code de l'action sociale et des familles ou tout manquement aux obligations générales et de prudence, liées à l'organisation de l'accueil peut conduire la DSDEN à dénoncer cette convention par courrier simple motivé. Cette disposition ne fait pas obstacle à toute mesure administrative prévue par l'article L 227-11 du CASF.

Pour l'IA-DASEN, le responsable de service, Mickaël GOULVENT	La présidente de la Communauté de communes du pays fléchois, Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D025-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D025

OBJET : GEMAPI - MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE (SBS) – RECONNAISSANCE EN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

La Communauté de communes du Pays fléchois est membre du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) conformément aux articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le 28 mars 2022, le comité syndical du SBS a validé le dossier de demande de reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Ce dossier a été transmis ensuite au Préfet coordinateur du Bassin Loire-Bretagne, chargé de la procédure.

Le législateur a confié les rôles suivants aux EPTB :

- Faciliter la prévention des inondations, la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- Assurer la cohérence de l'activité des maîtres d'ouvrage compétents en matière de GEMAPI ;
- Assurer, sur les territoires à risques inondations (TRI), la cohérence des actions des collectivités en matière de réduction des conséquences négatives des inondations via un rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil ;
- Assurer le portage de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en cas d'absence de maîtrise d'ouvrage locale.

L'EPTB assure donc l'animation et la concertation de ce qui relevé de l'alinéa 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement. Il a vocation à intervenir sur des échelles "supra", englobant plusieurs sous-bassins sur lesquels officient les intercommunalités ou syndicats de bassin exerçant la compétence GEMAPI.

L'objet et les missions aujourd'hui exercées par le SBS sont donc semblables à celles des EPTB. L'intérêt pour le SBS d'être reconnu EPTB est avant tout d'asseoir son action dans le paysage institutionnel local, interdépartemental et interrégional. Par exemple, en tant qu'EPTB, il sera amené à donner des avis sur des dossiers pour lesquels le SBS n'est pas aujourd'hui saisi. Reconnu EPTB, il restera un syndicat mixte dans fiscalité propre.

Cette demande de reconnaissance en EPTB a reçu les avis favorables des Commissions locales de l'eau des bassins de la Sarthe Aval (02/12/2022), de l'Huisne (24/01/2023) et de la Sarthe Amont (09/02/2023). Le Comité de bassin Loire-Bretagne a également rendu un avis favorable (04/07/2023).

Les principales modifications apportées aux statuts portent sur les points suivants :

- Changement de nom : du Syndicat du Bassin de la Sarthe à Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe dit "EPTB Sarthe" ;
- Article 7. Proposition d'une nouvelle répartition du nombre de délégués au sein du comité syndical dans le but de faciliter l'obtention du quorum : passage d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant par tranche de 15 000 habitants à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche de 20 000 habitants. Et pour Le Mans Métropole, passage de 15 délégués titulaires à 12 délégués titulaires. Cela impacte donc à la baisse le nombre de membres du comité syndical : de 46 à 38 membres. Les collectivités membres concernées sont les suivantes :
    - Communauté de communes du Perche : 1 titulaire et 1 suppléant (2 titulaires et 2 suppléants précédemment)
    - Communauté de communes Sud Est Manceau : 1 titulaire et 1 suppléant (2 titulaires et 2 suppléants précédemment)
    - Communauté de communes Loué Brûlon Noyen : 1 titulaire et 1 suppléant (2 titulaires et 2 suppléants précédemment)
    - Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : 1 titulaire et 1 suppléant (2 titulaires et 2 suppléants précédemment)
    - Communauté de communes Val de Sarthe : 2 titulaires et 2 suppléants (3 titulaires et 3 suppléants précédemment)
    - Communauté urbaine Le Mans Métropole : 12 titulaires et 4 suppléants (15 titulaires et 3 suppléants précédemment).

Le comité syndical du SBS a approuvé cette modification statutaire le 19 février 2024 par délibération n°24.02.06.
En application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi des dispositions de l'article L5711-1 du même code, cette décision a été notifiée à tous les présidents des intercommunalités membres. Chaque conseil communautaire dispose alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays fléchois ;
Vu les avis favorables des Commissions locales de l'eau des bassins de la Sarthe Aval (02/12/2022), de l'Huisne (24/01/2023), de la Sarthe Amont (09/02/2023) et du Comité de bassin Loire-Bretagne (04/07/2023) ;
Vu la délibération n°23.02.06 du comité syndical du SBS du 19/02/2024 ;

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la modification des statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe proposée dans le cadre de sa reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin, telle que présentée ;

- De charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération. La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D026-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D026

OBJET : GEMAPI – DOSSIERS DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2024 - « CHAMP DE LA TANNERIE » ET CHEMIN CREUX AU « CHENE ALLEMAND »

Dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF) a réalisé une étude préalable milieux aquatiques en 2019 sur les bassins versants du Boulay, de La Monnerie et du Boir.
Cette étude a permis de définir un programme de travaux pluriannuel répondant aux enjeux du territoire. En outre, dans le cadre des compétences « maitrise des eaux pluviales et de ruissellement » et « prévention des inondations » la cellule GEMAPI propose de porter les travaux sur un chemin creux situé en amont du ruisseau afin de limiter les à-coups hydrauliques et stopper son érosion.

Dans ce cadre, La CCPF souhaite mettre en œuvre deux projets de travaux :

1. La restauration morphologique du ruisseau de Basse Folie au lieu-dit Champ de la Tannerie (Clermont-Créans et Mareil-sur-Loir)
2. L'aménagement ponctuel du chemin creux au lieu-dit Chêne Allemand (Mareil-sur-Loir)

Le budget estimatif de ces projets est de 60 000 € TTC pour des travaux de :

- Restauration morphologique du ruisseau de Basse-Folie au Champ de la Tannerie :
    - Apport de substrats : création de radiers et empierrement des berges
    - Renforcement des berges : traitement des zones d'effondrement et reprofilage
    - Plantation en rive gauche pour consolider les berges.
- Gestion des écoulements et de tamponnage des eaux et sédiments par aménagements du chemin creux au Chêne Allemand :
    - Création de fascines à l'aide de bois morts issus de la végétation du chemin creux
    - Enrochement des points d'incision du chemin creux.

Dans le cadre de ces travaux, la CCPF peut solliciter, dans la limite d'un autofinancement de 20% minimum, principalement deux partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire par l'intermédiaire du Contrat Territorial Eau Loir Aval 2022-2024.

Vu l'avis favorable de la commission Eau Assainissement GEMAPI en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et tout autre financeur potentiel pour la mise en œuvre de travaux de restauration morphologique du ruisseau de Basse Folie au lieu-dit Champ de la Tannerie à Clermont-Créans et Mareil-sur-Loir et l'aménagement du chemin creux au lieu-dit Chêne Allemand à Mareil-sur-Loir dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval (2022-2024) ;

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D027-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D027

OBJET : GEMAPI – DEPOT DES AUTORISATIONS REGLEMENTAIRES BASSIN DU RIBOUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS ETUDES ET TRAVAUX SUR LES BASSINS DU FESSARD DU RIBOUX ET DE LA VEZANNE

Suite aux délibérations du Comité syndical du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU) du 19 décembre 2022 et du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays fléchois du 2 mars 2023, la CCPF exerce pleinement la compétence GEMA sur les bassins de la Vézanne et du Fessard sur les communes de son territoire (Arthezé, Bousse, Courcelles la Forêt, La Fontaine Saint-Martin, Ligron, Oizé et Villaines sous Malicorne) depuis le 1er janvier 2024.

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau SARTHE AVAL, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), la CCPF a déposé une fiche actions concernant des études et travaux de gestion et restauration de milieux aquatiques sur les bassins versants du Fessard, de la Vézanne et du Riboux. Le programme d'actions porté par la Communauté de communes du Pays fléchois sur ce territoire est estimé à 437 000 € TTC sur la période 2024-2026.
Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays fléchois souhaite mettre en œuvre :

- l'étude DIG-LSE du sous-bassin du Riboux (masse d'eau de la Vézanne),
- des études complémentaires préalables,
- des missions de maîtrise d'œuvre,
- des travaux de restauration des milieux aquatiques,
- des suivis écologiques.

En outre, par arrêté en date du 12 février 2024, la CCPF a reçu le transfert du bénéfice de l'arrêté portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général des travaux pour la restauration des bassins aquatiques de la Vézanne et du Fessard. Le volume de travaux envisagés sur le bassin du Riboux pour la durée envisagée de la DIG (8 ans) représente jusqu'à un maximum de 400 000 € TTC de travaux.
Ces travaux peuvent bénéficier de subventions jusqu'à 80% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval 2022-2027 (CTEAU). Le reste à charge est payé par la Communauté de communes du Pays fléchois via la taxe GEMAPI.
Afin de mettre en œuvre ces travaux, le dépôt de dossiers d'autorisations réglementaires est essentiel.
Il s'agit du dépôt d'une déclaration loi sur l'eau au titre de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (rubrique 3.3.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement).
Il s'agit également d'une demande de déclaration d'intérêt général simplifiée (Loi Warsmann du 22 mars 2012) qui permet de déclarer des travaux d'intérêt général sans enquête publique dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- Les travaux n'entraînent aucune expropriation ;
- Aucune participation financière n'est demandée aux personnes intéressées (reste à charge payé par la CCPF via la taxe GEMAPI) ;
- L'intérêt général est justifié par la préfecture.

Vu la proposition de la commission Eau Assainissement GEMAPI en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le dépôt des dossiers d'autorisations réglementaires (déclaration loi sur l'Eau et déclaration d'intérêt général simplifiée) pour la mise en œuvre des travaux sur le bassin-versant de la Vézanne (dont le Riboux) ;
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et tout autre financeur potentiel pour la réalisation des projets d'études et de travaux sur Le Riboux, La Vézanne et le Fessard dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval (2022-2024) ;
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Pascal RIBOT

La Présidente,
Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D028-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D028

OBJET : GEMAPI – DEPOT DES AUTORISATIONS REGLEMENTAIRES (LOI SUR L'EAU ET DIG) ET DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU VERDUN

A la suite du diagnostic écologique de son bassin versant en 2009-2010, le syndicat intercommunal du bassin du Verdun disposait d'un programme d'actions visant l'entretien et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau (2014-2024). Les principales actions concernaient la restauration morphologique du lit et l'accompagnement de restauration de la ripisylve et de mise en défens du cours d'eau.

Le syndicat du Verdun ayant été dissous le 30 avril 2019, les Communautés de communes du Pays fléchois (72) et Baugeois-Vallée (49) ont signé une entente intercommunautaire afin d'organiser conjointement l'exercice GEMAPI sur les bassins versants du Loir communs aux deux collectivités (dont le Verdun). Plusieurs secteurs du bassin du Verdun ont fait l'objet de travaux entre 2019 et 2023.

La DIG (déclaration d'intérêt général) arrivant à terme en avril 2024, la Communauté de communes du Pays fléchois souhaite déposer une nouvelle demande de DIG sur ce bassin-versant. Il s'agira de reprendre le bilan de la DIG précédente et de tenter de finaliser le programme d'actions initial, notamment dans les secteurs influencés par des seuils d'anciens moulins. La demande de déclaration loi sur l'eau figurera également dans le dossier.

L'aire d'étude se situe sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fléchois (commune de Bazouges-Cré-sur-Loir (72)), la Communauté de communes Baugeois-Vallée (commune de Baugé en Anjou (49)).

Le budget estimatif du projet estimé à 25 000 € TTC pour les prestations suivantes :

- Phase 1 : état des lieux - diagnostic
- Phase 2 : enjeux-objectifs
- Phase 3 : dossiers réglementaires
- Tranche optionnelle : réalisation d'esquisses de travaux sur 3 sites pour concertation avec les riverains.

Vu la proposition de la commission Eau Assainissement GEMAPI en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le dépôt des dossiers d'autorisations réglementaires (déclaration loi sur l'Eau et déclaration d'intérêt général simplifiée) pour la mise en œuvre des travaux sur le ruisseau du Verdun ;

- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et tout autre financeur potentiel pour la réalisation des études sur Le Verdun dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval (2022-2024) ;

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D029-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D029

OBJET : ECHANGE DE PARCELLES (XH 64 ET XH 124) DANS LES MARAIS DE CRE-SUR-LOIR/LA FLECHE AVEC MESDAMES DAUNOU ET DELARUE

Le Marais, situé sur les communes de Bazouges-Cré sur Loir et La Flèche, constitue un patrimoine historique, paysager et naturel exceptionnel. Classé réserve naturelle régionale depuis mars 2008, ce site qui s'étend sur près de 65 hectares constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe.
Le marais est aussi un espace pédagogique grâce à la mise en place de 3 circuits d'interprétation qui permet de mieux connaitre le marais, véritable mosaïque de milieux (roselières, canaux, prairies, boisements humides) en bordure du Loir.

Dès 1994, des démarches d'acquisition foncière, de restauration et d'entretien du marais ont été lancées par la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF), afin d'en assurer la sauvegarde.

Afin de garantir la cohérence de l'entité géographique du marais et conformément au plan de gestion du marais (acté par la Région et les élus de la CCPF), la CCPF a l'opportunité de réaliser un échange de parcelles avec mesdames DAUNOU KRAUTH Sylvie Noëlle Monique, DELARUE Micheline Yvonne et DAUNOU Micheline.

L'échange des biens se situe sur la commune de La Flèche dont la désignation est la suivante :
- Parcelle échangée par la CCPF (section XH, numéro 64 et contenance 1205 m²) du type Taillis simple et occupation Bois, aulnaies, saussaies, oseraies. Cette parcelle est joignante aux parcelles XH62, XH63 et XH123 propriétés de Mesdames DAUNOU et de même type Taillis simple (pour XH63 et XH123) et type Terre (pour XH62).
- Parcelle échangée par Mesdames DAUNOU (section XH, numéro 124 et contenance 1110 m²) du type Taillis simple et occupation Bois, aulnaies, saussaies, oseraies. Cette parcelle est joignante aux parcelles XH125 et XH126 propriétés de la CCPF et de même type Taillis simple.

L'échange est convenu sans soulte et l'intégralité des frais de notaires pris en charge par la CCPF.
La valeur donnée aux biens est commune et égale à 1850 € / ha.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter l'échange des parcelles entre la Communauté de communes du Pays fléchois et Mesdames DAUNOU KRAUTH Sylvie Noëlle Monique, DELARUE Micheline Yvonne et DAUNOU Micheline désignées ci-après, moyennant que l'échange soit sans soulte et que l'intégralité des frais de notaires pris en charge par la Communauté de communes.

Commune de La Flèche

Parcelle	Surface	Adresse
section XH, numéro 64	1205 m²	Clos des Roussières
section XH, numéro 124	1110 m²	Clos des Roussières

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D029-DE

BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR / LA FLECHE

Echange foncier

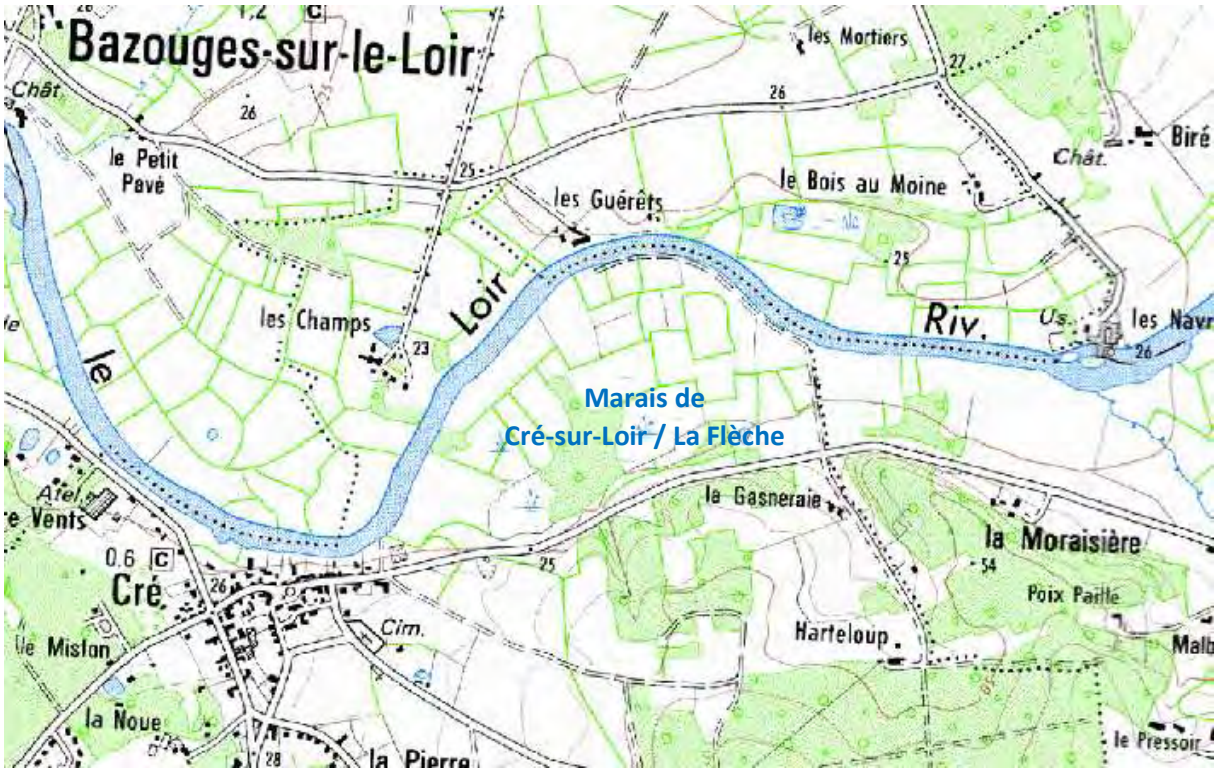

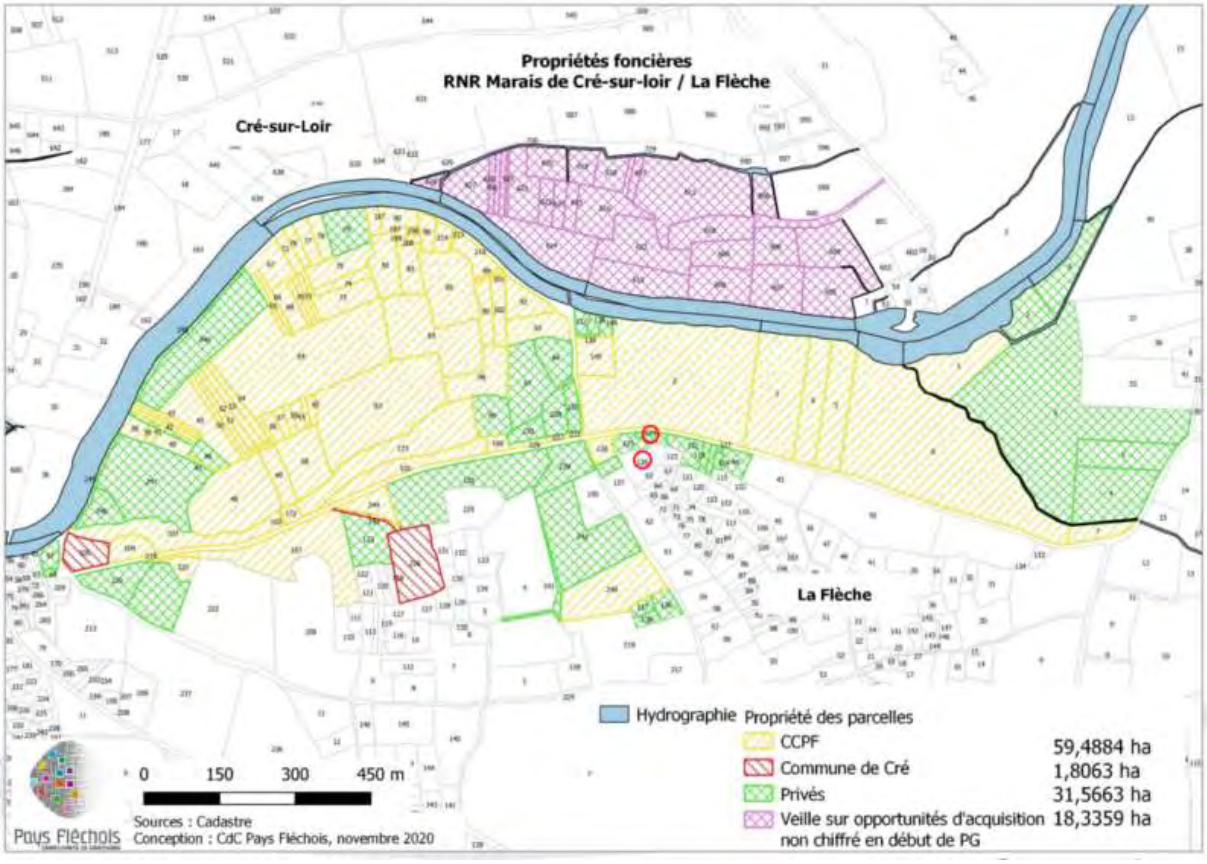

PARCELLES ECHANGEES SUR LA FLECHE
CCPF : XH64 - 1205 m²
PRIVE : XH124 -1110 m²

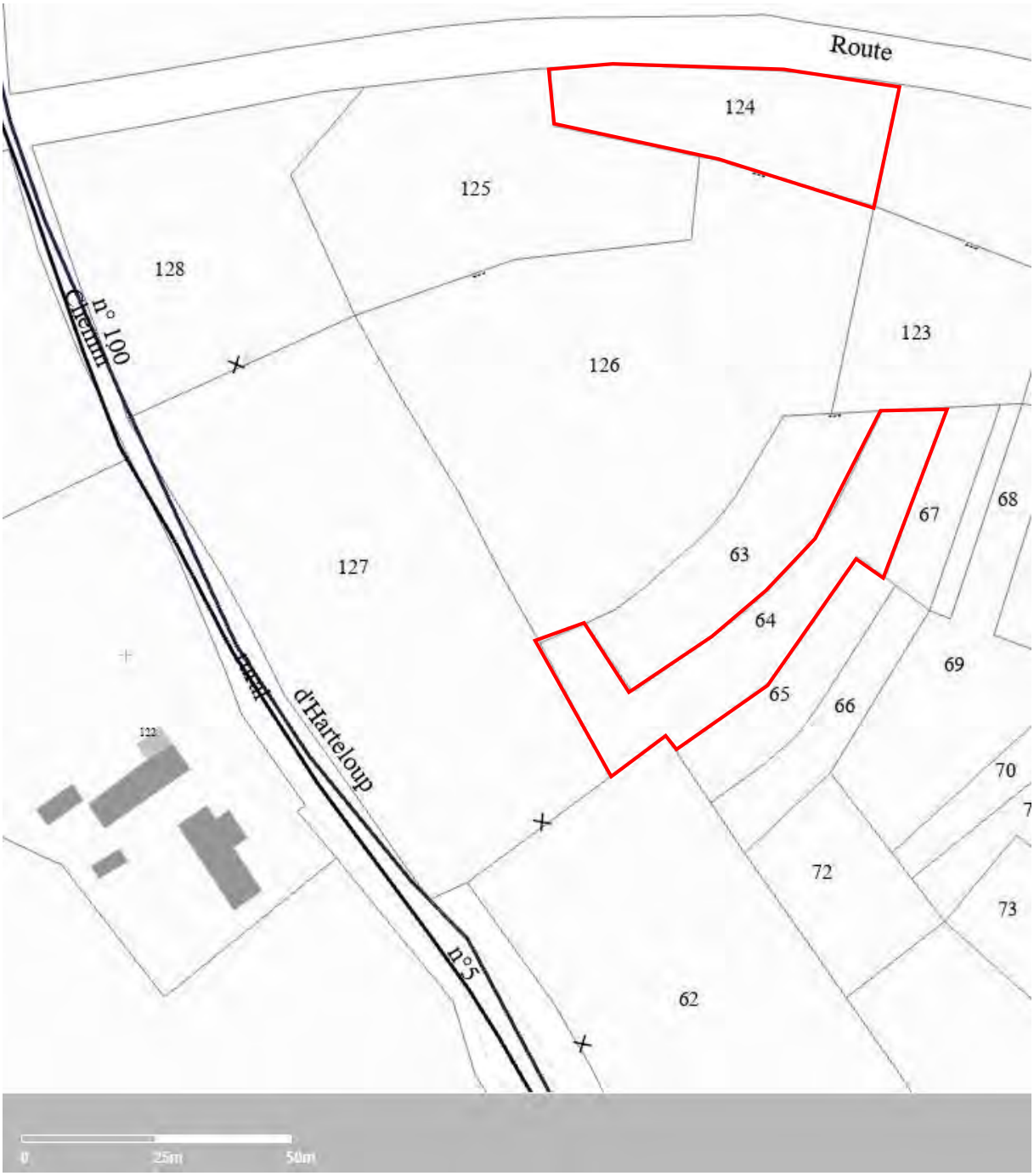

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D030-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D030

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE MONSIEUR LAMBERT DANS LES MARAIS DE CRE-SUR-LOIR/LA FLECHE

Le Marais, situé sur les communes de Bazouges-Cré sur Loir et La Flèche, constitue un patrimoine historique, paysager et naturel exceptionnel. Classé réserve naturelle régionale depuis mars 2008, ce site qui s'étend sur près de 65 hectares constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe.
Le marais est aussi un espace pédagogique grâce à la mise en place de 3 circuits d'interprétation qui permet de mieux connaitre le marais, véritable mosaïque de milieux (roselières, canaux, prairies, boisements humides) en bordure du Loir.

Dès 1994, des démarches d'acquisition foncière, de restauration et d'entretien du marais ont été lancées par la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF), afin d'en assurer la sauvegarde.

Afin de garantir la cohérence de l'entité géographique du marais et conformément au plan de gestion du marais (acté par la Région et les élus de la CCPF), la CCPF a l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à monsieur LAMBERT Ludovic Dominique Michel. Il s'agit des parcelles désignées ci-dessous :

- section XH, numéro 122 et contenance 3065 m²
- section XH, numéro 119 et contenance 860 m²
- section XH, numéro 118 et contenance 712 m²
- section XH, numéro 117 et contenance 165 m²

soit un total de 4 802 m²

Ces parcelles sont toutes joignantes entres elles, du type Taillis simple et occupation Bois, aulnaies, saussaies, oseraies.
Ce groupe de parcelles est joignant par un angle à la parcelle XH126 propriété de la CCPF et de même type Taillis simple.

L'acquisition est convenue pour un montant net vendeur de 1850 € / ha.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter l'acquisition du foncier appartenant à monsieur LAMBERT Ludovic Dominique Michel et désigné ci-après, moyennant le prix de huit cent quatre-vingt-huit euros et trente-sept cents HT (888,37 € HT) soit mille huit cent cinquante euros / ha (1 850 € HT/ha). Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Commune de La Flèche

Parcelle	Surface	Adresse
section XH, numéro 122	306 m²	Clos des Roussières
section XH, numéro 119	860 m²	Clos des Roussières
section XH, numéro 118	712 m²	Clos des Roussières
section XH, numéro 117	165 m²	Clos des Roussières

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D030-DE

BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR / LA FLECHE

Propriétés LAMBERT
Acquisition foncière

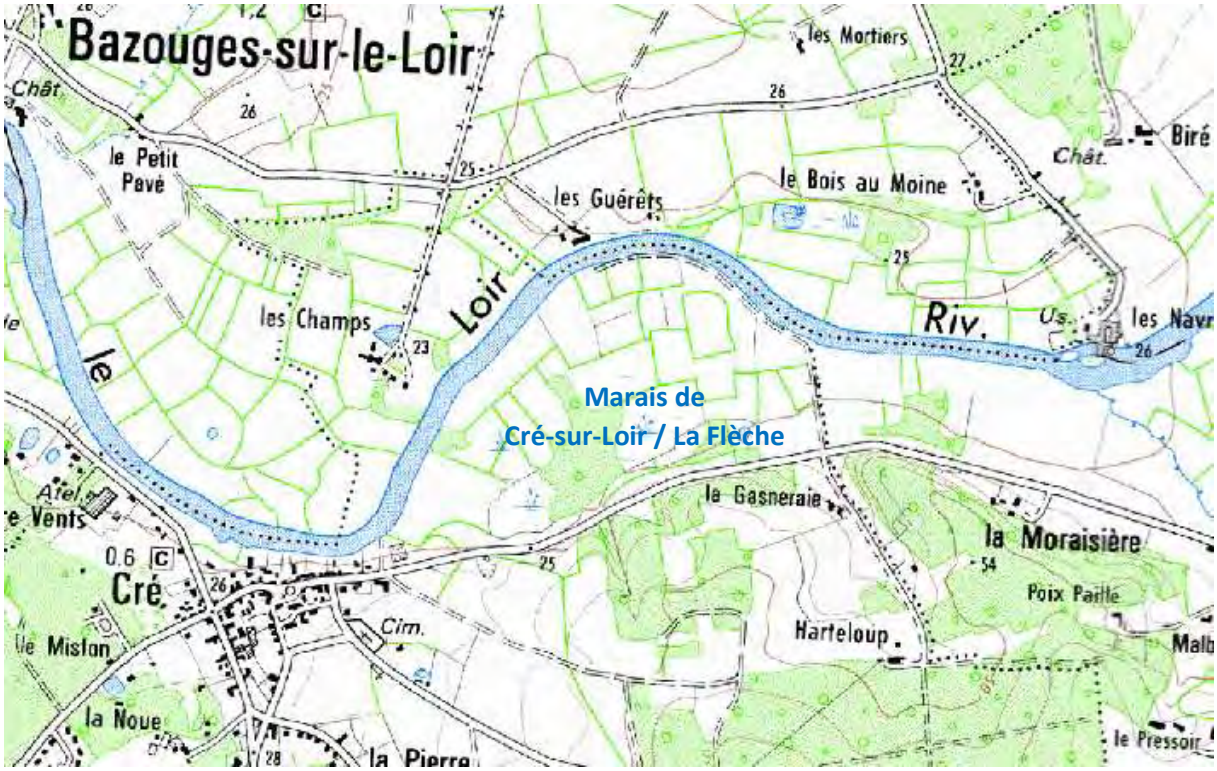

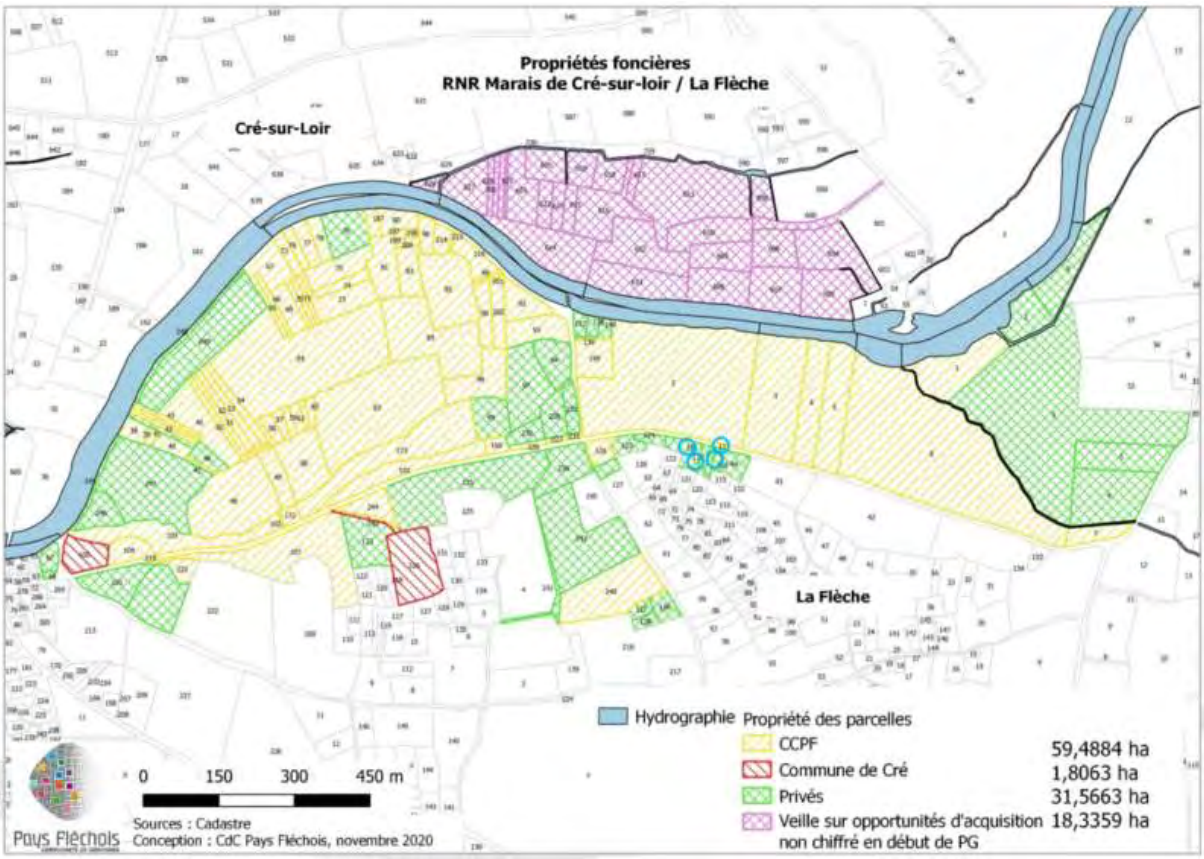

PARCELLES A ACQUERIR DE M. LAMBERT SUR LA FLECHE

XH122 - 3065 m²
XH119 - 860 m²
XH118 - 712 m²
XH117 - 165 m²
Total : 4802 m²

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D031-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D031

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE MONSIEUR NAULET DANS LES MARAIS DE CRE-SUR-LOIR/LA FLECHE

Le Marais, situé sur les communes de Bazouges-Cré-sur-Loir et La Flèche, constitue un patrimoine historique, paysager et naturel exceptionnel. Classé réserve naturelle régionale depuis mars 2008, ce site qui s'étend sur près de 65 hectares constitue la plus grande zone de marais alluvial du département de la Sarthe.
Le marais est aussi un espace pédagogique grâce à la mise en place de 3 circuits d'interprétation qui permet de mieux connaitre le marais, véritable mosaïque de milieux (roselières, canaux, prairies, boisements humides) en bordure du Loir.

Dès 1994, des démarches d'acquisition foncière, de restauration et d'entretien du marais ont été lancées par la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF), afin d'en assurer la sauvegarde.

Afin de garantir la cohérence de l'entité géographique du marais et conformément au plan de gestion du marais (acté par la Région et les élus de la CCPF), la CCPF a l'opportunité d'acquérir les parcelles appartenant à Monsieur NAULET Marc qui se trouve en fin d'activité d'agriculteur. Cette acquisition se fait via la SAFER ; la CCPF ayant porté sa candidature auprès de la SAFER. Il s'agit des parcelles situées sur la commune de Bazouges–Cré sur Loir désignées ci-dessous :

- section 108ZA, numéro 0079 et contenance 480 m²,
- section 108ZA, numéro 0094 et contenance 532 m²,
- section 108ZA, numéro 0097 et contenance 1.171 ha,
- section 108ZA, numéro 0099 et contenance 555.5 m²,
- section 108ZA, numéro 0228 et contenance 379.6 m²,
- section 108ZA, numéro 0230 et contenance 257.5 m²,
- section 108ZA, numéro 0232 et contenance 258.2 m²,
- section 108ZA, numéro 0041 et contenance 135 m²,
  soit un total de 3,9688 ha

Ces parcelles sont de type prés, prairies naturelles, herbages et pâturages, ainsi que Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines. Leur valeur diffère entre 2500 et 3500 euros / ha.

Le prix de vente via la SAFER est fixé à 10 775 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter l'acquisition du foncier appartenant à monsieur NAULET Marc et désigné ci-après, moyennant le prix de dix mille sept cent soixante-quinze euros HT (10 775 euros HT) soit une moyenne de deux mille sept cent quinze euros / ha (2 715 euros HT/ha). Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Commune de Bazouges-Cré sur Loir

Parcelle	Surface	Adresse
section 108ZA, numéro 0079	480 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0094	532 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0097	1,171 ha	Les Marais
section 108ZA, numéro 0099	555.5 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0228	379.6 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0230	257.5 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0232	258.2 m²	Les Marais
section 108ZA, numéro 0041	135 m²	Les Marais

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Pascal RIBOT

La Présidente,
Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D031-DE

BAZOUGES-CRE-SUR-LOIR / LA FLECHE

Propriétés NAULET
Acquisition foncière

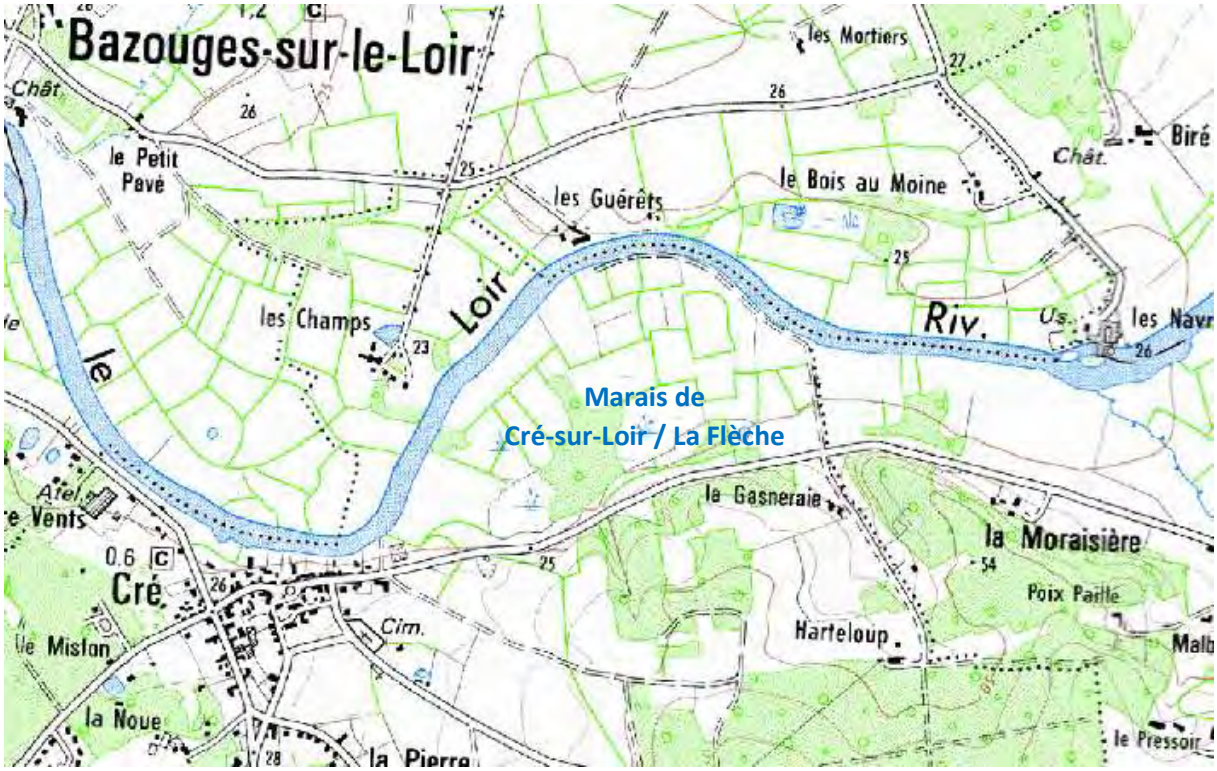

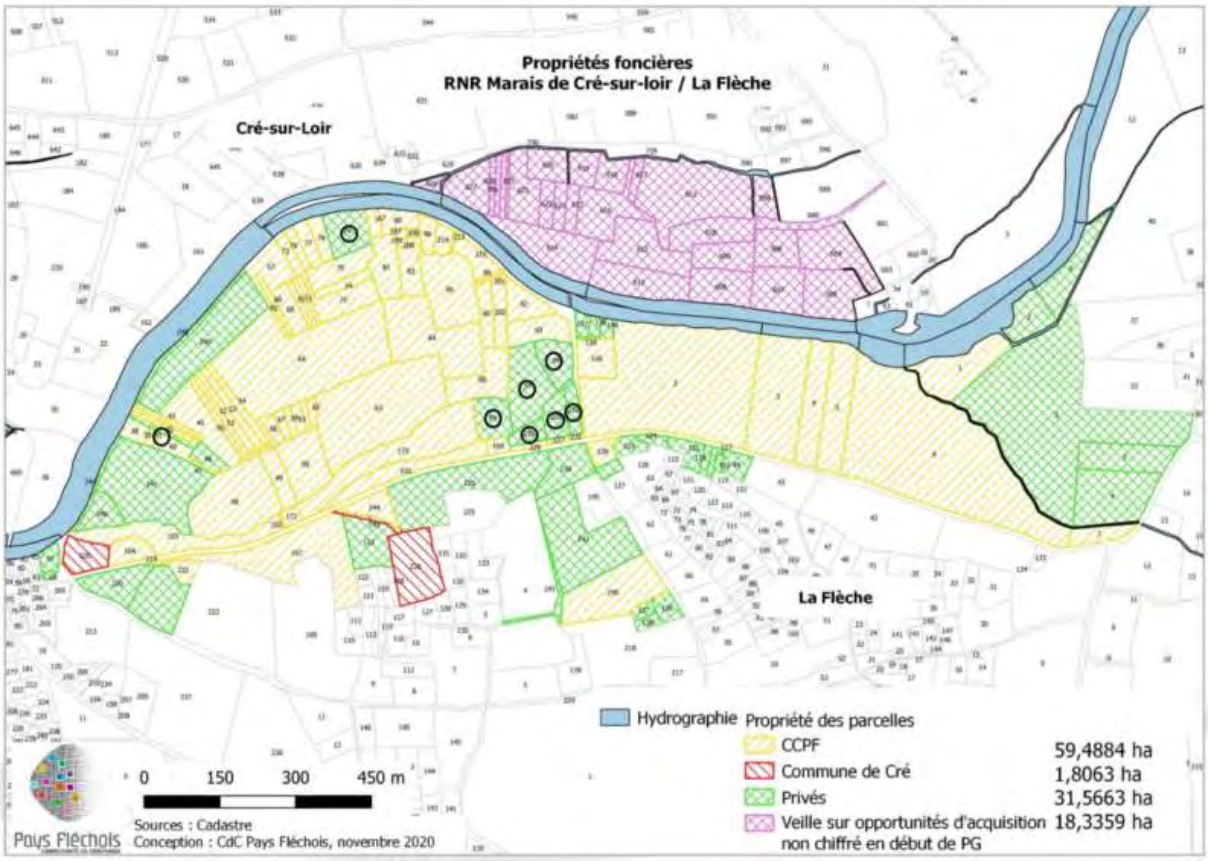

PARCELLES A ACQUERIR DE M. NAULET SUR CRE SUR LOIR

108ZA79 - 680 m²
108ZA94 - 532 m²
108ZA97 – 1,171 ha
108ZA99 – 555,5 m²
108ZA228 – 379,6 m²
108ZA230 – 257,5 m²
108ZA232 – 258,2 m²
108ZA41 - 135 m²
Total : 3,9688 ha

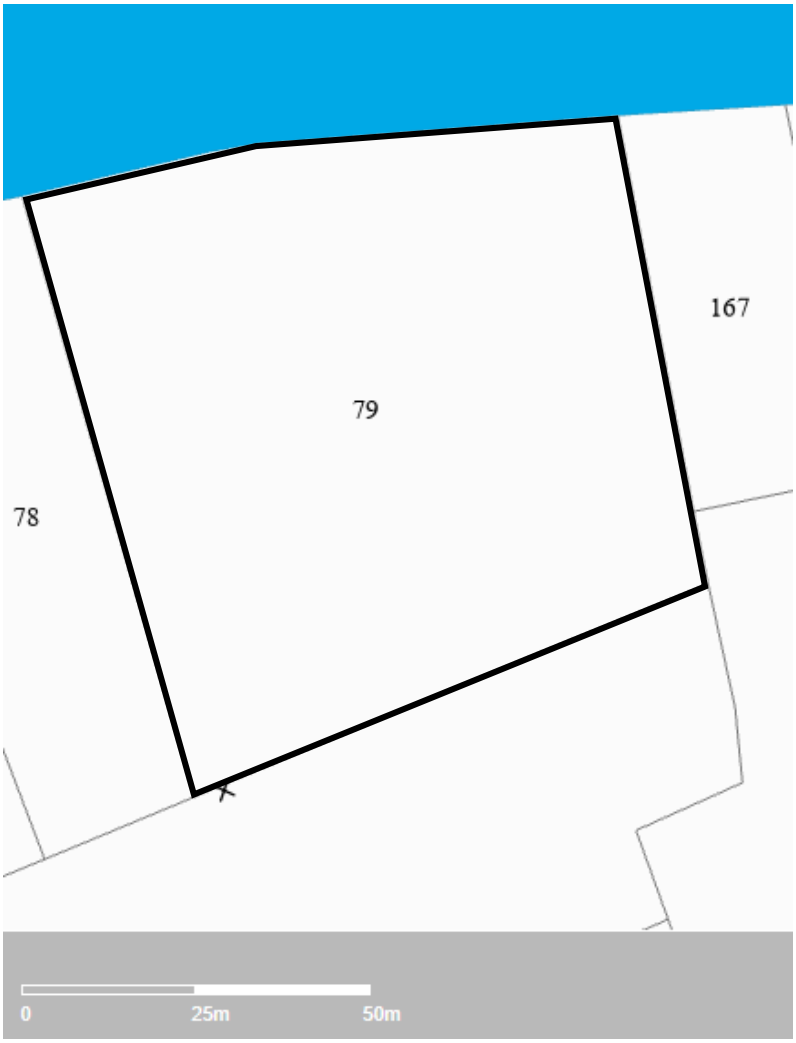
167
79
78
0
25m
50m

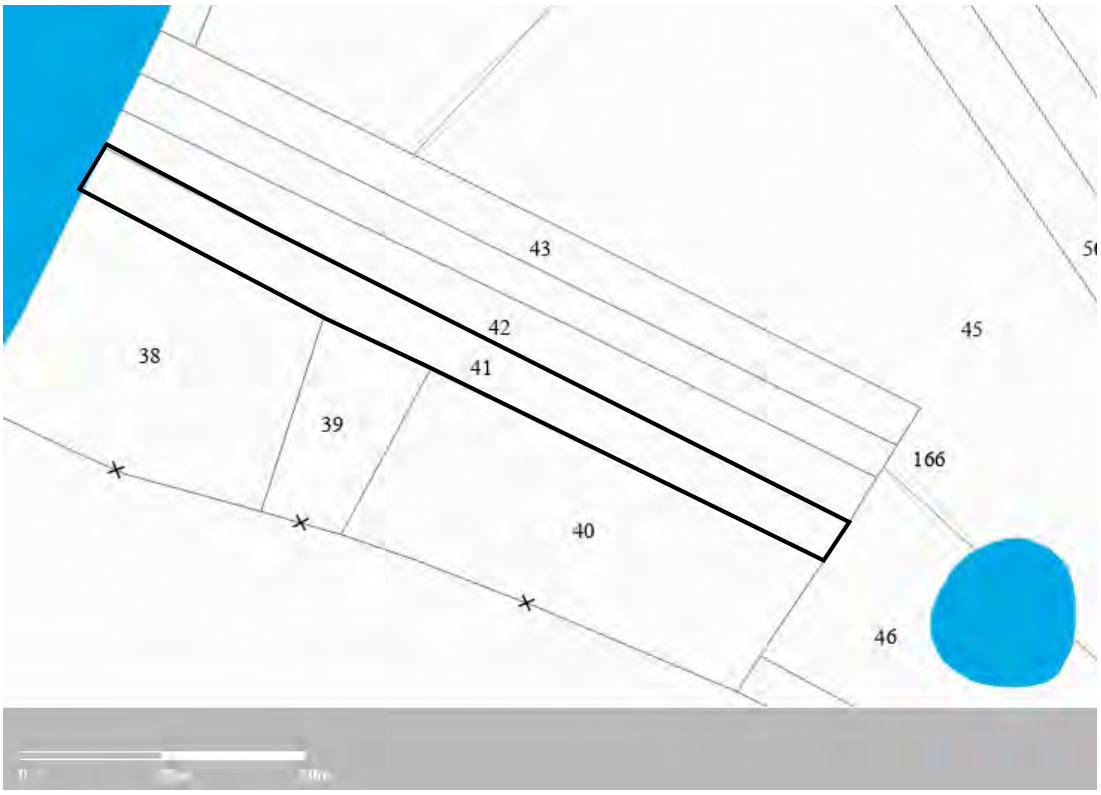
43
42
41
38
39
40
45
166
46

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D032-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D032

OBJET : MODIFICATION N°2 DU PLUI H – BILAN DE LA CONCERTATION ET DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par délibération n°DAG220922D013 en date du 22 septembre 2022, la Communauté de communes du Pays fléchois (CCPF) a autorisé Madame la Présidente à prescrire la modification n°2 et a validé les modalités de concertation.

Par arrêté n° UR221024A003 du 24 octobre 2022, la Présidente de la Communauté de Communes a prescrit la procédure de modification n°2 du PLUi-H.

Dans le cadre de cette procédure, le dossier a été notifié aux différentes personnes publiques associées afin de solliciter et leurs avis et une enquête publique va être organisée du 22 avril 2024 au 18 mai 2024.

1/ Bilan de la concertation

Si la concertation n'est pas obligatoire pour cette procédure, la Communauté de communes du Pays fléchois a souhaité associer la population en vue de recueillir ses observations durant toute la durée de la procédure de modification.

Une enquête publique va être organisée pour cette procédure de modification n°2 du PLUi-H du 22 avril 2024 au 18 mai 2024 et un bilan de cette concertation doit être réalisé.

Pour rappel, les modalités de concertation suivantes ont été mises en place :

- Mise à disposition du public, durant toute la durée de la procédure, d'un dossier de présentation de la modification n°2 à l'accueil du service Urbanisme et Aménagement du territoire de la Communauté de communes du Pays fléchois (aux heures et jours habituels d'ouverture), ainsi que sur le site : https://urbanisme.ville-lafleche.fr ;
- Mise à disposition d'un registre d'observations, joint au dossier de modification, pour permettre au public de noter ses remarques sur le dossier présenté. Les remarques pouvaient également être adressées par voie postale à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays fléchois, Centre administratif Jean Virlogeux, 2 rue Fernand Guillot, 72200 La Flèche, ou par mail à plui@cc-paysflechois.fr.

Le bilan de la concertation fait apparaître les éléments suivants :

- le dossier de modification n°2 mis à disposition a été consulté mais sans observations sur le registre écrit ;
- des courriers ont été envoyés. Ceux-ci ont fait l'objet de réponses et de rencontres si nécessaire avec les demandeurs ;
- des mails sont arrivés à l'adresse plui@cc-paysfléchois.fr. Comme pour les courriers écrits, ceux-ci ont fait l'objet de réponses et de rencontres si nécessaire avec les demandeurs.

La majorité des observations reçues sont relatives à des demandes d'extension des zones urbaines qui ne peuvent être satisfaites dans le cadre d'une procédure de modification. Ces demandes seront à étudier lors d'une prochaine révision du PLUi-H.

2/ Dispense d'évaluation environnementale

Conformément à l'article R. 104-12 du code de l'urbanisme, lorsque la procédure de modification d'un Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale, il appartient à l'autorité responsable de décider de soumettre ou non cette procédure à évaluation environnementale de manière volontaire ou de saisir l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad-hoc.

Le dossier établi dans le cadre de la présente modification du PLU a été transmis à l'autorité environnementale (MRAe) le 27 juillet 2023.
Dans son avis du 9 octobre 2023, la MRAE a décidé de soumettre cette procédure à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Par courrier du 1er décembre 2023, la Communauté de communes a sollicité un recours gracieux à l'encontre de cette décision en apportant des réponses aux différentes recommandations faites par la MRAE.

En date du 29 janvier 2024, le MRAE a modifié son avis et elle a précisé qu'il n'était pas nécessaire de soumettre la procédure à une évaluation environnementale.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre acte de la décision de l'autorité environnementale de dispenser la procédure de modification n°2 d'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De tirer le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la modification n°2 du PLUi-H ;
- De prendre acte de la décision de l'autorité environnementale de dispenser la modification n°2 du PLUi-H d'évaluation environnementale ;
- De décider de ne pas procéder à l'évaluation environnementale de la modification n°2 du PLUi-H.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D033-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D033

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE WIENERBERGER POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE BAZOUGES-CRE SUR LOIR

Une demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement ») a été déposée par la société WIENERBERGER (siège social : 8 rue du Canal, Achenheim, 67087 Strasbourg), relative au renouvellement et à l'extension d'une carrière située au lieu-dit « Bel Air » sur la commune de Bazouges-Cré sur Loir.

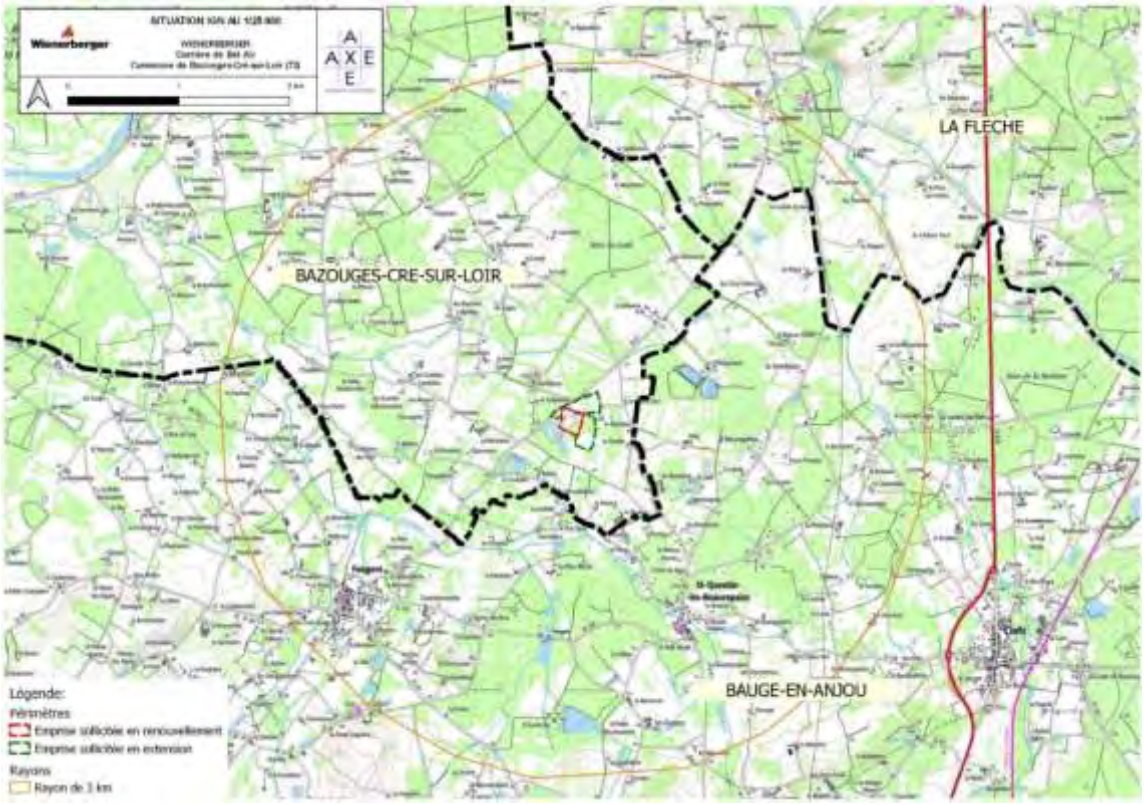

Le projet regroupe le renouvellement, l'extension et l'augmentation de la production d'argiles et sables/graves du cénomanien à 50 000 t/an en moyenne et 62 500 t/an au maximum.

La commune de Bazouges-Cré sur Loir étant membre de la Communauté de communes du Pays fléchois, Monsieur le Préfet de la Sarthe a adressé les éléments du dossier et a demandé à saisir le Conseil Communautaire afin qu'il formule un avis sur la demande d'autorisation. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique (enquête publique du 8 mars 2024 au 8 avril 2024 en mairie de Bazouges-Cré sur Loir)

Le demande d'autorisation environnementale porte sur :

- Le transfert de l'autorisation d'exploiter de la société TERRES CUITES DES RAIRIES à la société WIENERGERGER
- Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter sur une surface de 3,5 ha,
- L'extension du droit d'exploiter sur une surface d'environ 8,5 ha,
- Une augmentation de la capacité d'extraction à 50 000 t/an en moyenne et 62 500 t/an maximum,
- Une profondeur d'extraction maximale de 7m par rapport au terrain naturel (soit +33 NGF),
- L'accueil de matériaux inertes extérieurs dans le cadre de l'aménagement du site (remblaiement partiel des zones d'extraction) à hauteur de 15 000 t/an en moyenne et de 20 000 t/an au maximum,
- Une durée d'exploitation de 20 ans dont 2 ans pour la remise en état finale du site.

Une partie des terrains sollicités à l'extension est boisée (environ 3,5 ha). Aussi demande d'autorisation environnementale s'accompagne d'une autorisation de défricher. L'emprise de la carrière étendue atteindra 11 ha 97 a 90 ca.

Les campagnes d'extraction de matériaux s'effectueront sur une période unique d'une durée de 1,5 mois par an et sur la période de juin à fin septembre en fonction de l'évolution des conditions météorologiques (absence d'extraction en période pluvieuse). Les matériaux seront extraits à la pelle et pourront être stockés temporairement sur le site avant transport vers les usines de transformation. Il n'y aura aucun traitement des matériaux sur place.

La demande d'autorisation environnementale a fait l'objet :

- D'un rapport d'examen préalable en date du 20 novembre 2023 de l'inspection des installations classées relatif à la recevabilité du projet,
- D'un avis explicite de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact du projet en date du 27 décembre 2022,
- D'un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE en date du 29 janvier 2024.

Une consultation préalable sur le projet avait été organisée. Dans ce cadre, une présentation du projet avait été réalisée au sein du conseil municipal de Bazouges Cré sur Loir le 8 septembre 2022. Une réunion de présentation de l'évolution du projet avait été organisée le 7 octobre 2022 aux élus de la commune et des communes et EPCI voisins. Une réunion d'information avec les riverains s'était tenue le 3 juin 2022.

Cette consultation avec les élus a permis de définir un circuit à vide et à plein des camions inhérents à la mise en œuvre du projet. Ce circuit permet notamment d'éviter la traversée par les camions du bourg de Fougeré.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal identifie le projet en zone Nca correspondant aux secteurs à vocation d'exploitation de carrières et permettant la réalisation du projet en lien avec la demande d'autorisation environnementale.

Extrait du règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme **intercommunautaire du Pays Fléchois.**

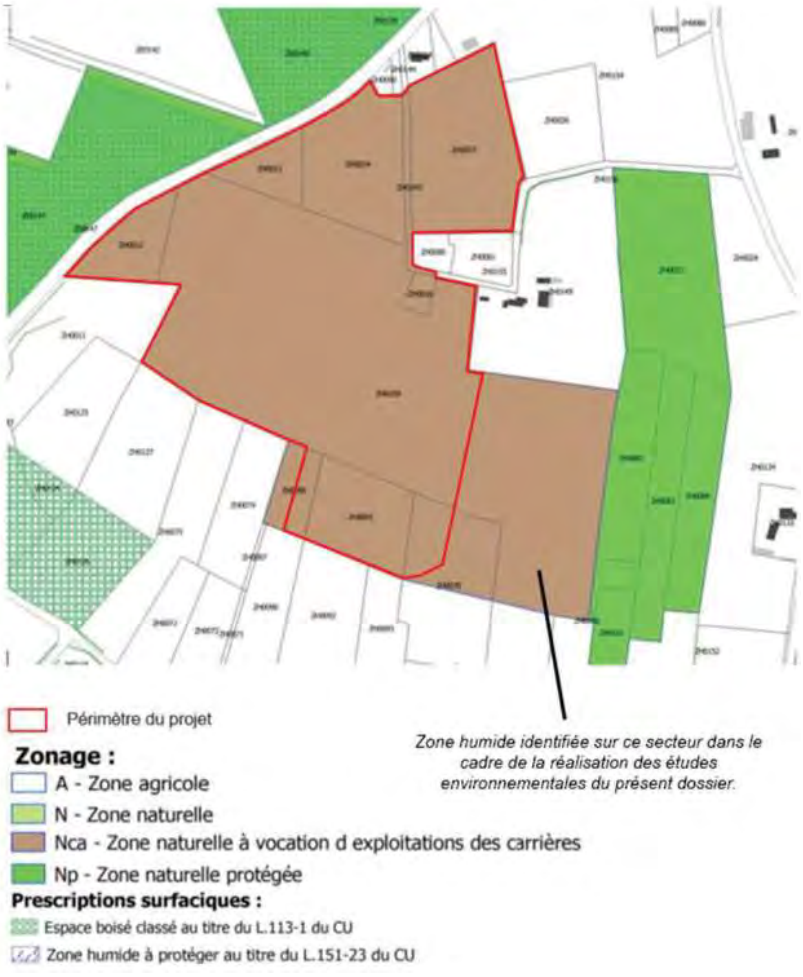

Le périmètre du zonage NCa inscrit au PLUi est plus important que l'emprise du projet. Le projet initial portait bien sur l'ensemble de la zone NCa mais les études environnementales ont révélé la présence d'une zone humide et le secteur sud-est a donc été retiré du périmètre de la demande.

Le projet a été présenté en commission Aménagement du territoire le 27 mars 2024 et il a été retenu la demande de mettre en place un comité de suivi de l'activité et un suivi environnemental indépendant.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de renouvellement et à l'extension d'une carrière située au lieu-dit « Bel Air » sur la commune de Bazouges-Cré sur Loir ;

- De solliciter la création d'un comité de suivi et la mise en place d'un suivi environnemental indépendant.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D034-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D034

OBJET : MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE COGITO

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements, notamment avec le lancement d'e-campus La Flèche dans les locaux de Cogito, il est nécessaire de modifier les règlements intérieurs du Cogito à compter du 5 avril 2024.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire de valider les nouveaux règlements.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les règlements intérieurs de Cogito ;
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces documents.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D034-DE

Règlement intérieur de Cogito RDC Espace Coworking, salles de réunion et bureau de réception

Préambule

Cogito vise à favoriser l'innovation et l'entreprenariat sur le Pays Fléchois. Cogito est un outil collectif qui vise à faciliter l'innovation, l'entreprenariat et les synergies. Cogito vous soutient dans vos entreprises afin de construire ensemble une communauté pour l'avenir du Pays fléchois.

Le règlement s'applique à tous les utilisateurs de l'espace qui s'engagent à leur réservation ou inscription à accepter les conditions du présent règlement. Tous les utilisateurs de Cogito sont donc tenus de respecter ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, Cogito se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de l'espace.
Nous créons ensemble cet espace et en tant qu'utilisateur, vous êtes donc invité à commenter ce règlement intérieur afin de faire évoluer nos pratiques. Chacun est invité à se considérer comme contributeur et non comme client.

Conditions d'utilisation de l'Espace Coworking

Horaires d'ouverture

Cogito est ouvert au public ainsi que sa porte d'entrée principale du :

- Lundi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mardi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Jeudi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Vendredi 8h30-12h00 13h30-17h30

Néanmoins, l'espace Coworking est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pendant sa présence et, en dehors des heures d'ouverture de Cogito citées ci-dessus, l'utilisateur pourra rester, **sous sa propre responsabilité**, au sein de l'espace Coworking et ses locaux communs et veiller à maintenir les portes d'entrée verrouillées pour éviter toute entrée intempestive de personne étrangère.

Pour toute urgence, en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil ou du service Action économique 02 43 48 66 11, vous pouvez contacter le 06 47 47 36 91 et laisser un message ou un sms en cas de non réponse.

Le public

L'espace Coworking accueille :

- des porteurs de projets, personnes physiques, qui travaillent à concevoir, étudier et valider leur business plan,
- les entrepreneurs (indépendants, jeunes entrepreneurs…),
- les travailleurs nomades (commerciaux, télétravailleurs, cadres de passage…),
- les étudiants en études supérieurs.

Conditions d'accès à l'espace Coworking

Tout utilisateur doit payer son accès au plan de travail à la demi-journée, journée ou abonnement annuel avant d'utiliser l'espace. Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Tout utilisateur doit remplir certaines conditions :

- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter.

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation

L'espace Coworking met à disposition de chaque utilisateur un bureau en openspace et un coin café. L'utilisateur doit réserver sa place selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine, par mois).

Toutes les réservations se font au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email action-economique@cc-paysflechois.fr. Un outil de réservation en ligne par Cosoft est en cours d'installation sur le site www.cogito-lafleche.fr.

Conditions d'utilisation des salles de réunion et bureau de réception

Horaires d'ouverture
Les salles de réunion et bureau de réception sont accessibles du lundi au vendredi sur réservation.

Le public
Les salles de réunion et bureau de réception accueillent :
- les entrepreneurs,
- les entreprises pour des formations, réception, clients, fournisseurs, relations inter-sites…,
- les partenaires de la création, du développement, de la formation,
- les associations d'entreprise locales.

Condition d'accès aux salles de réunion et bureau de réception
Tout utilisateur (personne physique ou morale) doit payer son accès à la salle de réunion ou au bureau de réception avant d'utiliser l'espace et les équipements (paperboard, écran, vidéoprojecteur, visio conférence, TBI). Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Le responsable de la location pour le compte de l'utilisateur (personne physique ou morale) doit remplir certaines conditions :
- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit fournir le numéro de Siret, coordonnées de l'entreprise s'il agit pour le compte d'une entreprise;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter et à le faire respecter à ses invités.

Tarifs
Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation
Les salles de réunion ou bureau de réception peuvent être louées et sont soumises à réservation. Des pauses-café peuvent être organisées sur réservation au moins 48h avant la date de location. En cas de souhait de plateaux repas, l'équipe de Cogito pourra donner les coordonnées des fournisseurs.

Toutes les réservations se font au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email action-economique@cc-paysflechois.fr. Un outil de réservation en ligne par Cosoft est en cours d'installation sur le site www.cogito-lafleche.fr.

Utilisation des parties communes

Respect des locaux
Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend : nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initiale.

Cafétéria, sanitaires et salles de réunion
Chaque utilisateur devra s'assurer de l'état correct des matériels et locaux communs après son utilisation, afin qu'ils restent en bon état de fonctionnement et de propreté.
Un espace « Cafétéria » et son équipement (micro-ondes, réfrigérateur, tables et chaises, rangements) sont mis à disposition des utilisateurs de Cogito. Chacun veillera à la bonne utilisation et au respect du matériel utilisé, au maintien de la propreté de cet espace, à l'accès libre.

Presse

Presse régionale, revues spécialisées, autres ouvrages sont disponibles pour la consultation dans l'espace de coworking au rez-de-chaussée. Ces documents sont propriété de la Communauté de communes du Pays fléchois. Par conséquent, il n'est pas possible de les emporter chez soi ; par respect pour tous, veillez à les remettre en place après lecture.

Communication et Droit à l'image
Dans le cadre de nos activités, l'équipe de Cogito, le service Communication de la Communauté de Communes du Pays fléchois ou des journalistes peuvent être amenés à venir à Cogito, réaliser un article et faire des photos… Dans ce cadre, l'utilisateur est libre ou non d'accepter de figurer sur les supports de communication ou reportages : dans le cas contraire, il conviendra de le spécifier au préalable auprès de l'équipe de Cogito. Dans le cas où l'utilisateur est mineur, une autorisation d'utilisation du droit à l'image sera sollicitée auprès de son responsable légal.

Ménage
L'entretien des espaces communs, sanitaires est assuré quotidiennement par la Communauté de Communes. Il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux.

Respect d'autrui
L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage, chacun est tenu de **respecter autrui,** ses convictions et ses idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres. Le comportement des utilisateurs d'e-campus ne **doit, en aucun cas, porter préjudice au déroulement des activités** se déroulant au sein de l'espace Cogito.

Sécurité
La Communauté de Communes est dégagée de toute responsabilité concernant des actes de vols ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte de Cogito. Chaque utilisateur est responsable de son matériel et de ses effets personnels (des casiers à code sont fournis à cet effet). L'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.
En cas d'épidémie, l'utilisateur doit appliquer les protocoles sanitaires en vigueur fixés au niveau de la collectivité ou au niveau national.

Sécurité incendie
Le bâtiment comporte, pour les parties communes, les équipements sécurité incendie conformes à la législation. Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.
En cas d'incendie, les consignes de sécurité incendie affichées dans le bâtiment sont applicables. Le plan d'évacuation de l'immeuble est affiché dans toutes les circulations et locaux communs. En cas d'incendie, il convient à l'utilisateur de cesser toute activité, de rejoindre les points de rassemblements extérieurs et de se conformer aux instructions données par les chargés d'évacuation.

Dispositions générales

Activités sonores
L'ensemble de Cogito, dont les salles de réunion, bureau de réception, hall, espace Coworking, e-campus forme un lieu de partage et de convivialité mais c'est également un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être respecté. Afin de respecter chaque visiteur, il conviendra à chacun de prendre des dispositions pour limiter le niveau sonore. Coupez le son de vos appareils (ordinateurs, téléphones) et utilisez un casque ou écouteur pour écouter de la musique ou des vidéos ou formations.
Les visioconférences sont possibles dans l'espace « Visio » dédié : l'utilisateur se doit d'avertir l'équipe de sa présence dans cette salle.
L'usage du téléphone est autorisé dans les locaux. Pour les appels au sein de l'espace e-campus, l'utilisateur privilégiera les appels hors de l'espace au sein du coin téléphone permettant de passer des appels plus librement tout en mesurant le volume de sa voix afin de ne pas déranger les autres utilisateurs de Cogito.

Tenue et comportement
Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct auprès des autres utilisateurs de l'espace.

Respect des locaux
Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend : nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initial.

Respect d'autrui
L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage entre utilisateurs, chacun est tenu de **respecter autrui** et ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres.

Repas
Vous êtes bien sûr autorisé à emmener votre repas à Cogito. Pour déjeuner tranquillement, vous pouvez vous rendre dans la cafétéria.

Ordinateurs portables et autres matériels
L'espace ne fournit pas d'ordinateurs portables mais propose des doubles écrans dans l'espace de coworking. Chaque utilisateur doit **amener son propre ordinateur ou tablette** et l'emporter avec lui à son départ. Il est **responsable de son matériel et de ses effets personnels** (des casiers à code sont fournis à cet effet), l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Connexion et utilisation du wifi
L'espace Cogito fournit un accès wifi nominatif. L'utilisation du wifi est comprise dans l'abonnement, elle est illimitée durant les heures d'ouverture de l'espace. Cependant, elle est soumise à **l'acceptation des règles et lois en vigueur**.

L'utilisateur s'engage à utiliser le service wifi conformément à la loi. Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs).

Il s'engage également à **respecter la législation sur les données personnelles** et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service wifi, il est interdit de récolter toutes informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul **responsable de la sécurité de ses équipements**. L'espace ne peut être tenu de responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service wifi.

L'espace informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion.

L'espace pourra suspendre temporairement ou définitivement le service wifi en cas de non respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Connexion à l'imprimante et utilisation
Des impressions sont possibles. Le paiement des impressions se fera via l'outil de réservation Cosoft. Les impressions sont possibles en A3 et A4, en noir et blanc et couleur.

Fumeurs
En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est **interdit de fumer dans l'espace**. Les mégots doivent être mis à la poubelle proprement ou dans le cendrier prévu à cet effet à l'extérieur.

Alcool
Il est strictement interdit **de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété et d'introduire des boissons alcoolisées** au sein des locaux.

Animaux
Seuls les animaux accompagnants des personnes à mobilité réduite sont acceptés.

Stationnement
Des aires de stationnement sont délimitées dans le périmètre du bâtiment. Le stationnement des véhicules en dehors de ces emplacements est strictement interdit (ainsi que l'occupation illicite des parkings privés des entreprises et commerces situés autour de Cogito) car il constitue une gêne pour les livraisons et les clients. Des emplacements réservés aux personnes handicapées sont matérialisés sur les parkings. Les occupants devront respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
L'équipe de Cogito est présente pour indiquer quels sont les stationnements à privilégier lors de votre venue.

Entretien extérieur
Les utilisateurs respecteront les pelouses, plantations et espaces de parking et utiliseront poubelle/cendrier extérieurs.

Les animations
La participation aux animations proposée à Cogito par le service Action économique de la Communauté de communes du Pays fléchois est généralement gratuite pour les membres de Cogito. Une inscription préalable est tout de même nécessaire afin de prévoir le nombre de participants. Certaines animations pourront être payantes.
Pour ceux souhaitant organiser des animations, des formations ou des événements liés au domaine du numérique ou de l'entreprenariat, nous sommes ouverts à toute proposition. L'organisation d'un événement doit être planifiée (réservation des lieux pour les dates prévues, thématique abordée, nombre d'intervenants, préparation, etc.). De plus, l'organisation d'un événement est soumise au respect des locaux et du matériel (nettoyage, gestion des déchets si besoin, etc.)

Responsabilités et assurances

Chacun est responsable de ses actes et de son matériel. A ce titre, il devra répondre des éventuels accidents, casse ou tout dommage de son fait tel que définis par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil. Chacun doit s'assurer en conséquence. Il en est de même pour les éventuels accidents corporels qu'il pourrait subir ou causer.
La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Chacun doit être en mesure de justifier de sa couverture par toutes les assurances nécessaires : responsabilité civile et complémentaire santé et a conscience qu'à défaut d'assurance souscrite, il devra assumer sur ses propres deniers la réparation des préjudices causés ou subis. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne saurait en aucun cas être recherché en responsabilité pour quelque motif que ce soit.

En conclusion, Cogito est un espace à vocation professionnelle. Les membres du service action économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois mettent tout en œuvre pour faciliter l'usage des équipements et espaces mis à disposition et la sécurité des personnes, toutefois, il est entendu que toute personne ayant accepté le présent règlement intérieur assume ses propres responsabilités et est seul juge de ses actions. En conséquence, la Communauté de Communes du Pays fléchois ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit.

Le Règlement entre en application le 5 avril 2024,

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une bonne compréhension et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mes invités.

A La Flèche, le
Nom et prénom de l'utilisateur :
Fonction :
Nom de l'entreprise :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D034-DE

Règlement intérieur de Cogito e-campus Bureaux d'e-campus La Flèche

Préambule

Cogito vise à favoriser l'innovation et l'entreprenariat sur le Pays Fléchois. Cogito est un outil collectif qui vise à faciliter l'innovation, l'entreprenariat et les synergies. Cogito soutient l'entreprise afin de construire ensemble une communauté pour l'avenir du Pays fléchois.

La Communauté de Communes du Pays fléchois a souhaité se doter d'un campus digital, espace de travail individuel et collectif où des apprenants (jeunes, personnes en reconversion, salariés…) peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement professionnel et supérieur, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. Ce campus est installé au sein de l'espace Cogito, en mettant des bureaux à disposition de personnes qui entrent dans un processus de formation à distance avec son partenaire Icadémie ou d'autres plateformes au cas par cas.

Le règlement s'applique à tous les utilisateurs d'e-campus La Flèche qui s'engagent à leur réservation ou inscription à accepter les conditions du présent règlement. Tous les utilisateurs d'e-campus sont donc tenus de respecter ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, Cogito se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de l'espace. Nous créons ensemble cet espace et chaque utilisateur est invité à se considérer comme contributeur et non comme client. Nous restons à votre écoute pour faire évoluer l'espace.

Conditions d'accès à e-campus La Flèche

Horaires d'ouverture

Cogito est ouvert au public ainsi que sa porte d'entrée principale du :

- Lundi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mardi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Jeudi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Vendredi 8h30-12h00 13h30-17h30

Néanmoins, e-campus est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pendant sa présence et, en dehors des heures d'ouverture de Cogito citées ci-dessus, l'utilisateur pourra rester, **sous sa propre responsabilité**, dans les bureaux d'e-campus et ses locaux communs et veiller à maintenir les portes d'entrée verrouillées pour éviter toute entrée intempestive de personne étrangère.

Pour toute urgence, en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil ou du service Action économique 02 43 48 66 11, vous pouvez contacter le 06 47 47 36 91 et laisser un message ou un sms en cas de non réponse.

Les utilisateurs d'e-campus

e-campus La Flèche a vocation à accueillir toute personne ayant un besoin de formation (du CAP à BAC+5) et qui entame un cursus de formation à distance :

- avec son partenaire Icadémie, dont la formation aura été contractualisée au préalable,
- ou avec une autre plateforme au cas par cas. Dans ce cas, une contractualisation entre la plateforme et la Communauté de communes pourrait avoir lieu pour financer son accès à e-campus, sinon il sera demandé à l'utilisateur d'adhérer à l'espace Cogito au tarif de coworking annuel.

Les utilisateurs peuvent être :

- des jeunes en formation initiale ;
- des personnes en reconversion professionnelle ;
- des salariées ou indépendants en formation continue.

Les utilisateurs du lieu (et les responsables légaux de l'utilisateur s'il est mineur) s'engagent à respecter les conditions du présent Règlement intérieur.

Conditions d'accès à e-campus
Tout utilisateur devra être enregistré et identifié par Cogito, espace qui accueille e-campus.

Tout utilisateur doit remplir certaines conditions :
- Il doit avoir contractualisé avec une plateforme de formation à distance et présenter une copie de la convention de formation ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport ou permis de conduire pour copie ;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter.

En cas d'utilisateur mineur, son représentant légal et lui-même devront présenter tous les deux, les pièces requises ci-dessus et signer le règlement intérieur.

Si l'utilisateur se forme avec la plateforme Icadémie, partenaire de la Communauté de communes, une contribution à l'utilisation des lieux sera versée par la plateforme Icadémie.
Si l'utilisateur se forme par une autre plateforme, il lui sera demandé de payer son accès au plan de travail en abonnement annuel de coworking avant d'utiliser l'espace (sauf au cas par cas, en cas de contractualisation entre cette plateforme et la Communauté de communes qui permettrait de financer son accès à e-campus). Les sommes dues ne sont pas remboursables.

L'utilisateur doit mentionner à l'organisme de formation son apprentissage au sein du e-campus La Flèche.

Tarifs
Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation
L'espace Coworking met à disposition de chaque utilisateur un bureau en openspace. L'utilisateur doit réserver sa place selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine, par mois).

Toutes les réservations se font au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email action-economique@cc-paysflechois.fr. Un outil de réservation en ligne par Cosoft est en cours d'installation sur le site www.cogito-lafleche.fr.

Services communs
L'entrée à e-campus implique l'acceptation par l'utilisateur des services mis en commun et qui sont proposés.
Cela comprend :
- utilisation des parties communes : coin détente, sanitaires, hall et sas d'entrée…
- accès à Internet,
- accès et nettoyage des bureaux e-campus et des communs sur le temps du midi,
- accès à la presse,
- actions et initiatives proposées par l'Infos jeunes et l'espace multimédia.

Conditions d'utilisation des bureaux d'e-campus

Accès
L'utilisateur s'engage à se manifester, dès son arrivée, auprès de Cogito.

Activités sonores
e-campus est un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être respecté. Afin de respecter chaque utilisateur, il conviendra à chacun de prendre des dispositions pour limiter le niveau sonore avec casques et écouteurs à amener par l'utilisateur.

Sécurité
Pour des raisons de sécurité, l'occupation des bureaux est limité à 10 utilisateurs maximum. Seuls les utilisateurs d'e-campus et l'équipe de Cogito ont possibilité d'accéder à cet espace. Toute personne ne peut y circuler que si elle possède un motif réel et sérieux d'y pénétrer, laissé à l'appréciation de l'équipe de Cogito.

Chaque utilisateur est responsable de son matériel et ses effets personnels, l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel et effets personnels. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Ménage
Le ménage des bureaux de l'e-campus sera effectué par la Communauté de Communes du Pays fléchois ; néanmoins, l'utilisateur a la charge de veiller à la propreté des lieux, **pendant son utilisation et à son départ** et de maintenir les locaux propres et rangés.

Outils numériques
Les bureaux d'e-campus La Flèche sont **équipés d'une connexion Internet fibre optique haut débit avec accès wifi individualisé**. L'utilisateur est invité à venir avec son propre matériel informatique portable et ses écouteurs ou casques ; du matériel informatique est également mis à disposition des utilisateurs n'ayant pas d'outil. L'utilisateur se doit d'avoir un minimum de connaissances et de pratique des outils informatiques et ne doit pas modifier la configuration du matériel mis en place.

La Communauté de Communes n'est en rien responsable de l'infrastructure technique : elle ne peut donc être responsable, par exemple, d'une panne d'accès au réseau. Le fournisseur d'accès à la fibre optique de la Communauté de communes du Pays fléchois pourra intervenir à la demande de la Communauté de communes aux horaires suivants : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. En cas de souci, merci de vous adresser au bureau d'accueil.

L'accès à internet est soumis à **l'acceptation des règles et lois en vigueur.**

L'utilisateur s'engage à utiliser ce service conformément à la loi. Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs), téléchargement de logiciels autres que ceux mis à disposition.

Il s'engage également à **respecter la législation sur les données personnelles** et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service, il est interdit de récolter toutes informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul **responsable de la sécurité de ses équipements**. L'espace ne peut être tenu de responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service.

L'espace informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion.

L'espace pourra suspendre temporairement ou définitivement le service wifi en cas de non-respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Affichages aux murs intérieurs
L'utilisateur ne pourra pas utiliser de scotch ni accrocher aux murs intérieurs des tableaux ou autres éléments avec les systèmes classiques de perçage avec ou sans cheville : il pourra, après autorisation de l'équipe de Cogito, bénéficier des panneaux en liège, à condition que l'affichage **concerne le domaine professionnel ou associatif et susceptible d'intéresser les autres utilisateurs**.

Déchets
Les déchets ainsi que les cartons d'emballage repliés doivent être triés (papiers, plastiques et divers) et déposés dans les containers prévus à cet effet dans le couloir et cafétéria.

Utilisation des parties communes

Respect des locaux

Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend, nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initiale.
Les utilisateurs d'e-campus La Flèche ne sont pas autorisés à utiliser les salles se trouvant au rez-de-chaussée, sauf pour des raisons d'accessibilité. L'équipe de Cogito fournira alors un plan de travail adapté dans un autre espace.

Cafétéria, sanitaires et salle de réunion
Chaque utilisateur devra s'assurer de l'état correct des matériels et locaux communs après son utilisation, afin qu'ils restent en bon état de fonctionnement et de propreté.
Un espace « Cafétéria » et son équipement (micro-ondes, réfrigérateur, tables et chaises, rangements) sont mis à disposition des utilisateurs de Cogito. Chacun veillera à la bonne utilisation et au respect du matériel utilisé, au maintien de la propreté de cet espace, à l'accès libre.

Presse
Presse régionale, revues spécialisées, autres ouvrages sont disponibles pour la consultation dans l'espace de coworking au rez-de-chaussée. Ces documents sont propriété de la Communauté de communes du Pays fléchois. Par conséquent, il n'est pas possible de les emporter chez soi ; par respect pour tous, veillez à les remettre en place après lecture.

Communication et Droit à l'image
Dans le cadre de nos activités ou de la vie d'e-campus, l'équipe de Cogito, le service Communication de la Communauté de Communes du Pays fléchois ou des journalistes peuvent être amenés à venir à Cogito, réaliser un article et faire des photos… Dans ce cadre, l'utilisateur est libre ou non d'accepter de figurer sur les supports de communication ou reportages : dans le cas contraire, il conviendra de le spécifier au préalable auprès de l'équipe de Cogito. Dans le cas où l'utilisateur est mineur, une autorisation d'utilisation du droit à l'image sera sollicitée auprès de son responsable légal.

Ménage
L'entretien des espaces communs, sanitaires est assuré quotidiennement par la Communauté de Communes. Il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux.

Respect d'autrui
L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage, chacun est tenu de **respecter autrui,** ses convictions et ses idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres. Le comportement des utilisateurs d'e-campus ne **doit, en aucun cas, porter préjudice au déroulement des activités** se déroulant au sein de l'espace Cogito.

Sécurité
La Communauté de Communes est dégagée de toute responsabilité concernant des actes de vols ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte de Cogito. Chaque utilisateur est responsable de son matériel et de ses effets personnels, l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

En cas d'épidémie, l'utilisateur doit appliquer les protocoles sanitaires en vigueur fixés au niveau de la collectivité ou au niveau national.

Sécurité incendie
Le bâtiment comporte, pour les parties communes, les équipements sécurité incendie conformes à la législation. Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.
En cas d'incendie, les consignes de sécurité incendie affichées dans le bâtiment sont applicables. Le plan d'évacuation de l'immeuble est affiché dans toutes les circulations et locaux communs. En cas d'incendie, il convient à l'utilisateur de cesser toute activité, de rejoindre les points de rassemblement extérieurs et de se conformer aux instructions donnés par les chargés d'évacuation.

Dispositions générales

Activités sonores

L'ensemble de Cogito, dont les salles de réunion, bureau de réception, hall, espace Coworking, e-campus forme un lieu de partage et de convivialité mais c'est également un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être respecté. Afin de respecter chaque visiteur, il conviendra à chacun de prendre des dispositions pour limiter le niveau sonore. **Coupez le son de vos appareils (ordinateurs, téléphones) et utilisez un casque ou écouteur pour écouter de la musique ou des vidéos ou formations.**
L'usage du téléphone est autorisé dans les locaux. Pour les appels au sein de l'espace e-campus, l'utilisateur privilégiera les appels hors de l'espace au sein du coin téléphone permettant de passer des appels plus librement tout en mesurant le volume de sa voix afin de ne pas déranger les autres utilisateurs de Cogito.

Tenue et comportement
Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct auprès des autres utilisateurs de l'espace.

Respect des locaux
Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend, nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initiale.

Respect d'autrui
L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage entre utilisateur, chacun est tenu de **respecter autrui** et ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres.

Repas
Vous êtes bien sûr autorisé à emmener votre repas à Cogito. Pour déjeuner tranquillement, vous pouvez vous rendre dans la cafétéria.

Connexion à l'imprimante et utilisation
Des impressions sont possibles. Le paiement des impressions se fera via l'outil de réservation Cosoft. Les impressions sont possibles en A3 et A4, en noir et blanc et couleur.

Fumeurs
En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est **interdit de fumer dans l'espace**. Les mégots doivent être mis à la poubelle proprement.

Alcool
Il est strictement interdit **de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété et d'introduire des boissons alcoolisées** au sein des locaux.

Animaux
Seuls les animaux accompagnants des personnes à mobilité réduite sont acceptés.

Stationnement
Des aires de stationnement sont délimitées dans le périmètre du bâtiment. Le stationnement des véhicules en dehors de ces emplacements est strictement interdit (ainsi que l'occupation illicite des parkings privés des entreprises et commerces situés autour de Cogito) car il constitue une gêne pour les livraisons et les clients. Des emplacements réservés aux personnes handicapées sont matérialisés sur les parkings. Les occupants devront respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
L'équipe de Cogito est présente pour indiquer quels sont les stationnements à privilégier lors de votre venue.

Entretien extérieur
Les utilisateurs respecteront les pelouses, plantations et espaces de parking et utiliseront poubelle/cendrier extérieurs.

BROUILLON

Responsabilités et assurances

Chacun est responsable de ses actes et de son matériel. A ce titre, il devra répondre des éventuels accidents, casse ou tout dommage de son fait tel que définis par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil. Chacun doit s'assurer en conséquence. Il en est de même pour les éventuels accidents corporels qu'il pourrait subir ou causer. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Chacun doit être en mesure de justifier de sa couverture par toutes les assurances nécessaires : responsabilité civile et/ou complémentaire santé et a conscience qu'à défaut d'assurance souscrite, il devra assumer sur ses propres deniers la réparation des préjudices causés ou subis. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne saurait en aucun cas être recherché en responsabilité pour quelque motif que ce soit.

Cogito est un espace à vocation professionnelle. Les membres du service Action économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois mettent tout en œuvre pour faciliter l'usage des équipements et espaces mis à disposition et la sécurité des personnes ; toutefois, il est entendu que toute personne ayant accepté le présent règlement intérieur assume ses propres responsabilités et est seul juge de ses actions. En conséquence, la Communauté de Communes du Pays fléchois ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit.

Enfin, le service Action économique est chargé de faire appliquer le règlement dont un exemplaire est en permanence tenu à disposition du public et affiché au sein des locaux. En cas de non-respect du règlement, le service peut demander à l'utilisateur de quitter les lieux.

Le Règlement entre en application le 5 avril 2024.

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une bonne compréhension et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mes invités.

A La Flèche, le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom et prénom de l'utilisateur :

Nom et prénom du représentant légal (si utilisateur mineur) :

BROUILLON

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D034-DE

Règlement intérieur de Cogito Etage Bureaux Pépinière

Préambule

Cogito vise à favoriser l'innovation et l'entreprenariat sur le Pays Fléchois. Cogito est un outil collectif qui vise à faciliter l'innovation, l'entreprenariat et les synergies. Cogito soutient l'entreprise afin de construire ensemble une communauté pour l'avenir du Pays fléchois.

La pépinière Cogito a pour objet d'accueillir des activités économiques et notamment les entreprises nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois en leur fournissant des **locaux adaptés pendant la période de début d'activité au sein de bureaux à louer à l'étage de Cogito**. L'accueil y étant provisoire, ces entreprises doivent quitter la pépinière pour permettre à d'autres de bénéficier des mêmes dispositifs d'aides. Il est donc proposé une **convention de mise à disposition de locaux à usage de bureau en pépinière d'entreprises variant de 6 à 36 mois.**

L'intégration à la pépinière tertiaire numérique Cogito est soumise à l'accord d'un **comité d'agrément** composé de représentants de la Communauté de communes du Pays fléchois. Ce comité permet aussi de mettre en exergue certains points de fragilité d'un projet dans le souci permanent de l'améliorer.

Conditions d'accès à la pépinière Cogito

Les utilisateurs de la pépinière

La Communauté de communes veillera à la non-concurrence des activités des occupants des bureaux de la pépinière. Elle accueille au sein de la pépinière Cogito :

- Les entreprises récentes : L'entreprise est immatriculée et a démarré son activité depuis moins de 3 ans.
- Les entreprises en développement d'un établissement secondaire ou de nouvelles activités sur le Pays fléchois.

L'entreprise devra respecter et faire respecter les conditions du règlement intérieur à ses responsables légaux, associés et salariés ci-après désignés les utilisateurs, et invités (clients, fournisseurs…).

Conditions d'accès

Afin d'accéder aux bureaux de la pépinière, une candidature est nécessaire pour décision du comité d'agrément. Les modalités de candidature sont présentées en annexe.

Convention d'utilisation des locaux à usage de bureaux

L'accès au bureau sera possible dès signature de la convention et de ses annexes et signature des règlements intérieurs.

Horaires d'ouverture

Cogito est ouvert au public ainsi que sa porte d'entrée principale du :

- Lundi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mardi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Jeudi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Vendredi 8h30-12h00 13h30-17h30

En dehors des heures d'ouverture normales de Cogito, chaque utilisateur pourra, sous sa propre responsabilité, avoir libre accès à ses locaux privatifs. Pendant sa présence en dehors des horaires d'ouverture, il devra alors veiller à maintenir les portes d'entrée verrouillées pour éviter toute entrée intempestive de personne étrangère.
Pour toute urgence, en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil ou du service économique au 02 43 48 66 11, vous pouvez contacter le **06 47 47 36 91** et laisser un message ou un sms en cas de non réponse.

Les services

Services communs

L'entrée dans la pépinière d'entreprises implique l'acceptation des services mis en commun pour l'ensemble des entreprises hébergées dans les locaux. Un forfait obligatoire de service commun est donc facturé mensuellement. Il comprend :

- utilisation des parties communes : coin détente, sanitaires, hall et sas d'entrée …
- départ du courrier,
- téléphonie, internet,
- accès et nettoyage des communs,
- accès à la presse,
- occupation gratuite des salles de réunion ou du bureau de réception, à raison de 2 demi-journées par mois maximum sur réservation préalable,
- accès à l'espace Coworking de manière libre si postes de travail disponibles,
- accès aux animations proposées à Cogito,
- accompagnement, conseil et suivi personnalisé par le service Action Economique et ses partenaires et tout autre service ou activité qui pourraient être assurés ultérieurement.

Si d'autres services étaient assurés ultérieurement, le versement d'une contribution pourrait être envisagé.

Services facultatifs

Les services facultatifs seront facturés. Il s'agit de :

- affranchissement courrier
- impressions couleurs et noir&blanc
- signalétique
- clé (reproduction, vol, perte, non restitution)
- barillet (changement).

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement. Ils seront facturés comme indiqués dans la convention d'occupation.

Occupation d'un bureau

La convention de mise à disposition de locaux à usage de bureaux définit le bureau loué et l'équipement mis à disposition au tarif indiqué.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'entreprise devra limiter l'occupation de chaque bureau à 5 personnes maximum, utilisateurs et invités extérieurs.

Ménage

L'entreprise devra entretenir les bureaux à sa charge. Le ménage des bureaux est à la charge de l'entreprise hébergée.

Téléphone et internet

Chaque entreprise dispose de :

- une ligne téléphonique sur IP dédiée (appel entrant et sortant compris dans le forfait)
- une connexion Internet fibre optique haut débit.

En cas d'occupation de plusieurs personnes dans le bureau, il incombe à l'entreprise occupante de mettre en place un réseau adapté : switch pour imprimante ou utilisateur supplémentaire.

La Communauté de Communes n'est en rien responsable de l'infrastructure technique : elle ne peut donc être responsable, par exemple, d'une panne d'accès au réseau. Le fournisseur d'accès à la fibre optique de la Communauté de communes du Pays fléchois pourra intervenir à la demande de la Communauté de communes aux horaires suivants : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. En cas de souci, merci de vous adresser au bureau d'accueil.

Il incombe à l'entreprise de souscrire son propre abonnement à Internet et au téléphone s'il ne souhaite pas bénéficier de l'offre proposée par la communauté de communes du Pays Fléchois dans le cadre des services communs. Néanmoins, les travaux ou branchements nécessités par ces installations devront être contrôlés par la

Communauté de communes du Pays fléchois. Il conviendra que l'entreprise prévienne la Communauté de communes des rendez-vous fixés par l'opérateur.

L'accès à internet est soumis à **l'acceptation des règles et lois en vigueur**.

L'utilisateur s'engage à utiliser ce service conformément à la loi. Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs).

Il s'engage également à **respecter la législation sur les données personnelles** et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service, il est interdit de récolter toutes informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul **responsable de la sécurité de ses équipements**. L'espace ne peut être tenu de responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service.

L'espace informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion.

L'espace pourra suspendre temporairement ou définitivement le service wifi en cas de non respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Courrier et affranchissement
Chaque entreprise hébergée dans la pépinière dispose d'une boite aux lettres à son nom. Les boites aux lettres sont situées à l'entrée. Dans un souci d'harmonisation, les étiquettes placées sur ces boites aux lettres seront réalisées par le responsable de Cogito.
Le courrier est distribué par la Poste dans les boites aux lettres accolées au bâtiment. L'adresse postale des entreprises hébergées en pépinière est :
Nom de l'entreprise hébergée
Cogito
1 rue Nicolas Appert
72 200 LA FLECHE

L'expédition du courrier non recommandé peut être assurée par la Communauté de communes du Pays fléchois aux tarifs postaux en vigueur et refacturée en fin de mois. **L'envoi de courrier doit être remis au bureau d'accueil avant 15h.** Il faudra le remettre au bureau d'accueil dans votre fiche remise à l'entrée dans le bâtiment avec mention du tarif adopté.
Le tarif courrier est applicable pour tout document ou marchandise selon les tarifs postaux en vigueur : https://tarifs-postaux.fr/

En cas de demande d'une entreprise et aux horaires d'accueil de Cogito, Cogito peut réceptionner les petits colis en l'absence des entreprises.

Affichages aux murs intérieurs
L'entreprise ne pourra utiliser de scotch ni accrocher aux murs intérieurs des tableaux ou autres éléments avec les systèmes classiques de perçage avec ou sans cheville. L'entreprise pourra utiliser de la "patafix".

Déchets
Les déchets ainsi que les cartons d'emballage repliés doivent être triés (papiers, plastiques et divers) et déposés dans les containers prévus à cet effet dans le couloir ou dans la cafétéria.

Clés
A chaque entreprise de la pépinière, il est remis un jeu de clés :
- 1 clé de fermeture et ouverture de la porte arrière et de la porte d'entrée,
- 1 clé pour la seconde porte d'entrée,
- 1 clé de chaque bureau affecté au preneur.

Ces clés devront impérativement être restituées lors du départ de la pépinière.
Aucun double ne devra être fait. En cas de besoin, le preneur sollicitera le bailleur.

Signalétique extérieure
L'entreprise ne peut accrocher d'enseignes sur la façade du bâtiment. La Communauté de communes fera figurer le logo de l'entreprise sur le totem installé à l'extérieur de la pépinière d'entreprises en accord avec les tarifs.
L'entreprise ne pourra apposer ni sur immeubles, ni sur les baies vitrées aucune enseigne, calicot ou autre support publicitaire. Des supports harmonisés destinés à recevoir la signalétique individuelle de chaque entreprise sont installés à l'entrée des bureaux.

Accompagnement des entreprises
Le service action économique, assure un suivi de l'évolution de l'activité des entreprises en effectuant avec eux des bilans intermédiaires sur la base de rencontres régulières (mensuelles pour les affaires courantes et leur intégration dans la pépinière, trimestrielles pour le suivi de l'entreprise).

Utilisation des parties communes

Respect des locaux
Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend, nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initiale.
Il est demandé aux utilisateurs de remettre en état ces locaux après leur utilisation : de ranger les chaises et les équipements, essuyer les tables, éteindre les lumières, ventiler, fermer les stores. Les occupants qui ne respecteraient pas ces consignes ne bénéficieraient plus de ce service.

Cafétéria, sanitaires et salle de réunion
Chaque utilisateur devra s'assurer de l'état correct des matériels et locaux communs après son utilisation, afin qu'ils restent en bon état de fonctionnement et de propreté.
Un espace Cafétéria détente-cuisine et son équipement (micro-ondes, réfrigérateur, tables et chaises, rangements) sont mis à disposition des entreprises. Chaque entreprise veillera à la bonne utilisation et au respect du matériel utilisé, au maintien de la propreté de cet espace, à l'accès libre.
Par souci d'hygiène, seules les consommations de la journée (boissons, plats cuisinés...) pourront être entreposées dans le réfrigérateur.

Presse
Presse régionale, revues spécialisées, autres ouvrages sont disponibles pour la consultation dans l'espace de coworking au rez-de-chaussée. Ces documents sont propriété de la Communauté de communes du Pays fléchois. Par conséquent, il n'est pas possible de les emporter chez soi ; par respect pour tous, veillez à les remettre en place après lecture.

Communication
Dans le cadre de nos ou vos activités, l'équipe de Cogito, le service Communication de la Communauté de Communes du Pays fléchois ou des journalistes peuvent être amenés à venir à Cogito, communiquer sur les entreprises hébergées, réaliser des photos… Nous vous remercions de leur faire un bon accueil. Dans ce cadre, l'utilisateur est libre ou non d'accepter de figurer sur les supports de communication ou reportages : dans le cas contraire, il conviendra de le spécifier au préalable auprès de l'équipe de Cogito.
En cas de besoin pour vos supports de communication, nous tenons à disposition la chartre graphique de Cogito et de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.
De même, nous pourrons être amenés à communiquer sur vos entreprises sur nos supports de communication. Nous vous remercions de bien vouloir mettre à notre disposition vos supports graphiques.

Espace Coworking
L'entreprise et ses utilisateurs ont accès à l'espace Coworking de manière libre si des postes de travail sont disponibles.

Salles de réunion et bureau de réception
Les salles de réunion et bureau de réception sont disponibles sur réservation à l'accueil. Deux demi-journées de location sont comprises dans le forfait Services communs. Une facture correspondant aux réservations supplémentaires est adressée mensuellement en fin de mois, elle est impérativement payable à réception faute de quoi l'accès au service est suspendu.

Animations
L'entreprise et ses utilisateurs pourront participer aux animations proposées à Cogito sur inscription préalable.

Ménage
L'entretien des espaces communs, sanitaires est assuré quotidiennement par la Communauté de Communes. Il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux.

Respect d'autrui
L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage, chacun est tenu de **respecter autrui** et ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres. Le comportement des utilisateurs ne doit, en aucun cas, porter préjudice au déroulement des activités se déroulant au sein de l'espace Cogito.

Grille métallique d'entrée
L'ouverture de la grille d'entrée se déclenche en utilisant le bouton situé dans le hall. En dehors des heures d'ouverture de Cogito, chaque utilisateur est invité à se montrer particulièrement vigilant en veillant à la fermeture des portes, des fenêtres, des stores, des portes de bureaux, de la porte d'entrée et de sa grille métallique.
La Communauté de Communes est dégagée de toute responsabilité concernant des actes de vols ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte de Cogito.

Sécurité
Chaque entreprise étant responsable de ses locaux (cf. convention d'occupation), il lui appartiendra de veiller aux règles élémentaires de sécurité (fermeture des volets et fenêtres notamment) et de s'assurer, avant de s'absenter, de leur fermeture (sur l'intérieur et sur l'extérieur).
Toute personne ne peut circuler à l'étage de Cogito que si elle possède un motif réel et sérieux d'y pénétrer, laissé à l'appréciation de l'équipe de Cogito et/ou des occupants réguliers concernés au cas par cas.
En dehors des utilisateurs de votre bureau, la Communauté de communes du Pays fléchois peut pénétrer de manière exceptionnelle dans votre bureau, en utilisant un passe partout, pour des motifs de sécurité : fenêtre ouverte, anomalie ou bruit suspect.

La Communauté de Communes est dégagée de toute responsabilité concernant des actes de vols ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte de Cogito. Chaque utilisateur est responsable de son matériel et de ses effets personnels, l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

En cas d'épidémie, l'utilisateur doit appliquer les protocoles sanitaires en vigueur fixés au niveau de la collectivité ou au niveau national.

Sécurité incendie
Le bâtiment comporte, pour les parties communes, les équipements sécurité incendie conformes à la législation. Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.
En cas d'incendie, les consignes de sécurité incendie affichées dans le bâtiment sont applicables. Le plan d'évacuation de l'immeuble est affiché dans toutes les circulations et locaux communs. En cas d'incendie, il convient à l'utilisateur de cesser toute activité, de rejoindre les points de rassemblement extérieurs et de se conformer aux instructions donnés par les chargés d'évacuation.

Dispositions générales

Activités sonores
L'ensemble de Cogito, dont les salles de réunion, bureau de réception, hall et espace Coworking forme un lieu de partage et de convivialité mais c'est également un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être respecté. Les utilisateurs du rez-de-chaussée ne sont pas autorisés à monter l'escalier.
Afin de respecter les occupants des bureaux voisins, l'entreprise devra prendre des dispositions pour limiter le niveau sonore.

Tenue et comportement
Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct auprès des autres utilisateurs de l'espace.

Repas
Vous êtes bien sûr autorisé à emmener votre repas à Cogito. Pour déjeuner tranquillement, vous pouvez vous rendre dans la cafétéria.

Connexion à l'imprimante et utilisation
Des impressions sont possibles. Le paiement des impressions se fera via l'outil de réservation Cosoft. Les impressions sont possibles en A3 et A4, en noir et blanc et couleur.

Fumeurs
En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est **interdit de fumer dans l'espace**. Les mégots doivent être mis à la poubelle proprement.

Alcool
Il est strictement interdit **de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété et d'introduire des boissons alcoolisées** au sein des locaux.

Animaux
Seuls les animaux accompagnants des personnes à mobilité réduite sont acceptés.

Stationnement
Des aires de stationnement sont délimitées dans le périmètre du bâtiment. Le stationnement des véhicules en dehors de ces emplacements est strictement interdit (ainsi que l'occupation illicite des parkings privés des entreprises et commerces situés autour de Cogito) car il constitue une gêne pour les livraisons et les clients. Des emplacements réservés aux personnes handicapées sont matérialisés sur les parkings. Les occupants devront respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
L'équipe de Cogito est présente pour indiquer quels sont les stationnements à privilégier lors de votre venue.

Entretien extérieur
Les utilisateurs respecteront les pelouses, plantations et espaces de parking et utiliseront poubelle/cendrier extérieurs.

Opposabilité aux tiers
Le présent règlement et les modifications qui pourraient y être apportées seront, à compter de leur notification aux entreprises, opposables aux utilisateurs ainsi qu'à toute personne avec lesquelles ceux-ci ont des liens contractuels (fournisseurs, clients, visiteurs, ...).

Responsabilités et assurances
Chacun est responsable de ses actes et de son matériel. A ce titre, il devra répondre des éventuels accidents, casse ou tout dommage de son fait tel que définis par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil. Chacun doit s'assurer en conséquence. Il en est de même pour les éventuels accidents corporels qu'il pourrait subir ou causer. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Chacun doit être en mesure de justifier de sa couverture par toutes les assurances nécessaires : responsabilité civile et complémentaire santé et a conscience qu'à défaut d'assurance souscrite, il devra assumer sur ses propres deniers la réparation des préjudices causés ou subis. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne saurait en aucun cas être recherché en responsabilité pour quelque motif que ce soit.

En conclusion, Cogito est un espace à vocation professionnelle. Les membres du service action économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois mettent tout en œuvre pour faciliter l'usage des équipements et espaces mis à disposition et la sécurité des personnes, toutefois, il est entendu que toute personne ayant accepté le présent règlement intérieur assume ses propres responsabilités et est seul juge de ses actions. En conséquence, la Communauté de Communes du Pays fléchois ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit.

Enfin, le service Action économique est chargé de faire appliquer le règlement dont un exemplaire est en permanence tenu à disposition du public et affiché au sein des locaux. En cas de non-respect du règlement, le service peut demander à l'utilisateur de quitter les lieux.

Le Règlement entre en application le 5 avril 2024,

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une bonne compréhension et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mes invités.

A La Flèche, le
Nom et prénom de l'utilisateur :
Fonction :
Nom de l'entreprise :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe 1

Comité d’agrément et critères de sélection

Comité d'agrément
pour l'intégration à la pépinière Cogito

sous convention de mise à disposition de locaux
à usage de bureaux de maximum 36 mois

Le contexte

La pépinière tertiaire numérique Cogito a pour objet d'accueillir des activités économiques et notamment les entreprises nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois en leur fournissant des **locaux adaptés pendant la période de début d'activité au sein de bureaux à louer à l'étage de Cogito**.

L'accueil y étant provisoire, ces entreprises doivent quitter la pépinière pour permettre à d'autres de bénéficier des mêmes dispositifs d'aides. Il est donc proposé une **convention d'hébergement temporaire d'un bureau en pépinière d'entreprises variant de 6 à 36 mois.**

L'intégration à la pépinière tertiaire numérique Cogito est soumise à l'accord d'un **comité d'agrément** composé de représentants de la Communauté de communes du Pays fléchois. Ce comité permet aussi de mettre en exergue certains points de fragilité d'un projet dans le souci permanent de l'améliorer.

Les candidats

- **Pré-créateurs** : L'immatriculation est imminente. L'entreprise est en recherche active de locaux et de services.
- **Entreprises récentes** : L'entreprise est immatriculée et a démarré son activité depuis moins de 3 ans.
- **Entreprises en développement** d'un établissement secondaire ou de nouvelles activités sur le Pays fléchois.

Le processus de sélection

- **Rencontre** avec un conseiller du service Action économique qui évalue le projet d'entreprises et les besoins.
- Accompagnement par un conseiller dans l'élaboration du dossier de demande d'entrée dans la pépinière et fourniture de pièces obligatoires (**voir ci-dessous les pièces demandées**).
- **Présentation orale du projet** devant le comité d'agrément chargé d'évaluer le projet d'entreprise.
- **Les projets sont instruits et validés à partir de critères de sélection définis ci-dessous.**
- Si le comité donne un avis favorable, une convention de mise à disposition de locaux à usage de bureaux est signée avec montants de loyer progressifs **(36 mois maximum de baux successifs)**. L'entreprise doit être créée à la date d'entrée dans les bureaux.
- Les engagements mutuels sont définis (accompagnement quotidien, entretien trimestriel avec un conseiller du service Action économique, implantation **sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fléchois pendant minimum 5 ans après la sortie de la pépinière).**
- À l'issue de la convention, la pépinière d'entreprise pourra proposer d'autres solutions d'hébergement à l'entreprise.
- Si le comité donne un avis défavorable, nous accompagnerons le porteur dans sa recherche de locaux et durant les trois premières années avec nos partenaires, comme pour tout porteur de projet du Pays fléchois qui le souhaitent.

Les critères de sélection

Les critères de sélection sont :

1. **La valeur entrepreneuriale du porteur ou du créateur**
    - **La capacité du chef d'entreprise à porter son projet**, son implication et sa motivation quant à la création d'entreprise ou la conduite de son entreprise existante. L'adéquation entre le projet d'entreprise et le porteur de projet ou dirigeant est déterminante.
    - **La qualité de présentation** du projet et de l'entreprise. La capacité de conviction du candidat.

2. **Le respect de la législation (**Les entreprises déjà crées à la date d'entrée doivent être en règle vis-à-vis de leurs obligations fiscales et sociales)

3. **La cohérence économique et financière** du projet :
    - Le potentiel de développement de l'entreprise apprécié au regard du plan d'affaires prévisionnel sur 3 ans élaboré par un expert-comptable et présenté par le créateur ou l'entrepreneur ;
    - S'il s'agit d'une jeune entreprise déjà créée, bilan comptable et compte de résultat pour les entreprises existante ainsi que le prévisionnel de départ.
    - S'il s'agit d'un projet de création d'établissement secondaire. La viabilité économique du projet, en fonction des critères techniques, financiers et commerciaux ou la bonne santé financière de l'entreprise.

4. **L'adéquation créateur/projet/environnement économique / marché**

5. **Le potentiel de création d'emplois directs ou induits sur le Pays Fléchois sur 5 ans**

6. **L'adéquation attente de l'entrepreneur/fonctionnement d'une pépinière** (volonté de rechercher de l'accompagnement et non uniquement de l'hébergement, envie de partager des locaux mutualisés avec d'autres entrepreneurs - la pépinière se distinguant par là même d'un simple hôtel d'activités)

7. **L'adéquation activité / autres occupants de la pépinière** : pas de concurrence ou de nuisances spécifiques (test sonore, …). Gestion des flux de visiteurs (sur rdv).

Pièces à apporter au dossier

- Dossier de présentation du projet suivant modèle ci-joint ou autre dossier de moins de 6 mois réalisé avec l'un de nos partenaires : Initiative Sarthe, Adie, BGE-Rile, CMA, CCI, Fondes.
- Présentation visuelle des produits le cas échéant
- Prévisionnel de départ réalisé par un expert-comptable
- Bilan et compte de résultat pour les entreprises déjà installées réalisés par un expert-comptable
- Statuts de la société (si forme juridique en société existant)
- Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité du dirigeant
- RIB (si compte bancaire)
- Attestation sur l'honneur de non interdiction de gérer
- Attestation sur l'honneur d'être à jour de ses charges sociales (pour les entreprises déjà créées)

La composition du comité d'agrément

Le comité d'agrément est composé de :

- 2 élus de la Communauté de communes du Pays Fléchois
- 2 techniciens du service Action économique.

Des techniciens de la CCI viendront compléter le comité sur certains dossiers en lien avec le numérique.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 072-247200348-20240404-DAG240404D035-DE

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI 4 AVRIL à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis au Foyer rural de CROSMIERES, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Pascal RIBOT, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : **29/03/2024** Nbre de membres en exercice : **45** Nbre de membres présents : **34** Nbre d'absents : **11** Nbre de pouvoirs : **7** Nbre de votants : **41**	Absents excusés : - M. LELARGE (pouvoir à M. P. JAUNAY) - M. BOIS (pouvoir à Mme HERVE) - M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS) - Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à M. GUICHON) - Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET) - M. TEIXEIRA (pouvoir à M. CHAUVIN) - M. BESNARD (pouvoir à M. RIBOT) - M. BOIZIAU - Mme LECOMTE-DENIZET - M. MASLOH - Mme PAUMARD
Monsieur Pascal RIBOT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG240404D035

OBJET : ADOPTION DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les explications de Madame la Présidente et sur sa proposition,

VU l'article 8 de la loi n° 79.1297 du 31 décembre 1979 sur la gestion et les libertés communautaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n° DAG200709D027 en date du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué sans aucune réserve à sa Présidente et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales ;

PREND ACTE des décisions communautaires suivantes :

N°	OBJET DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
DAG240214M002	23PF21 - Travaux restauration hydromorphologique des cours d'eau portés par la Communauté de communes du Pays fléchois
DAG240222M003	Appel à projet Handicap et tourisme de la Région des Pays de la Loire – Demande de subventions
DAG240222M004	Vente de plaquettes de bois à l'entreprise Matières Vivantes Valorisation
DAG240223M005	Mise en place d'une ligne de trésorerie
DAG240228M006	Demande de subventions Etat – FIPD 2024
DAG240313M007	Vente de bois à l'unité de produits sur pied à l'entreprise Services Bois et Forêts
DAG240314M008	Fourniture de combustibles bois pour la chaufferie biomasse du centre aquatique Ilébulle

Le Conseil Communautaire prend acte

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Pascal RIBOT Nadine GRELET-CERTENAIS